



La Chartreuse de Parkminster



B IEN des voyageurs ont écrit leurs impressions sur la Grande Chartreuse de Grenoble, où les moines ne chantent plus leur mystérieux office de nuit, car ils ont été dispersés; mais on ne sait généralement pas qu'il existe en Angleterre, dans le comté de Sussex, une autre Chartreuse encore plus grande, plus belle, plus moderne, habitée par des hommes aux lèvres toujours muettes.

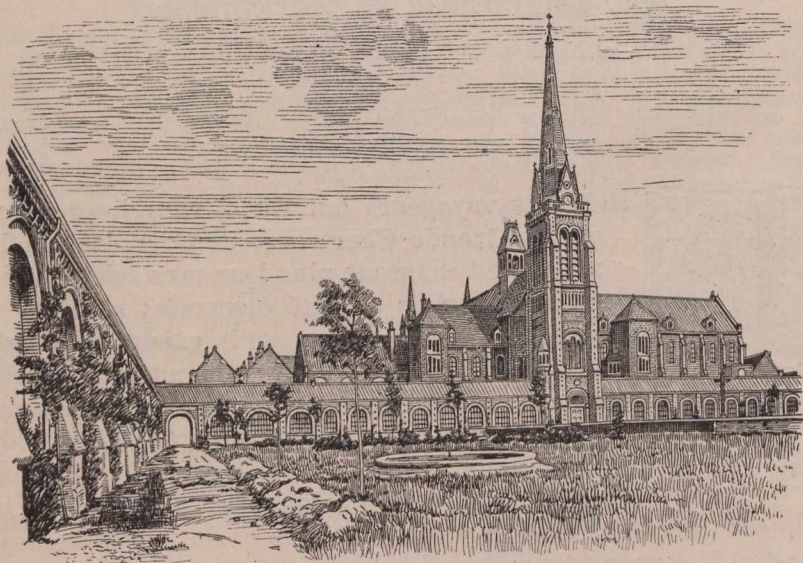
Le Prieuré de Parkminster s'élève dans un endroit idéal pour les amants du silence et de la solitude. A huit milles avant d'y arriver, on aperçoit la tour de l'église monacale qui se dessine très-nette dans le paysage lointain, mais les immenses cloîtres sont si bien cachés par des rideaux de verdure et les inégalités du terrain, qu'on ne devine rien du monastère.

Une des gravures ci-jointes d'une vue à vol d'oiseau du Prieuré, donnera une juste idée de l'arrangement des édifices— bien qu'elle ne montre pas leur magnificence d'architecture et la dignité de l'ensemble.

Tout d'abord, autour de l'église, un groupe d'édifices formant la figure d'un H, contient la salle du chapitre, la bibliothèque, le réfectoire et la chapelle des frères convers; encore n'avons-

nous là que les avant-postes de cette citadelle de la prière et de la solitude. Au fond, un petit cloître—petit seulement quand on le compare aux autres—conduit à la grande porte d'entrée et à l'hôtellerie, ancien château dans les dépendances duquel se trouvaient les terres acquises aujourd'hui par les chartreux.

Le monastère proprement dit s'étend en arrière de l'église et forme le plus grand quadrangle, dit-on, du monde entier. Devant soi, les arches du cloître se déroulent innombrables, sur



Eglise de la Chartreuse de Parkminster vue du cimetière. Au côté droit se trouve la bibliothèque, à gauche la sacristie

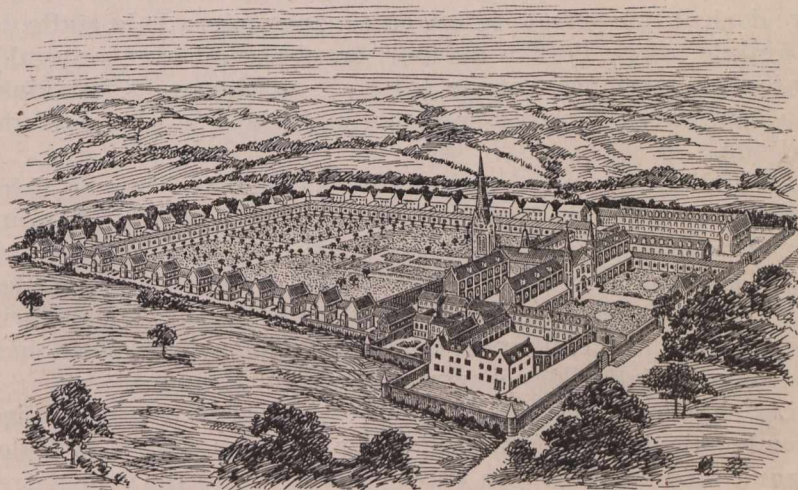
un parcours de six cents pieds, pour se répéter sur les trois autres côtés.

De distance en distance, on passe près d'une porte basse et massive,—tout à côté—une sonnette et un guichet fermé à clef. C'est l'entrée des maisons. Véritable sépulchre où vit—*gît* plutôt—un moine revêtu comme d'un blanc linceul. C'est là qu'il meurt chaque jour—à la vie—en attendant la mort.

Rien de plus complet que l'isolement ainsi obtenu ; à l'exception d'une promenade hebdomadaire, le chartreux ne quitte

jamais sa maison que pour se rendre à l'église. Personne n'entre chez lui, que son supérieur; s'il désire quelque chose il doit écrire et placer un billet dans le tour du guichet, tôt ou tard, il y trouvera la réponse ou l'objet demandés.

J'eus le privilège d'entrer dans une de ces maisons; elle était occupée par un neveu de feu le cardinal Weld, petit cousin du roi Edouard VII, par la première femme de George IV. Il me reçut avec l'allure d'un aimable gentilhomme qui n'avait rien



La chartreuse de Parkminster vue à vol d'oiseau

perdu de ses nobles manières. Il était si content de son sort qu'il n'aurait pas voulu échanger sa maison pour le château Windsor, ni son capuchon pour le diadème de l'Empereur des Indes et du Canada. Par sa complaisante entremise sa mère, Lady Weld, me fit remettre un portrait du cardinal (nommé évêque de Toronto) que M. Derome a reproduit dans le *Canada ecclésiastique*.

Une autre gravure fait voir la disposition des chambres de chaque maison: c'est dans celle du haut que le chartreux passe la plus grande partie de sa vie. Les meubles qu'elles contiennent ne sont pas long à énumérer: un lit, une pailleasse, deux draps rudes, une couverture, une petite table, des livres, une

chaise, une stalle et quelques images pieuses. A la tête du lit, se trouve une petite lanterne sourde qui l'aidera à se diriger la nuit, à travers l'interminable cloître, vers le chœur de l'église.

Le meuble le plus étrange est sans doute la stalle, avec miséricorde et prie-dieu, placée dans un coin de la chambre; c'est là que le chartreux prie six heures par jours. Contrairement à la coutume des autres ordres religieux, qui ont l'office entier au chœur, cet ermite du vingtième siècle en récite une grande partie dans cette stalle. Au son de la cloche de la tour, le monastère devient une grande église, où chaque moine, de la stalle de sa cellule, récite l'office du jour, en observant avec scrupule, toutes les rubriques, comme s'il était au chœur. C'est ainsi que les chartreux prient ensemble mais dans la plus parfaite solitude.

La bibliothèque privée se compose surtout de livres de théologie, chacun doit en faire son étude favorite. Une table, pour ses repas, complète l'ameublement de ces deux cellules, où règne la plus grande propreté, rendue facile d'ailleurs par les murs, parquets et meubles en chêne brut. Le cirage et le vernissage du bois étaient encore inconnus au neuvième siècle, époque de la fondation des chartreux par saint Bruno.

Les chambres du bas de la petite demeure servent de remise pour le bois de chauffage et d'atelier où, pour obéir à la règle, chaque moine se livre à un travail manuel suffisant pour entretenir sa santé. En outre, il a un petit jardin, circonscrit entre chaque maison et le grand mur d'enceinte; il peut faire usage des fleurs et des fruits qu'il y cultive, mais comme ce terrain n'a que seize pieds de côté, les ressources du jardinage sont en quelque sorte assez limitées.

En repassant dans le grand cloître de dur granit, aux arches en marbre blanc, aux larges verrières dépolies, je rencontrai le frère Sommelier qui distribuait le dîner au moyen d'un chariot chargé de boîtes en ferblanc, de bouteilles, de fruits et de pains. Il plaçait la portion de chacun dans le guichet qu'il avait soin de refermer à clef. Averti par un coup de sonnette, le solitaire ouvrait alors le guichet intérieur, correspondant à celui du corridor, prenait et déposait sa pitance sur sa table préalablement recouverte d'une nappe bien blanche et des ustensiles soigneusement énumérés dans la règle.

Voyons en quoi consiste ce repas : tout d'abord se présente une curieuse invention de trois boîtes en fer blanc, s'adoptant Pune sur l'autre, celle du bas contient la soupe aux végétaux —je vous assure qu'elle est bonne—la deuxième, les oeufs ou le poisson—aux jours de fêtes, des oeufs et du poisson—la plus haute, des végétaux ; quelques fruits, du pain et une bouteille de vin ordinaire complètent le menu.

Aux grandes fêtes de l'année, ce repas se prend au réfectoire commun. Le dîner, qui est le premier repas du jour est aussi,



Les chartreux de Parkminster à la promenade hebdomadaire

je crois, le dernier ; il ne varie que dans l'apprêt, mais le chef possède cent recettes différentes d'apprêter les légumes.

Quant à la viande, il n'en saurait être question, pour aucune considération un chartreux n'en voudrait manger, pas même en danger de mort et si le médecin le jugeait nécessaire.

On dit qu'un pape, autrefois, voulut que les chartreux mangeassent de la viande en cas de maladie, mais il reçut de la "*Grande*" une députation de vingt-cinq vieillards le conjurant de ne pas changer ce point de leur règle. Comme il s'informait de leur âge, le pape fut surpris d'apprendre qu'ils étaient âgés, les plus jeunes de quatre-vingt-huit ans. Pareil témoignage de santé était plus que suffisant pour convaincre le chef de l'Eglise de la salubrité du régime de saint Bruno.

Il y a encore à Parkminster des vieux moines qui n'ont jamais été malades. Règle générale, les constitutions faibles s'y fortifient et la maladie est inconnue dans cette enceinte, tandis que chez nous, pauvres mondains, en vivant trop bien, nous obligeons les maladies à nous visiter, hélas! assez souvent et trop longtemps. Ce qui attire chez nous d'ailleurs une foule de gens comme les docteurs, les droguistes, sans compter les instruments, les remèdes... et la note. Ce n'est donc pas le jeûne qui tue.

En dépit de cette diète, assez ascétique pourtant, les chartreux trouvent moyen de faire le grand carême qui commence le 14 septembre et finit à Pâques. Mais s'ils sont durs pour eux-mêmes, ils sont généreux et charitables pour les autres; les visiteurs sont reçus, hébergés, abondamment nourris, les pauvres n'ont jamais frappé en vain, à leur porte.

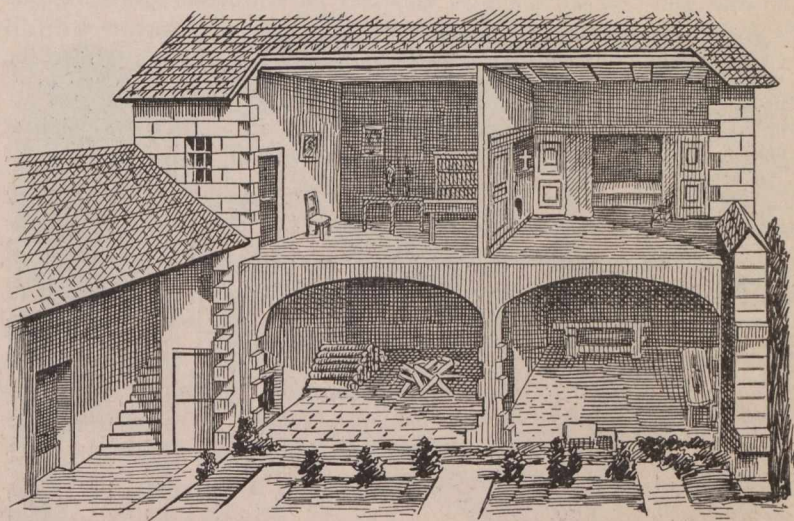
La grande chartreuse fut la providence des montagnards du pays de Grenoble; oh! comme ces pauvres doivent cruellement souffrir de l'absence des religieux et maudire le gouvernement *françonnique* (mot nouveau) qui leur a enlevé leurs bienfaiteurs. En Angleterre, ils continuent toujours à exécuter la devise de leur saint fondateur: "*Donne à quiconque demande.*" En conséquence, chaque mendiant reçoit un sou et un pain. On donnait davantage, autrefois, mais la procession des "*mal-lavés*", comme on les nomme là-bas, grossissait dans de telles proportions, que les magistrats, vraiment alarmés d'une invasion de gueux, qui pouvait devenir dangereuse, prièrent les moines de modérer leurs aumônes.

Comme le monastère possède six cents acres de terre, et des propriétés dans le village voisin, beaucoup de pauvres journaliers, protestants comme catholiques, vivent uniquement aux dépens des religieux.

La salle du Prieur, toute de chêne sculpté, est somptueuse, mais au fond—comme pour faire contraste, se trouve une cellule vide, où le bon Père se remet du dégoût qu'il éprouve de passer une partie de ses jours dans ce grand salon. Cette chambre princière n'a été construite que pour faire honneur aux nombreux visiteurs qui y viennent de tous les points de l'Angleterre et du Continent.

La salle du chapitre avec sa voute gothique passe à bon droit pour une des plus belles des monastères d'Angleterre. Elle contient des fresques du martyre des chartreux sous Henri VIII, qui sont, sans doute, d'une grande valeur artistique, mais aussi d'un réalisme parfois dégoûtant. Entre les hautes ogives sont peints, de pied en cap, tous les Prieurs du monastère avant la Réforme, la plupart canonisés ou béatifiés.

“Tenez, me dit le Prieur, en entrant dans cette salle, un évêque anglican y a fait sa retraite, cette semaine, et j'ai eu l'honneur de lui dire: “Mylord, regardez ces peintures et *prenez* bien l'oeuvre du fondateur de notre église.” Il n'y allait



Coupe d'une maison d'un chartreux de Parkminster

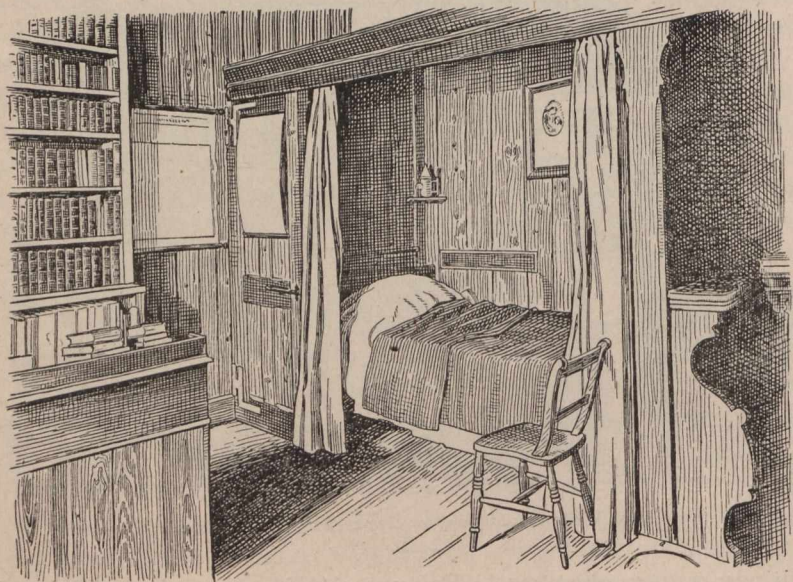
pas par quatre chemins le Prieur; c'était un ancien officier de l'armée russe, qui avait conservé quelque chose de sa brusquerie militaire, mais pour être *franchement* franc et original, il n'en était pas moins doux et bon, très populaire dans le pays.

Ce n'est pas tout: “Ce serait à notre tour, avait-il ajouté, s'adressant toujours à sa grâce anglicane, de vous pendre à moitié, de vous couper bras et jambes, de vous ouvrir l'estomac, d'en sortir les intestins avec des crochets de fer, alors que vous res-

pirez encore, comme le fit Henri VIII à nos Pères et tels que ces fresques le représentent, mais, ne craignez rien, nous suivons la doctrine du Maître: "Faites du bien à ceux qui vous font du mal."

Il paraît que l'évêque ne fut pas content.

Il y a, sur un autre pan, une fresque qui me fit une profonde impression. Elle représente une cave basse, sur les murs de laquelle sont pendus à des clous, des moines fortement ligotés, destinés à périr de faim. La fille du géôlier est venue apporter du pain et de l'eau à ces confesseurs de la foi, mais, malgré sa charité, elle a prolongé leur martyre sans pouvoir leur conser-



Intérieur d'une cellule vue prise de la porte

ver la vie; à l'exception d'un seul, ils sont tous morts, la figure et les membres contractés par la douloureuse position dans laquelle ils ont agonisé. Le peintre a reproduit cette lugubre scène au moment même où la jeune fille arrive avec un peu de pain et d'eau. Mais l'odeur qui se dégage de ce charnier vivant est tellement infect que cette héroïque chrétienne, digne des

premiers siècles de l'Eglise, ne peut aller plus loin, et suffoquée sur le seuil même du caveau, elle tombe évanouie.

L'artiste, dont j'oublie le nom, a fait là une oeuvre de maître, qui malheureusement n'a pas été assez étudiée et propagée.

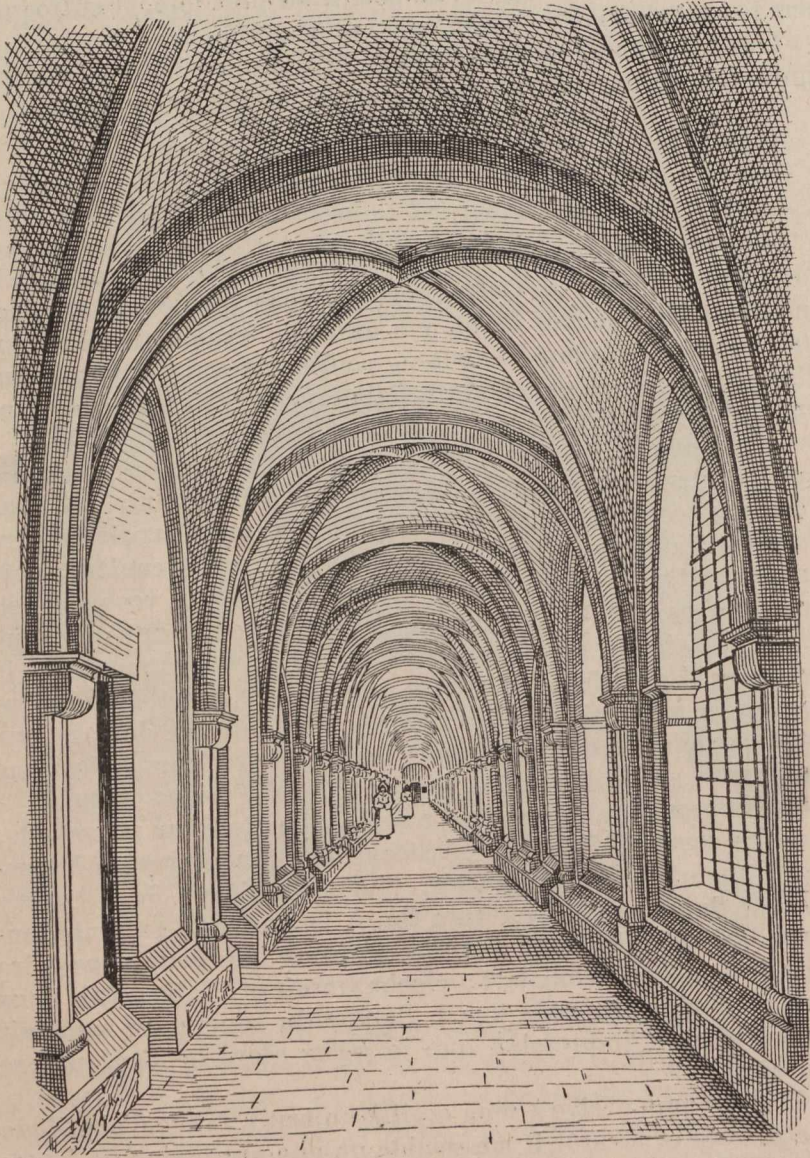
* * *

Le trait saillant de la vie carthusienne est l'office de nuit. Il faudrait la plume de Chateaubriand pour décrire ces matines inoubliables une fois qu'on y a assisté. Vraiment, elles sont une récompense pour le visiteur courageux qui n'a pas craint d'interrompre son sommeil et d'aller passer deux heures, dans une nuit profonde, sur les dalles froides de l'église.

Le premier soir de ma visite à Parkminster, vers sept heures, tout le monastère reposait. Les oiseaux seuls chantaient dans l'immense cour du cloître et les jardins des religieux ; la lumière du soir baignait les collines du Sussex d'une riche couleur, mais un profond silence s'étendait sur le Prieuré. Le voyageur, en longeant ses grands murs de pierre, aurait cru, sans doute, que la place était déserte ou que, peut-être, l'Angleterre, suivant le pernicieux exemple de la France maçonnique, avait donné ordre de s'exiler à ses plus fidèles enfants. La solitude de ce séjour est si complète que les perdrix viennent faire leurs nids, dans les jardins et les bois : de là son nom de "*Partridge green.*"

La nuit arriva et le sommeil aussi, malgré le lit un peu *sévère* ; mais ce sommeil fut bref. Au coup de onze heures, le Procureur, ancien officier français, vint m'éveiller. Je le suivis bientôt dans les cloîtres sans fin, à la lueur de sa seule lanterne qui n'éclairait les épaisses ténèbres que pour nous faire voir des ombres étranges. La cloche tintait et l'église était dans une obscurité profonde que la lampe du sanctuaire semblait augmenter. L'impression que je reçus alors ne peut pas se définir.

Tout à coup, arrive à mon oreille un bruit, faible d'abord, de pas pressés et bientôt il me sembla qu'une procession de fantômes se glissait le long des murs du choeur. C'est dans les ténèbres qu'on entonnait un chant plaintif, lamentable qui ne cessa



Grand cloître de Parkminster

que vers deux heures du matin. De temps en temps un faible filet de lumière venait soudain se projeter sur les pages de l'énorme in-folio ouvert sur le lutrin; dans lequel on lisait les homélies et les leçons du bréviaire, puis tout se replongeait dans la plus obscure des nuits.

Ce chant, sans accompagnement d'orgue, a bien tous les tons austères des anciens chants ecclésiastiques; les moines y ont ajouté, seulement, une expression plaintive, qui dans la nuit, ressemble plutôt à un sanglot qu'à une mélodie. Et ce n'est pas accident, les matines carthusiennes ne sont vraiment qu'une lamentation prolongée et une intercession larmoyante pour les péchés du monde qui, pendant ce temps, rit, s'amuse et oublie Dieu.

A mesure que mes yeux s'habituèrent aux ténèbres, la vue devenait plus perçante et je distinguais mieux, autour du chœur, ces hautes stalles gothiques, occupées par ce qui me paraissait être les cadavres des fresques de la salle du chapitre, mais rigides, enveloppés d'un suaire blanc, la tête soigneusement cachée sous le capuchon, les mains jointes, le corps appuyé sur la misericorde, ne donnant aucun signe de vie, sauf ce son, ce chant d'un autre âge, d'un autre monde peut-être?

En effet ils sont bien d'un autre monde puisqu'ils sont morts à celui-ci! Plusieurs achèvent de mourir à eux-mêmes et n'aspirent plus qu'à l'heure où ils iront, sans cercueils, rejoindre leurs frères, qui reposent sous le cloître, dans des fosses sans nom!

Vers deux heures les fantômes glissèrent tout le long du grand cloître et disparurent. Chaque chartreux avait regagné sa maison pour s'y reposer jusqu'à cinq heures, heure où les messes commencent. Sur vingt-quatre heures, douze sont consacrées à la prière. La reine d'Angleterre n'avait-elle pas raison d'inviter ces moines à s'établir dans ses domaines et de leur dire ce vers de Tennyson :

"More things are wrought by prayer than this world dreams of."

Qui sait si un jour leurs prières n'achèveront pas l'œuvre commencée par Wiseman, Newman, Manning et Faber? O!

qu'elle disparaisse bientôt la lèpre hideuse de l'hérésie qui dévore cette église, autrefois si glorieuse! qu'elle reflourisse de divers côtés sur la terre des Angles, cette belle fleur du sacrifice et de l'expiation carthusienne: "*ceci tuera cela.*"

Em. B. Gauvreau, Ptre.

Collège de St-Thomas, St-Paul, Minn.



L'Ange de l'Ecole

Premières Connaissances de l'Ottawa



LES découvreur^s venaient du côté de l'aurore. A mesure qu'ils remontaient le Saint-Laurent, leur surprise augmentait devant le spectacle grandiose de cette nature inconnue. Ce chemin qui marche venait de quelque part. Le Saguenay lui apportait le tribut de ses eaux, le Saint Maurice également. Allons plus loin, vers la source, si possible! Mais il fallut bientôt s'arrêter: le fleuve bifurquait, formant un Y dont les deux branches indiquaient l'ouest et le sud. De cette double origine on pouvait tirer une conclusion: vers le sud les navigateurs disaient que les côtes de l'Atlantique se prolongeaient jusqu'au golfe du Mexique, par conséquent il y avait place pour un puissant cours d'eau à l'intérieur, mais à l'ouest tout n'était que mystère, et voilà qu'il en sort un autre fleuve prodigieux! Après le Saguenay et le Saint-Maurice, la révélation de l'Ottawa reculait les bornes du monde.

Peut être qu'un mot d'explication est nécessaire à cet endroit. Les idées des peuples de l'Europe sur la géographie du Nouveau-Monde étaient conformes à celles dont Magellan (1521) avait eu la première conception, savoir: l'Amérique est une langue de terre courant nord-sud; reste à mesurer sa largeur; elle sépare l'Atlantique du Pacifique. Mais après la découverte du Saint-Laurent la science n'avait plus qu'à recommencer ses études.

Par ordre de François I. Jean Verrazano partit de Dieppe, à la fin de l'année 1523, pour aller en découverte, disant qu'il devait exister un détroit au nord comme Magellan en avait trouvé un au sud; et il ajoutait: "Je pense rencontrer l'obstacle des

terres nouvelles mais, en cherchant bien, j'arriverai à quelque passage qui m'ouvrira l'océan nouveau de l'ouest et la route de l'Asie."

Dans ce voyage mémorable il reconnut les côtes de l'Amérique depuis la Caroline du Nord jusqu'à Terre-Neuve, y planta les enseignes du roi de France, nomma cette vaste région *Nouvelle-France* et, le 8 juillet 1524, il rentra à Dieppe d'où il écrivit son rapport à François I. Les Espagnols et les Portugais acceptèrent sans tarder le nom de Nouvelle-France ainsi imposé à ces terres qu'ils ne connaissaient pas. Quatre-vingt-dix ans plus tard, les Anglais, se taillant un domaine dans le Massachusetts et le Maine, firent de celui-ci la Nouvelle-Angleterre, mais alors la Nouvelle-France avait déjà reculé ses limites vers l'ouest jusqu'au lac Saint-Jean et à la baie Georgienne. Elle laissa prendre aux Anglais toutes les côtes de la Virginie jusqu'au Maine inclusivement et garda l'Acadie avec le cap Breton, les îles de la Madeleine, Terre-Neuve et tout le Saint-Laurent connu.

Verrazano repartit de Dieppe, le 17 mars 1528, d'après les instructions de François I., visita la Floride, contrée espagnole, et y fut tué par les Sauvages. Une légende dit qu'il remonta le Saint-Laurent et disparut quelque part aux environs de Québec, mais ceci n'est pas soutenable.

Une autre croyance s'est formée autour de ce navigateur et elle paraissait devoir passer à l'état d'article de foi, parce qu'on invoquait en sa faveur des documents authentiques, mais plusieurs écrivains la mettaient en doute. Elle est détruite depuis neuf ou dix ans, grâce aux travaux éclairés de Gabriel Gravier, de Rouen, et d'Eugène Guénin, de Paris, qui ont publié une foule de pièces de première main concernant le corsaire Jean Fleury.

Ce dernier avait été confondu avec Verrazano parce que, le plus souvent, on disait Florin pour Fleury, tandis que l'on désignait communément Verrazano sous les noms de Florin et Florentin, vu qu'il était natif de Florence. Les ambassadeurs d'Espagne, Portugal, Angleterre et ceux de Rome, qui s'occupaient des deux personnages à cause des voyages de découvertes de l'un et des actes de pirateries de l'autre, les nommaient de

plusieurs manières qui se ressemblent, sans toutefois s'y tromper eux-mêmes, de sorte que la confusion subséquente des historiens s'explique parfaitement. Ces deux hommes étaient au service de Jean Anco, de Dieppe, le plus grand armateur de France à l'époque en question—il était en quelque sorte naturel de les fondre en un seul individu. Voyons ce qui en est :

L'année où Verrazano se dirigeait vers l'Amérique (1523-24) Fleury capturait un navire portugais sur la route des Indes avec un chargement de 180,000 ducats. Au mois de mars 1524, près des Canaries, il s'emparait d'un bâtiment chargé appartenant à Vincente Fernando. Au mois d'août suivant il pillait, au cap Saint-Vincent, côte d'Afrique, plusieurs galions de Fernando Vallascie. En septembre, même année, aux îles du cap Vert, il volait un navire commandé par Johannes Viegas. Enfin, l'automne de 1526 il est capturé dans le golfe de Biscaye et pendu en Espagne par ordre de Charles-Quint.

L'expédition de Verrazano en 1523-24 est la seule qui nous renseigne sur les découvertes de ce navigateur. Elles se résument ainsi : De la Caroline au Maine, on ne trouve pas de fleuve assez considérable pour faire croire à une profondeur de terre telle qu'un continent et, comme on avait supposé que cette partie de l'Amérique devait être très étroite, l'erreur se confirma aisément. Le peu de volume des cours d'eau débouchant à l'Atlantique s'accordait avec le dire des Sauvages qui faisaient comprendre l'existence de diverses montagnes pas trop éloignées des rivages de la mer et d'où sortaient ces rivières ; de plus, les indigènes mentionnaient des eaux sans fin au delà des monts : nos grands lacs, et non pas le Pacifique.

Les terres entrevues par Verrazano ne devaient donc constituer qu'un mince barrage, conforme à la théorie reçue. On localisait l'océan Pacifique à la place de l'Ontario et de l'Erié.

Christophe Colomb ne soupçonna jamais ni l'existence de l'Amérique ni celle du Pacifique. Il mettait sur la carte un océan de 1000 à 1500 lieues entre l'Espagne et le Japon, ce qui supprimait un bon tiers de la route autour du globe. Lorsqu'il eut parcouru 1500 lieues dans la direction de l'ouest, il rencontra les îles du golfe du Mexique et les prit pour des dépendances du Japon—erreur qu'il emporta dans la tombe (1506).

La certitude qu'il y avait un barrage allant de la Floride jusque au loin dans le nord, et voyant que cette terre s'appelait la Nouvelle-France, décida François I. à y envoyer Jacques Cartier (1534) pour découvrir "la mer de Verrazano." Un premier voyage ne produisit aucune lumière. L'année suivante, la vue du Saint-Laurent renversa tous les calculs.

Dans sa narration de 1535, Cartier nous dit qu'à Montréal il y a un courant assez rapide (à l'île Sainte-Hélène) et, un peu plus en amont, un saut (où est le pont Victoria) très impétueux. Ensuite, "les Sauvages nous firent comprendre par signes qu'il y avait trois autres chutes (Cascades, Cèdres, etc.) mais sans pouvoir connaître la distance qu'il y a entre l'une et l'autre; puis ils nous montrèrent par signes, les dits sauts passés, que l'on pouvait naviguer plus de trois lieues par le fleuve."

Cette géographie s'arrête aux comtés de Soulanges et de Beauharnois. Voilà tout ce que l'on trouve sur cette partie du Saint-Laurent dans le rapport de Cartier, néanmoins plusieurs historiens affirment, se basant sur ce texte même, que l'on a mentionné le Niagara au Découvreur, et, comme les écrivains se copient d'âge en âge, nombre d'entre eux ont répété cette invention sans vérifier les paroles du véritable auteur.

Celui-ci manquait d'interprètes. Il n'a pas mal compris ce que lui disaient les Sauvages quant aux sauts voisins du lac Saint-Louis, mais il n'a pu entendre ce qu'on lui disait du fleuve au delà de cette limite. Etant retourné à Québec où ses interprètes étaient moins dépaysés, les sauvages lui dirent que, au-dessus des sauts, il y a une navigation d'une lune et qu'on arrive dans la contrée chaude qui donne des fruits de toutes sortes. Ceci, évidemment est pour la Virginie, même la Pennsylvanie, mais n'indique pas une allusion au Niagara, ou encore au lac Ontario; et pourtant il y a apparence que, sur une carte de Cartier, perdue depuis au moins trois cents ans, il y avait un grand lac marqué plus haut que les Cascades.

Durant son séjour à Montréal, voyant que le chemin était difficile du côté du sud, le Découvreur se tourna vers l'ouest, car l'Ottawa lui apparaissait non pas comme un tributaire du Saint-Laurent mais plutôt comme le fleuve lui-même. "Les

Sauvages me donnèrent à entendre que ce fleuve sort de deux ou trois grands lacs, puis on trouve une mer douce dont personne n'a vu le bout"—les Deux-Montagnes, les Chats, le Nipissing, le lac Huron—notre futur canal de la baie Georgienne.

La branche sud du Saint-Laurent n'avait pas l'importance de l'autre. On cherchait à déterminer l'étendue du pays dans la direction de l'ouest: le Saguenay, le Saint-Maurice, l'Ottawa suffisaient pour cet objet, du moins c'était assez pour anéantir la théorie de "la mer de Verrazano." Il fallait chercher plus loin les rivages du Pacifique. On était en présence d'un continent qui se prolongeait indéfiniment à l'ouest.

Tâcher de faire le tour du monde en aussi peu de temps que possible, par les voies les plus directes, telle a été la cause de la découverte du Canada. On s'est arrêté en route pour fonder des colonies, voyant que l'Amérique ne se laissait pas traverser comme une vulgaire province d'Europe. La Nouvelle-France a été une sorte de pied-à-terre durant trois cent cinquante ans pour attendre l'occasion de pénétrer jusqu'au Pacifique.

L'automne de 1535, Cartier tournant ses regards vers l'ouest, du haut de la montagne de Montréal, rêvait de remonter l'Ottawa pour se rendre à la mer du Japon. L'automne de 1885—trois cent cinquante ans après—le premier convoi de chemin de fer du Pacifique canadien se rendait d'un océan à l'autre. Ainsi vont les choses humaines. Un rêve en ce temps-là. Une réalité aujourd'hui.

La carte dressée en 1546, à Arques en Normandie, par Pierre Deceliers, montre le Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Tout le Haut-Canada est en blanc. L'auteur n'avait pas d'autre source de renseignement que les écrits de Cartier et celui-ci s'était arrêté aux bouches de l'Ottawa.

En 1583, Jacques Noël, un neveu de Cartier, se rendit à Montréal. Quatre ans plus tard, il écrivait à Richard Hakluyt, de l'université d'Oxford, disant que son oncle lui avait laissé une carte montrant "un grand lac qui est au dessus des sauts et dont les Sauvages nous ont donné connaissance en disant qu'il y avait dix journées de marche (moins de cent lieues) depuis les sauts jusqu'à ce grand lac." On peut croire qu'il s'agit de l'Ontario.

Emeric Molineaux, de Londres, publia en 1600 une carte s'étendant jusqu'à "Hochelaga", village qui n'existait plus, mais qu'il emprunte à Cartier visiblement. Tout aussitôt, dans le comté de Vaudreuil à peu près, il y a le commencement d'une vaste nappe d'eau avec le nom de Tadenac et cette indication : " Ses bornes sont inconnues." La figure ainsi tracée ressemble à une extension du lac Saint-Louis et, par son étendue, relativement au reste de la carte, elle couvre tout le Haut-Canada. Elle semble alimentée par un autre lac situé au nord-ouest. C'est une réminiscence du grand lac de Cartier cité par Noël et la première mention du système des Grands Lacs, car le bassin situé au nord-ouest doit être le lac Supérieur qui fut signalé vingt ans plus tard par Etienne Brulé.

A Valladolid, en Espagne, sous la date de 1603, un nommé Boters dessina une carte encore moins correcte. Elle fait de l'Ottawa (sans nom) la source du Saint-Laurent. Il y a un cours d'eau qui représente assez bien la rivière Châteauguay. Le Haut-Canada n'a ni lac ni rivière—il est en blanc.

En 1598, Pontgravé trafiqua avec les Sauvages de Tadoussac, mais il paraît avoir parcouru le fleuve beaucoup plus haut. Il invitait les indigènes à le rencontrer, durant chaque saison d'été, dans ce poste à l'embouchure du Saguenay. C'est là que, en 1603, Champlain vit les Algonquins de l'île des Allumettes, venus avec des pelleteries pour traiter, sous les ordres d'un chef appelé Tessouat et que les Français surnommèrent le Borgne parce qu'il était privé d'un oeil. Ces gens faisaient ainsi un voyage de trois cents lieues, allant et revenant, pour se procurer les menus objets qu'on échangeait contre les belles fourrures de l'Ottawa.

Champlain se rendit à Montréal. Il interrogea les Sauvages, qui lui parlèrent des Cascades, du lac Saint-François, des Galops, des Mille-Iles, du lac Erié, tout cela fort bien donné, avec les distances à peu près exactes ; c'était beaucoup de renseignements à la fois qui permettaient de deviner une partie du Haut-Canada. Ses interprètes étaient excellents puisqu'ils fréquentaient les Algonquins depuis quatre ou cinq ans déjà. Quant à l'Ottawa dont il avait pu se rendre compte dès son séjour à Tadoussac, il n'en dit presque rien : " Il y a une rivière qui va

en la demeure des Algonmequins (ce devait être la prononciation du mot Algonquin) qui sont à quelques soixante lieues (île des Allumettes) éloignés de la grande rivière (Saint-Laurent).

En 1608, Champlain établit un poste permanent de traite à Québec et y retrouva les mêmes Sauvages qui lui promirent de le rencontrer, l'année suivante, au lac Saint-Pierre, ce qu'ils firent en effet. En 1610, la traite eut lieu à Montréal, près de la Douane à présent. Il y avait là des gens d'une tribu huronne du lac Simcoe qui descendaient à l'Ottawa par la rivière Rideau, si je ne me trompe. Comme ils étaient amis des Algonquins, cette route leur convenait mieux que de passer par le lac Ontario et le Saint-Laurent où les Iroquois les auraient guettés pour leur faire un mauvais parti.

Une tribu de langue algonquine, sous un chef nommé Iroquet, occupaient le territoire compris entre Vaudreuil et le Rideau. La Petite-Nation, autre peuplade algonquine, avait pour centre Papineauville. Les Grands-Algonquins, ou groupe principal des Sauvages de l'Ottawa, habitaient l'île des Allumettes, à vingt lieues au-dessus de notre capitale actuelle. Les Nipissiriniens, aussi de langue algonquine, ne descendaient pas encore vers les Français; car ils étaient plus éloignés et, d'ailleurs, le roi de l'île des Allumettes les soumettait à des tracasseries lorsqu'ils voulaient passer devant ses domaines.

Parlant des gens de la rivière Ottawa assemblés au lac Saint-Pierre l'été de 1609, Charlevoix les prend pour des Outaouas et il ajoute qu'ils étaient "répandus en divers endroits de leur rivière dont ils se prétendaient si bien les maîtres absolus qu'ils avaient établi un droit de péage sur tous les canots qui la remontaient ou la descendaient." Cette phrase renferme trois erreurs. Elle dit "Outaouais" au lieu que le nom est "Outaouas". Elle place ces Sauvages sur la rivière Ottawa, tandis qu'ils demeuraient à l'île Manitoualin. Elle attribue aux Outaouas le droit de péage qu'exerçait "le Borgne de l'Île", c'est-à-dire le roi des Algonquins. Les Outaouas ne parurent sur l'Ottawa qu'en 1654 alors qu'il ne restait plus une seule cabane algonquine sur les bords de cette rivière.

Avec Champlain était un garçon d'une quinzaine d'années,

Etienne Brulé, bon interprète algonquin, adonné avec passion à la vie des bois, ayant hiverné à Québec en 1608 et 1609, et qui voulait apprendre la langue huronne, afin d'être maître des deux principaux idiomes de tout le Canada. C'est pourquoi, l'été de 1610, on lui accorda la permission de partir avec le chef Ochateguin et ses Hurons du lac Simcoe qui s'en retournaient chez eux. Voilà donc le premier homme blanc qui vit les chutes du Rideau et la Côte-de-Sable où je demeure depuis quarante ans. Il n'a pas dû s'avancer jusqu'à la Chaudière et, par conséquent, n'a pas découvert le plateau où se dresse le parlement fédéral—c'était la route de l'île aux Allumettes.

A son retour, en 1611, il fournit à Champlain de nouvelles connaissances géographiques, en même temps que de copieuses notes sur quelques peuples du Haut-Canada placés entre le lac Simcoe et la baie Georgienne. Il avait très bien appris la langue huronne. Sa carrière, durant un quart de siècle ne fut qu'une suite d'aventures et de découvertes remarquables.

A leur tour les Algonquins des Allumettes voulurent avoir un garçon français parmi eux. Nicolas du Vignau partit en 1611 avec les instructions de Champlain, passa l'hiver à l'Isle, descendit à Québec, partit pour la France où il rejoignit Champlain et revint avec lui en Canada l'été de 1613. C'est le premier homme blanc qui vit le promontoire surmonté aujourd'hui par les tourelles, les flèches, les toitures du parlement et des ministères. Il a contemplé la grande Chaudière et les six petites Chaudières qui bouillonnaient en travers de l'Ottawa. Plus loin il a vu les douze admirables chutes des Chats et ce lac des Chênes qui n'a rien perdu de sa beauté en dépit de la colonisation.

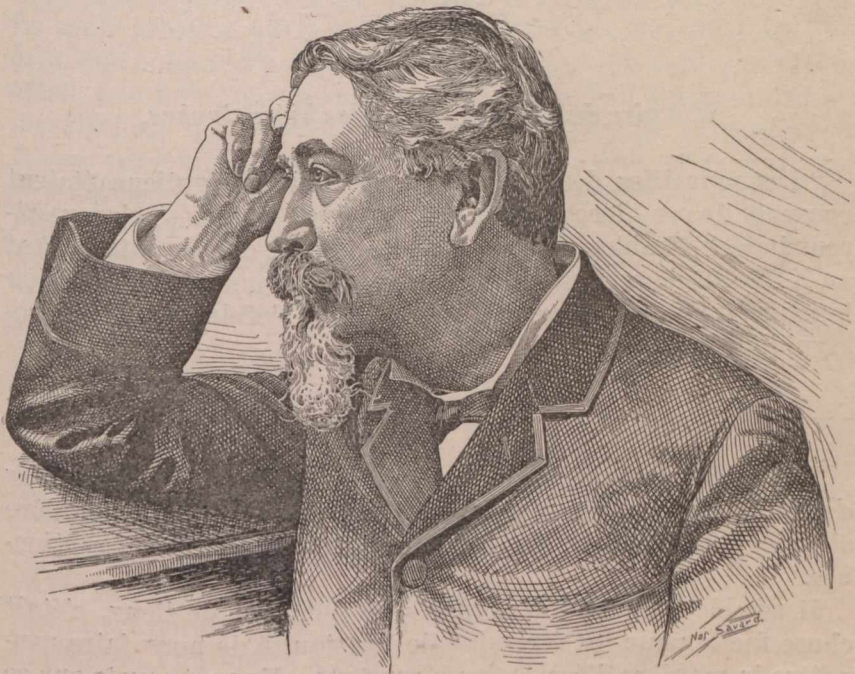
La carte de Champlain publiée en 1612, indique la rivière Ottawa par ces mots "contrée des Algommequins." Le tracé de cette rivière se rapproche beaucoup trop du Saint-Laurent, ce qui laisse très peu d'espace entre Brockville et la Chaudière. Une forte rivière sans nom vient du nord et se jette dans l'Ottawa, peut-être la Lièvre ou la Gatineau.

La première visite de Champlain eut lieu au mois de juin 1613, en compagnie de du Vignau. Il en a écrit la narration que l'on peut lire dans ses oeuvres. Les gens des Allumettes ne

voulurent pas la conduire plus loin que leur île, car le Borgne se proposait d'amener le commerce des Français chez lui afin d'utiliser leurs marchandises pour trafiquer avec les nations du nord, de l'ouest et du sud... mais ici nous dépassons les "premières connaissances de l'Ottawa."

Le fait géographique acquis par Champlain renversait tous les anciens calculs. Des distances énormes se prolongeaient dans l'ouest. Aucun Sauvage, même de ceux qui venaient de plus loin, n'avait entendu parler du Pacifique...

Benjamin Sulte.



BENJAMIN SULTE
Historien Canadien

Égypte et les Écritures Égyptiennes

*Les premiers mots écrits furent des
dessins, des hiéroglyphes.*

(BOISSONADE.)

Suite et fin.

Histoire du déchiffrement des hiéroglyphes.

“Les murailles des temples et des palais égyptiens étaient couverts de ces hiéroglyphes qui, pendant tant de siècles, restèrent indéchiffrables, malgré tous les efforts des savants. C’est au XIXe siècle seulement, et grâce aux travaux de Champollion le jeune, qu’on est parvenu à retrouver la clef du système hiéroglyphique égyptien.”

.....

Reprenons cette citation, empruntée au *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, et qui résume en si peu de mots et d’une manière si précise l’historique du déchiffrement des écritures égyptiennes.

Il semble que, vu les rapports de temps et de lieux, c’était chose facile pour les écrivains de l’antiquité de nous faire connaître la manière d’écrire des Égyptiens. Ils sont muets sur ce sujet. Hérodote, par exemple, qui vivait plusieurs siècles avant J.-C. et qui nous a d’ailleurs longuement entretenus de l’état social des Égyptiens de son temps, Diodore de Sicile, Strabon, qui vivaient au siècle d’Auguste et qui, eux aussi, nous donnent

beaucoup de détails sur l'Égypte et ses monuments, ne nous apprennent presque rien touchant la littérature et l'écriture de ses habitants. Hérodote nous dit bien que les Égyptiens avaient deux espèces de caractères, l'écriture sacrée et l'écriture populaire ou démotique, assertion que confirme Diodore de Sicile, qui ajoute que cette dernière écriture était d'un usage commun à tous les Égyptiens, tandis que l'écriture sacrée était réservée aux prêtres. Ils ne soupçonnent pas qu'il puisse exister une liaison quelconque entre ces deux genres d'écriture. Tous les auteurs grecs et romains qui nous parlent de l'Égypte ne semblent n'avoir vu dans le système graphique de ses habitants que des figures ou des symboles ou, en d'autres termes, que la méthode idéographique. Quant aux signes phonétiques que les Égyptiens employaient concurremment, ils en ignorent l'existence. La seule allusion qui y est faite est celle de Clément d'Alexandrie, que nous avons déjà citée. Ce fut donc en vain que Tibère offrit une forte récompense à celui qui aurait pu traduire les inscriptions qui couvraient un des obélisques transporté à Rome, personne ne put satisfaire sa curiosité, et la nuit qui enveloppait dès cette époque tout le passé du vieil empire des Pharaons ne fit que s'obscurcir pendant tout le moyen-âge. Jusqu'au 18^e siècle, c'était encore la croyance générale que l'écriture hiéroglyphique n'était composée que de caractères idéographiques, c'est-à-dire de caractères au sens mystérieux, indéchiffrables, renfermant les plus profonds secrets de la nature. Warburton, savant prélat anglais mort en 1779, fut le premier à émettre l'opinion, dans un ouvrage sur *la Mission divine de Moïse*, que les hiéroglyphes pouvaient bien ne pas avoir été exclusivement réservés aux matières religieuses, mais qu'on devait s'en être également servi pour perpétuer les souvenirs historiques et même pour les usages ordinaires de la vie. Toutefois, l'époque qui s'est écoulée depuis la Renaissance ne fut pas complètement perdue pour les études égyptiennes. On sait quel rôle l'étude de l'antiquité a joué lors de la Renaissance et depuis. Ainsi, le copte, qui n'est devenu une langue morte qu'au milieu du XVII^e siècle, n'a pas manqué d'attirer l'attention des lettrés du temps. Un savant jésuite, le P. Kircher, recueillit un grand nombre de manuscrits composés en cet idiome et servit grande-

ment la science en traitant les études des Coptes. Or la langue copte est dérivée et est très voisine de l'ancien égyptien et diffère à peine de celle dans laquelle les écritures hiéroglyphiques, hiératiques et démotiques sont rédigées. On comprendra, par l'exemple de Champollion, l'appoint précieux que la connaissance du copte devait apporter à celui qui voulait étudier les antiquités égyptiennes. Cependant ni le P. Kircher ni ses émules ne firent faire un pas au déchiffrement des caractères hiéroglyphiques, égarés qu'ils étaient tous par les témoignages mal compris ou erronés des auteurs anciens, en persistant à considérer les figures de cette écriture comme ne représentant que des idées. Il était réservé au 19^e siècle d'ouvrir l'ère des étonnantes découvertes dont il devait être si fécond, par celle non moins extraordinaire du déchiffrement de cette écriture mystérieuse, qui allait mettre en pleine lumière tant de siècles inconnus de l'histoire des vieux habitants de la terre des Pharaons.

L'expédition française en Egypte a rapporté à la France plus de gloire que de profits matériels. La science, qui doit à la patrie de nos pères ses plus éclatantes découvertes, allait lui devoir celle de dissiper le mystère qui enveloppait l'écriture hiéroglyphique.

On était en 1799. Rosette était occupée par les divisions des troupes françaises. Pendant qu'on y creusait les fondations du fort de St-Julien, un lieutenant d'artillerie, M. Broussard, découvrit un gros bloc de granit noir, qui est le basalte égyptien. Cette pierre mesurait dix pieds de haut et trois pieds et demi de large. Une de ces faces était couverte d'une inscription rédigée en trois écritures : l'une hiéroglyphique, l'autre démotique et la troisième en grecque. Cette dernière, qui était une traduction authentique, disait formellement que le même texte devait s'y trouver reproduit d'abord avec l'écriture hiéroglyphique et ensuite en écriture démotique et vulgaire. On voyait, par le texte grec, que l'inscription était un décret solennel du corps sacerdotal de l'Egypte en l'honneur de Ptolémée Epiphane ; il pourvoit à ce qu'une statue de ce prince soit érigée dans chaque temple et qu'on lui rende les honneurs divins au jour anniversaire de sa naissance. Malheureusement, de la partie hiérogly-

phique de cette inscription, il n'en restait intacte à peine le tiers, mais la partie démotique était complète.

Vers le même temps, on avait aussi rapporté d'Egypte des papyrus contenant quelques contrats de ventes écrits en grec, accompagnés de leur contre-partie rédigée en écriture démotique, lue par tout le peuple. On réunit les documents et les premiers travaux furent entrepris. On reconnut d'abord que les noms grecs étaient transcrits dans le texte démotique de l'inscription de Rosette à l'aide d'un véritable alphabet. L'honneur de cette première découverte revient à M. Sylvestre de Sacy : c'était un premier pas dans la bonne voie, tous les savants l'y suivirent. Le suédois Akerblad, en étudiant minutieusement la partie démotique de cette inscription, parvint à lire quelques lettres de cette écriture et à dresser un alphabet relativement étendu, dont la science a largement profité; il n'avait qu'à persévérer dans la voie où il s'était ainsi engagé pour résoudre le problème des écritures égyptiennes. Rebuté par l'état mutilé du texte hiéroglyphique, il laissa à d'autres le soin de reprendre son oeuvre et de retrouver la clef du système.

Un savant danois, Zoega, (1755-1809) avait déjà attiré l'attention des lettrés sur le fait que les noms royaux des obélisques se distinguaient, dans les inscriptions, des autres mots, en ce qu'ils étaient insérés dans les enroulements auxquels on a donné le nom de cartouches. La disposition même des cartouches et leur place dans l'inscription, semblaient confirmer cette conjecture. Et comme il avait également émis l'idée que ces noms de rois pouvaient aussi bien être écrits au moyen de signes alphabétiques, le docteur Young, savant anglais de grand mérite, reprenant l'étude de l'inscription de Rosette au point où Akerblad l'avait laissée et concluant du fait de l'existence d'un alphabet semblable employé dans les hiéroglyphes, essaya de reconstituer l'alphabet des cartouches ou des noms royaux. De l'étude qu'il fit du nom de Ptolémée dans la partie hiéroglyphique de l'inscription de Rosette, il ne sut tirer que cinq caractères à peu près certains, et ne put jamais aller au-delà, l'imperfection de sa méthode ne lui ayant pas permis de saisir les idées qui avaient été suivies dans l'inscription en écriture hiéroglyphi-

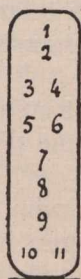
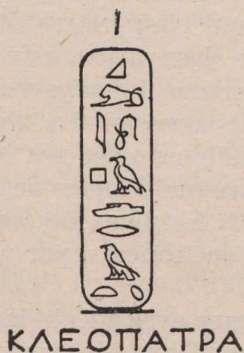
que des noms propres, toutes ses tentatives pour déchiffrer les noms des rois restèrent infructueuses.

L'idée de signes alphabétiques dans l'écriture hiéroglyphique et des progrès assez notables dans la lecture de l'écriture démotique constituaient, pour nous résumer, les seuls faits acquis à la science, au moment où Champollion "étendit la main pour briser les sceaux du livre mystérieux qui étaient encore fermés."

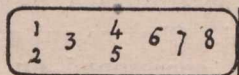
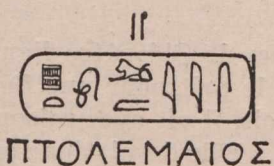
Sans doute, les pénibles efforts de ses devanciers ne lui permirent pas de s'égarer hors de la voie qui venait d'être tracée, et qui était la bonne. Disons cependant que cet illustre savant s'était préparé à l'entreprise qu'il méditait par de longues et laborieuses études. Né à Figeac (Lot) en 1790, il s'était, dès sa jeunesse, livré à l'étude des langues orientales. Il apprit seul l'hébreu, l'arabe, le chaldéen, le syriaque, l'éthiopien et surtout le copte qui devait naturellement l'initier à la connaissance de la langue parlée autrefois par les Egyptiens. A 17 ans, il présentait à la Société des Arts et des Sciences de Grenoble une étude sur la géographie copte. De 1811 à 1814, ses connaissances sur l'histoire de l'Égypte étaient telles qu'il publiait, à Paris, les deux premiers volumes d'un grand ouvrage intitulé: *L'Égypte sous les Pharaons*. De nouvelles études sur les divers systèmes des écritures égyptiennes et la comparaison des monuments avec les manuscrits, le mirent en état de déterminer les principaux caractères de ces trois systèmes d'écriture, l'hiéroglyphique, l'hiératique et la démotique, qui ne présentaient que des différences plutôt apparentes que réelles. Après avoir reconnu que les hiéroglyphes représentent des signes de sons, il démêla l'enchaînement qui lie chacun de ces signes aux tracés de plus en plus abrégés qu'il nomme *hiératique* et *démotique*. Ce fut dans ces circonstances qu'il reprit le problème que le docteur Young n'avait pu résoudre.

On avait découvert, dans l'intervalle, à l'île de Philae, un autre petit obélisque portant un cartouche égyptien: une inscription grecque couvrait la base où ce monument avait été érigé et nommait la reine Cléopâtre. L'obélisque de Philae fut remis à Champollion, qui se trouva ainsi en possession de deux cartouches de noms royaux. Dans l'inscription de la pierre de Rosette se lisait le nom de Ptolémée; dans celle de Philae le nom de

Cléopâtre: deux points de comparaison du plus précieux concours dans le travail qu'il allait entreprendre.



- 1. Triangle..... K.
- 2. Lion L.
- 3. Roseau..... A.
- 4. Corde..... O.
- 5. Rectangle..... P.
- 6. Aigle..... A.
- 7. Main..... T.
- 8. Bouche..... R.
- 9. Aigle..... A.
- 10, 11. Déterminatifs des noms de femmes.



- 1. Rectangle..... P.
- 2. Demi-cercle..... T.
- 3. Corde..... O.
- 4. Lion L.
- 5. Coudée..... M.
- 6, 7. Double roseau. AI.
- 8. Dossier..... S.

I. — Cartouche de la reine Cléopâtre.
 II. — Cartouche du roi Ptolémée.

“Grâce aux cartouches, il lui était possible de reconnaître au

milieu des hiéroglyphes, les groupes correspondants à ces deux noms royaux. Il observa d'abord que, par un heureux hasard, les noms de Ptolémée et de Cléopâtre ont cinq lettres communes *p, t, e, l, o*. Après avoir fait cette observation, une intuition de génie, qui lui donna la clef de l'énigme, lui suggéra l'idée que chaque image hiéroglyphique devait correspondre alphabétiquement au son de la lettre par laquelle commençait le nom égyptien de l'objet représenté, c'est-à-dire que l'image de l'aigle devait désigner un *a*, celle du lion un *l*, les noms de ces deux animaux commençant en copte, comme en français, par un *a* et par un *l*.

“ Partant de cette hypothèse, il compara avec succès les deux cartouches de Cléopâtre et de Ptolémée. Dans l'inscription de l'île de Philae, le nom royal commence par un triangle, et doit correspondre à un *k*. Il ne se trouve pas, par conséquent, dans le nom de Ptolémée.

“ Le second signe du nom de Cléopâtre est une lionne. Il doit correspondre à l'*l* et occuper la quatrième place dans le nom de Ptolémée, ce qui a lieu en effet.

“ Le troisième hiéroglyphe, qui est dans le nom égyptien de Ptolémée, le sixième et septième, représente une feuille de roseau. Cette feuille de roseau est redoublée dans le nom de Ptolémée. Champollion jugea que c'était le redoublement de l'*e* de Cléopâtre, et que ce double signe correspondait à l'*ai* grec de “ Ptolemaios.”

“ Le quatrième hiéroglyphe du nom de Cléopâtre figure une corde avec un noeud. Champollion le prit pour une fleur sur une tige recourbée. Quoi qu'il en soit, il vit avec raison, dans cette image, l'*o* du nom de Cléopâtre. Elle devait donc occuper la troisième place dans le cartouche de Ptolémée, puisque l'*o* est la troisième lettre du nom de ce roi. C'est ce qui a lieu.

“ Le cinquième signe, le rectangle, correspond au *p* dans Cléopâtre, devait être la première lettre de Ptolémée, et il en est effectivement ainsi.

“ La sixième lettre, qui représente un aigle, ne se lit pas dans le nom de Ptolémée, mais elle se retrouve comme neuvième et dernière lettre dans le nom de Cléopâtre, ce qui confirme sa valeur de *a*.

“ Dans l'étude du septième hiéroglyphe, Champollion fut tout d'abord arrêté par une difficulté imprévue. Cet hiéroglyphe a la figure d'une main, et doit être un *t*, la main en copte, s'appelant *tot*. Le *t* est aussi dans le nom de Ptolémée, au second rang. La main hiéroglyphique aurait donc dû occuper la seconde place dans le cartouche du roi, et cependant, au lieu de cette image, on voit un demi-cercle. Fort déjà de ses autres trouvailles, le hardi investigateur ne se laissa pas déconcerter et cet obstacle inattendu ne servit qu'à faire faire un nouveau pas à la science du déchiffrement. Il supposa, et l'expérience a prouvé qu'il avait rencontré juste, qu'un même son phonétique pouvait être représenté par des caractères divers et le demi-cercle devait avoir la même valeur que la main, celle du *t*. Il devina aussi que le demi-cercle figuré dans Ptolémée, qu'on voit également à la fin du nom de Cléopâtre, devait être l'article féminin, *t*, comme en copte, et désigner les noms de femmes. C'était une confirmation que le second signe de Ptolémée est bien le *t* et équivaut à l'hiéroglyphe de la main.

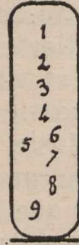
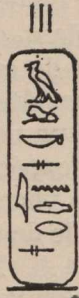
“ Le huitième signe du nom de Cléopâtre est l'image de la bouche. Il doit correspondre à l'*r*, en copte, *ro*. Il ne se trouve pas dans Ptolémée.

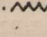
“ Nous avons déjà vu que la neuvième lettre est la même que la sixième, un aigle, dont le sens phonétique est *a*. Tous les hiéroglyphes du nom de Cléopâtre étaient ainsi expliqués. Le cinquième et le huitième, la coudée, l'objet appelé *senb*, qui ressemble à un dossier de chaise, demeuraient, il est vrai, inexpliqués dans Ptolemaios, mais il n'était pas possible de douter qu'ils ne correspondissent à l'*m* et à l'*s*.

“ Douze signes hiéroglyphiques étaient ainsi parfaitement déterminés. Il ne restait plus qu'à vérifier la découverte, en l'appliquant à d'autres nom royaux. Champollion l'essaya d'abord sur un troisième nom, celui d'Alexandre, qu'il avait découvert dans la *Description de l'Égypte*, publiée par la commission scientifique française. Il trouva dans ce cartouche l'aigle, *a*, le lion, *l*, la lionne, *l*, la main, *t*, (ou *d*), la bouche, *r*, la feuille de roseau, *a*, signes déjà connus et occupant les places où ils devaient être d'après l'hypothèse. Le troisième signe est une tasse à anse, autre manière d'écrire le *k*, qui est représenté com-

me nous l'avons vu, par un triangle, dans le nom de Cléopâtre. Le quatrième, l's, un verrou, au lieu du dossier qui rend cette

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ



- | | | | |
|----|---|--------------------|----|
| 1. |  | Aigle | A. |
| 2. |  | Lion..... | L. |
| 3. |  | Tasse à anse.. | K. |
| 4. |  | Verrou..... | S. |
| 5. |  | Roseau | A. |
| 6. |  | Eau courante | N. |
| 7. |  | Main | D. |
| 8. |  | Bouche | R. |
| 9. |  | Verrou..... | S. |

3 — Cartouche d'Alexandre le Grand.

consonne dans Ptolemaios. Le sixième est une ligne brisée, figurant l'eau courante, et correspond à l'n. Le neuvième est

de nouveau le verrou, et exprime l's final d' "Alexandros," ce qui prouve bien que le quatrième signe est réellement une s. Champollion découvrit bientôt, d'ailleurs, le nom de Ptolémée sur un bouclier où l'héroglyphe du verrou apparaissait à la fin, substitué au dossier. Cette variante d'écriture confirmait d'une manière irréfutable la valeur d's qu'il avait attribuée à ces deux signes. Il était ainsi déjà en possession de quatorze signes hiéroglyphiques.

"C'est en procédant de la sorte, du connu à l'inconnu, sûrement, méthodiquement, que Champollion a reconstitué l'écriture égyptienne et ressuscité pour nous la langue des anciens habitants des bords du Nil. En 1824, il publia son *Précis du système hiéroglyphique*, où non seulement il fit connaître la valeur des signes, mais de plus posa les règles du déchiffrement qui n'ont pas été ébranlées. Avant sa mort il avait dressé une liste de 260 hiéroglyphes phonétiques. On n'a eu depuis qu'à suivre sa méthode et à appliquer ses principes pour achever son oeuvre et pour déterminer les signes contenus dans les inscriptions et les papyrus découverts après lui. C'est aussi en employant ses procédés qu'il a été possible de déchiffrer les deux autres espèces d'écriture égyptienne, corruptions et simplifications tout à la fois de l'écriture hiéroglyphique, l'écriture "hiératique" ou sacrée et l'écriture "démotique" ou populaire (1)."

La découverte du savant égyptologue fut d'abord accueillie avec quelque incrédulité; on ne lui épargna pas même la malveillance. Champollion était un esprit supérieur, cultivé par de persévérantes et profondes études: c'en était assez pour blesser bien des susceptibilités, surtout de la part de ceux qui croyaient savoir quelque chose de la langue copte. La traduction des noms de Bérénice, de César, de Tibère, de Trajan et d'Hadrien, tout en complétant son alphabet, était une contre-épreuve de sa découverte, que l'on continuait cependant à contester. Il traduisit des phrases entières dont le bien fondé fut également prouvé, répondant ainsi victorieusement à ceux qui l'avaient mis au défit de ne pouvoir traduire que des noms propres.

(1) F. Vigouroux, *La Bible et les Découvertes modernes*.

“A peine Champollion est-il en possession de son précieux instrument, que les résultats les plus inespérés sont acquis irrévocablement à la science; les grandes figures d'*Amasis*, des *Thoutmosis* et des *Ramsès*, sortent des listes douteuses de Manéthon, escortées de leurs frères ou de leurs aïeux inconnus, pour entrer dans la véritable histoire avec les monuments de leur époque. La statue de Memnon, objet de tant de controverses, retrouva son nom antique d'*Aménophis*. On lit également sur les temples et le cartouche de *Schéschonk*, le conquérant de Jérusalem, et les noms mieux connus des Grecs d'*Amasis*, de *Psammétik* et de *Nectanébo*, et les noms des conquérants étrangers *Sabacon*, *Cambyse*, et *Darius*. Vérifiées par toutes ces découvertes, les listes des dynasties royales extraites de l'historien Manéthon retrouvent toute leur valeur et sont rangées parmi les legs les plus précieux de l'antiquité classique. Les dieux adorés à Thèbes et à Memphis reparaissent également, avec leurs noms antiques; *Ammon*, *Phthah*, *Neith*, *Isis*, *Osiris*, *Horus*, nous sont connus dans leurs véritables attributs et sont enfin dégagés des fausses couleurs que les Grecs leur avaient prêtées pour les rallier à leur Olympe.

“Le monde savant apprend par la publication des *lettres au duc de Blacas* que tout ce passé presque fabuleux allait rentrer dans le cercle des études régulières; hésitant encore entre le doute et l'admiration, il se mit à regarder avec une vive attention cet homme qui prétendait si audacieusement reculer les limites de nos connaissances, et qui lui jetait tout à coup devant les yeux deux mille années d'une histoire inconnue (1).”

L'état presque invariable du climat d'Égypte en fait un des climats les plus conservateurs du monde. Les sarcophages, les papyrus, tout couverts d'écritures, qui y avaient été déposés, les inscriptions et autres débris de cette antique civilisation, réapparaissent après 40 à 50 siècles d'existence, dans un état merveilleux de conservation. A peine Champollion aperçoit-il les salles d'un temple, ou est-il descendu dans un tombeau, qu'il en détermine sa signification religieuse ou historique. Déjà, dans sa *Notice des Monuments*, on voit qu'il avait visité et dé-

(1) Vte Emm. de Rougé, *Notice sur la découverte, les progrès et l'état actuel des études égyptiennes*, 1860.

crit chaque édifice de la Nubie, et, dans la haute Egypte, analysé chaque représentation, copié chaque inscription. L'Egypte tout entière, suivant l'expression de M. de Rougé, à qui nous devons beaucoup des détails qui précèdent, allait "entrer dans les portefeuilles de Champollion", lorsque, à la suite d'un séjour trop prolongé dans les tombeaux souterrains de Biban-el-Malouk et de la fatigue qu'un travail épuisant lui avait fait éprouver, il contracta une maladie qui l'obligea à quitter précipitamment le théâtre de ses études. Il ne recouvra jamais la santé, et mourut peu de temps après, à Paris, en 1832, non sans avoir, sur son lit de souffrances, dicté à son frère sa Grammaire égyptienne, qui mit le sceau à son oeuvre immortelle.

Champollion avait formé plusieurs disciples dont le plus distingué, en France, fut M. Ch. Lenormant. Les Italiens Rosellini et Salvolini avaient également suivi le célèbre archéologue en Egypte. Rosellini consacra le reste de sa vie à la publication d'un grand ouvrage sur les principaux monuments historiques, civils et religieux de l'Egypte. Le rôle de Salvolini fut moins glorieux. Il apportait à l'étude de l'antiquité beaucoup d'ardeur et d'heureuses dispositions que Champollion, homme le plus confiant du monde, secondait en lui communiquant sans réserve ses manuscrits. Salvolini abusa de la bonne foi de son maître jusqu'à lui soustraire, au moment de sa mort, ses papiers les plus précieux, qu'il publia plus tard sous son propre nom. Il avait d'abord pris une place distinguée parmi le monde savant, mais cette découverte en expliqua la cause.

L'élan imprimé par le savant français à l'étude des antiquités égyptiennes eut un profond retentissement. Osburn, Birch et Hincks, en Angleterre; Leipsius, en Allemagne, fondèrent des écoles qui ont fait faire depuis des progrès considérables à l'égyptologie. Bientôt presque tous les pays d'Europe eurent leurs égyptologues attitrés. Mais c'est à la France que l'Egypte doit ses plus belles découvertes. Les savants français, du moins à venir jusqu'à ces derniers temps, ont toujours figuré au premier rang parmi les égyptologues. Le plus célèbre d'entre eux fut le vicomte Emmanuel de Rougé, professeur au Collège de France. Il s'appliqua surtout à faire connaître l'histoire intellectuelle et sociale des Egyptiens. M. Auguste

Mariette, mort en 1881, digne successeur des Champollion et des Rougé, par une exploration d'un quart de siècle, a considérablement augmenté l'oeuvre de ses devanciers. Ses fouilles extraordinaires ont ajouté bien des chapitres à l'histoire de l'Égypte, des époques entières jusqu'alors inconnues, en particulier l'histoire et la civilisation des dynasties primitives. MM. F. Lenormant et F.-J. Chabas ont tous deux fait faire de grands progrès à l'égyptologie. M. Lenormant, en particulier, mort à l'âge de 46 ans, avait déjà parcouru en tous sens le vaste champ des études de l'antiquité tant en Égypte qu'en Chaldée et en Assyrie et en Palestine. Sa puissance de travail se révèle par les nombreux ouvrages qu'il avait déjà publiés à sa mort. Il est des écrivains, dit M. Ernest Babelon, le continuateur de son oeuvre, qui marqueront l'empreinte la plus profonde dans le progrès des sciences historiques au XIXe siècle.

Enfin, de nos jours, M. Maspero ne cesse d'enrichir la science du fruit de ses travaux. Son *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient* contient des données du plus vif intérêt sur les moeurs, les faits, les usages et les idées de ces vieux Égyptiens, Chaldéens et Assyriens, dont l'antique civilisation a rayonné sur le reste du monde.

Alph. Gagnon.

Québec, Janvier 1907.



Économie Politique

Suite et fin.

Les auteurs ne s'accordent pas sur les origines du socialisme. Les uns le font remonter jusqu'à l'antiquité, jusqu'à la "*République*" de Platon dont les idées ont été plus ou moins reprises par Thomas Morus et Campanella, sous la Renaissance, par Jean-Jacques Rousseau et ses disciples au XVIII^e siècle, par Babeuf, au sortir de la tourmente révolutionnaire, et par les Socialistes au XIX^e siècle; les autres se bornent à faire naître le socialisme de la philosophie rationaliste du XVIII^e siècle; d'autres en font une réaction économique contre le libéralisme; d'autres enfin, le considèrent comme la conclusion logique de la Révolution Française. C'est la thèse que soutient M. Faguet. (1) La Révolution, dit en substance l'auteur des "*Questions politiques*", déclarait les hommes absolument égaux; mais en conservant la propriété, elle laissait subsister une inégalité que les socialistes de 1830 ont voulu supprimer. (2)

Les premiers socialistes du XIX^e siècle sont appelés "les utopistes," ce sont pour la plupart des rêveurs, des "Humanitaires."

C'est d'abord Owen, qui vient faire une de ses nombreuses expériences à New-Harmony, en Amérique; (3) ce sont ensuite

(1) "La Révolution était un grand fait qui est devenu une idée vers 1830." Emile Faguet, "*Questions politiques*".

(2) Les auteurs ont raison chacun pour leur part: l'idée collectiviste n'est pas nouvelle, et si elle s'est plutôt répandue au XIX^e siècle, c'est que toutes les causes que nous venons d'indiquer, les unes philosophiques, les autres économiques, ont contribué plus ou moins fortement mais simultanément à rendre le milieu plus favorable à son développement.

(3) On a déjà appelé l'Amérique: "la terre classique du socialisme"; on la pourrait appeler: "la terre classique des expériences socialistes". Semler, au dire de l'abbé Winterer (*Le Socialisme contemporain*) "énumère plus de quarante essais socialistes ou communistes faits en Amérique et qui ont tous fini par échouer". Au reste, ces "essais" ne sont pas nouveaux. Récemment, le "*Journal des Débats*" (22 juin 1906) rappelait qu'une expérience communiste a été tentée en Chine, au XI^e siècle, sans succès.

Saint-Simon, qui, "rêvant des lendemains épiques," avait recommandé à son domestique de l'éveiller chaque matin par ces mots : "Levez-vous, Monsieur le Comte, vous avez de grandes choses à faire!" il s'attaque surtout à l'héritage; Fourier, qui nous découvre une douzaine de passions dont cinq des sens, quatre affectueuses trois distributives ou Mécanisantes, (1) et qui, pour satisfaire ces passions, invente la Phalanstère, un autre insuccès; Cabet, qui vient aussi expérimenter en Amérique; Pierre Leroux, plus dogmatique; Louis Blanc; et enfin Proudhon, à la fois adversaire de la propriété, et des socialistes.

C'est Karl Marx qui, le premier, a donné au socialisme un caractère scientifique, dans un livre resté célèbre: le *Capital* ouvrage obscur qui avait besoin d'un devin qui l'explique et qui l'a trouvé dans Engels. "Nous devons à Marx deux grandes découvertes, écrit ce dernier: il nous a donné la conception synthétique de l'histoire au point de vue matérialiste, et il a dévoilé le mystère de la production capitaliste. Grâce à ces deux découvertes, le socialisme est devenu une science. "Il est aussi devenu un parti, grâce à Ferdinand Lassalle et grâce aussi à l'activité de Marx qui avait déjà, en 1847, crié aux travailleurs: "Prolétaires de tous les pays, unissez-vous"; et qui avait en 1866, fondé l'Internationale.

Depuis Karl Marx, le socialisme est allé de progrès en progrès. Il s'est présenté devant l'électorat; il a essuyé des défaites, mais il a aussi remporté de nombreuses victoires en Allemagne surtout et en France; mais moins, beaucoup moins en Angleterre où c'est le *Trade-Unionisme* qui domine. Certains partisans du socialisme sont même devenus ministres, ministres dans des cabinets bourgeois... au grand scandale de la gauche: on n'a pas oublié l'incident Millerand, et vous savez que M. Clemenceau vient de créer un ministère du travail dont M. Viviani, le premier titulaire a prononcé, il y a quelques jours, un dis-

(1) Ces trois dernières sont: "la cabaliste, laquelle nous pousse à l'intrigue; la papillonne, qui nous porte au changement, et la composite, entraînement fougueux qui résulte de l'assemblage de plusieurs joies. Et de l'assemblage de ces douze passions naît l'unitisme, sentiment d'affection universelle, comme le blanc naît de la combinaison des couleurs du prisme". Hervé Bazin, *Traité*, p. 35.

cours très remarqué, dont la Chambre a voté l'affichage. Depuis quelques années pourtant, certains socialistes ont abandonné l'action politique pour l'action directe. Ils ont fondé la Confédération générale du Travail. Leur moyen d'action, c'est la grève, la grève générale, la grève des bras croisés. . . .

* * *

Pour compléter ce rapide aperçu sur le mouvement économique et social au XIXe siècle, il faudrait dire un mot de certaines écoles de formation relativement récente—et qui ont exercé sur les économistes une influence assez considérable. Malheureusement elles sont trop, et il faut faire un choix.

Nous avons déjà signalé en passant l'école historique qui, répétons-le, a rendu de grands services à l'économique, en la débarrassant de ce qu'elle avait de trop métaphysique et en forçant l'économiste à s'occuper plus des faits. Cette école qui a donné naissance au Socialisme d'Etat et au Socialisme cathédral, s'est surtout développée en Allemagne.

Il est une autre école, l'école mathématique, dont la doctrine est intéressante à étudier, mais plus difficile à suivre; sans doute pour cette raison que vous avez peut-être, comme nous, entendu formuler à votre professeur de mathématiques:—*nascuntur mathematici*—on naît mathématicien, on ne le devient pas. Cette école tend à ramener toutes les lois de l'économique à des formules d'algèbre ou de géométrie. Ses adeptes parlent couramment de la "courbe de l'utilité, de celle des frais de production, de leur concavité, de leur convexité, des contre-courbures," etc. . . .

Enfin, l'école socio-biologique ou naturaliste qui ne veut voir dans la société que le corps social et qui veut convertir la sociologie en biologie. "Elle compare la production industrielle au système nutritif et les voies de communications à l'appareil circulatoire;" ou encore "les institutions gouvernementales au système nerveo-moteur; les institutions parlementaires au système cérébro-spinal; les institutions commerciales au grand sympathique; les banques et les institutions de crédit à l'appareil vaso-moteur." (1).

(1) Paul Cauwès, Traité d'Economie politique, vol. I.

“Le corps social”, écrit M. Faguët, le simple lettré qui a émis un jour, sans penser à mal ni à bien, cette excellente et peu prétentieuse métaphore, ne s’est aucunement douté qu’il créait une science, et était l’inventeur d’un grand système. O puissance des métaphores! Il ne faisait pas moins cependant.

—Je m’attends à une chose. Aristote, qui a tout prévu, a dit quelque part qu’un livre était un tout vivant. On peut très bien traduire par: “un organisme”. Il naîtra une critique qui prendra le nom de Critique zoologique et qui verra dans un livre un système nerveux, un système musculaire, un système pileux, un appareil de nutrition, de reproduction, à preuve qu’on dit déjà: “reproduction interdite”.... (1).

II

Vous le voyez, en matière économique, les théories sont nombreuses et partant nombreuses les controverses: c’est bien le cas ou jamais de dire: *tot capita, tot sensus*. Autant d’économistes, autant d’opinions.

Pourtant, au point de vue de la définition de l’Economie politique, de son objet et de ses limites, toutes ces théories, en apparence si différentes, se peuvent ramener à deux principales: la théorie libérale, et celle-là que nous appellerons, faute de mieux la théorie “sociale”.

Les économistes libéraux considèrent la science économique comme une science de choses, absolument indépendante de la morale et ne tenant compte ni de l’homme, ni de la société. Pour eux, les lois naturelles qui président à la formation des richesses sont générales et inflexibles; elles s’appliquent indistinctement à toutes les civilisations, à toutes les sociétés; elles sont d’airain; et l’homme les doit subir sans qu’il puisse jamais les faire dévier. “L’économie politique, écrit M. Paul Leroy-Beaulieu, est assujettie à des lois naturelles et non aux fantaisies variables des législateurs” (2).

C’est dans ce sens qu’ont écrit Adam Smith et les théoriciens de l’école anglaise, et l’école mathématique, réduisant la science

(1) Propos Littéraires, 1ère série.

(2) Op. cit.

économique à n'être qu'un ensemble de formules algébriques en arrive au même résultat. Pour J.-Bte. Say (il est vrai de dire que, précisément sous l'influence du mouvement "social", il a plus tard modifié son opinion); l'économie politique n'est que "la simple expression de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses": c'est le sous-titre de son premier traité; cette définition est adoptée par Paul Leroy-Beaulieu, au moins dans son manuel; Rossi, bien qu'il reconnaisse l'économique pour une "science d'humanité", la définit pourtant: "la science de la richesse" et la traite comme telle. Pour M. Léon Say, l'économie n'a rien à voir avec la morale; et M. Guyot enseigne "que l'égoïsme étant la base de l'économie politique, il n'y a rien à discuter avec les Chrétiens et les altruistes qui veulent qu'on tienne compte de la morale et de la justice en cette matière." (1) On ne saurait être plus catégorique; et c'est là sans doute le langage qu'auraient tenu ces économistes qui ont déjà tenté de créer, sous le nom de "Chrémastique", l'économie politique pure.

Les économistes sociaux, au contraire, considèrent la science économique comme une science sociale, "une science qui part de l'homme pour aboutir à l'homme," (2) et qui, par conséquent, n'en saurait faire abstraction. Ces économistes ne croient pas à la rigidité des lois économiques, mais bien plutôt que ces mêmes lois peuvent fléchir et que l'homme, par sa seule volonté, les peut modifier; comme il en arrive tous les jours pour certaines lois physiques. "Si l'activité humaine était incompatible avec l'ordre des phénomènes, écrit M. Espinas, il faudrait considérer comme un miracle le fait de faire cuire un oeuf."

C'est au XIX^e siècle, et vous vous en souvenez, à partir de Sismondi et de Villeneuve-Bargemont que ces idées nouvelles se sont fait jour; elles ont été reprises par Le Play et l'Ecole de la Paix Sociale, par les tenants de l'Ecole historique, par les catholiques sociaux, et, depuis quelques années, par deux dissidents de l'Ecole libérale: MM. Gide et Cauwès. Ce dernier résume ainsi la question: "C'est l'homme par qui et pour qui les richesses sont faites; les richesses sont un moyen et non un

(1) Cf: Du Mérac, Premiers principes d'Economie politique, p. 5.

(2) Baudrillart.

but. Au-dessus de toute question relative aux choses matérielles et à l'accumulation des richesses planent des intérêts humains. Multiplier les produits n'est pas la fin dernière de la société. On pourrait croire, cependant, à considérer la doctrine anglaise, que la prospérité sociale dépend exclusivement de l'accumulation des produits. Il semble que, selon la spirituelle saillie de l'économiste Droz, "*les hommes soient faits pour les produits et non les produits pour les hommes.*"

C'est M. Cauwès, ce sont les économistes sociaux qui ont raison; mais il faut éviter également l'excès contraire et ne pas noyer, pour ainsi dire, l'économie politique dans la sociologie (1) ni la confondre avec la morale, ainsi que le voudrait faire l'école éthique.

L'économie politique a son domaine à elle. C'est une science complète et parfaitement organisée, ayant son objet propre et sa méthode; (2) une science reconnue de tous et depuis longtemps, bien qu'on lui ait reproché d'être une science récente, comme si elle n'était pas aussi "vieille" que la chimie et plus "vieille" que certaines sciences, très en honneur aujourd'hui et qui ne comptent guère plus d'un demi-siècle d'existence.

L'Économie politique n'est donc pas la morale ni la sociologie; mais elle joue, vis-à-vis ces deux sciences, le rôle que joue, — permettez-moi cette comparaison — notre colonie vis-à-vis la Métropole: elle est une science autonome, elle n'est pas une science indépendante. On a dit que l'économie politique "fait bon ménage avec la morale"; ce n'est pas assez dire: la loi morale domine la loi économique. C'est Le Play qui a dit: "Je tiens pour condamnée à priori toute conclusion qui ne serait pas

(1) Le mot "sociologie", qui n'est pas, quoi qu'en ait dit un économiste de renom, "une simple rubrique prétentieuse et sonore", désigne une science dont l'objet est beaucoup plus étendu que celui de l'économie politique et que l'on a définie: "la science des phénomènes sociaux". (Larousse).

(2) Certains économistes ont voulu substituer au terme "économie politique", celui "d'économie sociale". "L'économie politique, écrit R. P. Ch. Antoine, dans son *Traité*, est en même temps l'économie sociale et nous avons le droit de parler d'économie politique ou sociale. Mais afin d'éviter toute équivoque, et séparer notre conception de la science économique de la notion incomplète de la science des richesses, nous préférons l'expression d'économie sociale". D'autres auteurs s'en tiennent à l'appellation: "économie politique et sociale".

conforme aux indications de la raison et de la morale. "C'est un principe qu'il ne faut pas craindre de reconnaître et d'appliquer, surtout de nos jours.

Définissons donc l'économie politique avec M. Minghetti (c'est la définition la plus claire que nous ayons trouvée et celle qui renferme toutes les idées que nous avons tâché d'exprimer), "la science qui contemple les lois en vertu desquelles la richesse se produit, se répartit, s'échange et se consomme par l'homme, agissant en liberté dans la société civile, selon la règle du juste et de l'honnête."

Telle est, résumée du mieux que nous avons pu, l'histoire de l'économie politique, et telle est sa définition; nous voudrions, en terminant, dire brièvement son utilité et son importance, en démontrant, pour le Canada, la vérité de cette parole de Marigny, (1) que "l'économie politique est la science utile et précieuse entre toutes, celle dont l'intelligence est particulièrement indispensable puisque le bien-être et la puissance des peuples en dépendent."

"Nous n'accomplirons nos destinées politiques qu'à la condition d'être de toutes manières les forts de notre siècle. Nous n'y arriverons que par un effort constant et bien dirigé; que par la résolution inébranlable de mettre en honneur et en pratique la science économique." (2)

C'est par ces mots que M. Errol Bouchette termine ses remarquables "*Etudes sociales et économiques sur le Canada*". Il nous incombe de remplir sur la terre d'Amérique ce que l'on appelle ailleurs "la mission des races latines"; nous avons aussi à consacrer et défendre au besoin notre foi, notre langue et nos institutions; mais les circonstances mêmes nous imposent un autre devoir national: celui de conquérir notre indépendance économique que M. Héroux appelle avec raison: "le levier qui permettra presque partout d'assurer et fortifier nos autres conquêtes." (3)

(1) Duménil-Marigny. Histoire de l'Economie politique des peuples anciens.

(2) Errol Bouchette: *Etudes sociales et économiques sur le Canada*, 1905; Montréal.

(3) "La Vérité", 27 octobre 1906.

Cette indépendance économique, nous ne l'obtiendrons qu'au prix de nos efforts et de notre persévérance. Il nous faut secouer notre torpeur et nous tourner résolument vers l'industrie pour exploiter nous-mêmes ces richesses naturelles qui sont nôtres, qui sont inépuisables, et que, comme l'écrit M. Siegfried, (1) "on commence non pas même à connaître mais seulement à soupçonner." Pour vaincre nous avons les forces nécessaires. La nature est à nous, à nous le travail (2) et nous disposerons du capital si nous apprenons à le constituer par l'épargne et la concentration. Mais pour en arriver à tous ces résultats, il nous faut d'abord une politique industrielle, une opinion, une science: la science fera l'opinion et l'opinion la politique industrielle. (3) Cette science, c'est l'économie politique.

Par ailleurs, nous avons à lutter contre des concurrents redoutables. Depuis 1830, grâce au machinisme et aux moyens de transports plus faciles, l'industrie s'est développée d'une façon considérable. L'Angleterre a ouvert la marche, les pays d'Europe ont suivi, puis les Etats-Unis et le Japon. C'est aujourd'hui notre tour d'entrer en scène. Quel rôle sommes-nous préparés à jouer?

Déjà le succès a couronné nos efforts. Notre industrie prospère, (4) nos voies de communications sont nombreuses, notre commerce est considérable, plus considérable comparativement que celui de plusieurs autres nations, un américain le constatait dernièrement. D'autre part, nous possédons "la plus grande réserve forestière du monde", (5) des énergies naturelles sans nombre, des ressources minières considérables; nous n'avons pas déserté nos terres; un Européen écrivait vers 1840: "nos besoins nous mettent chaque jour davantage dans la dépendance des peuples d'Outre-Mer," (6) la situation n'a pas

(1) André Siegfried: "Le Canada, les deux races", p. 399.

(2) Voir dans les "Etudes sociales et économiques sur le Canada" les belles pages que M. Bouchette consacre au "travail" et au "capital" canadiens.

(3) C'est la thèse de M. Bouchette.

(4) "Un pays qui produit déjà 250,000 tonnes de fonte ne peut pas s'arrêter en route". J. Meline, Le Retour à la Terre, p. 23, note.

(5) Errol Bouchette, op. cit.

(6) Blanqui, op. cit., T. II.

changé; enfin on peut dire que nous jouissons des privilèges d'un état souverain sans en supporter les charges; puisque, —c'est notre dernière conquête,— nous avons presque acquis le droit de faire des traités, tant on nous laisse parler haut quand il s'agit de les conclure.

Tâchons donc de réaliser cette autre parole de M. Siegfried: "Il y a lieu de prévoir un temps, prochain sans doute, où le développement économique du Dominion deviendra immense et peut-être partiellement comparable à celui de son gigantesque voisin." (1)

Pour y arriver, il nous faut employer tous les moyens à notre disposition; et si, comme on l'a très bien dit, "une opinion éclairée est meilleur guide qu'une pratique instinctive", (2) sachons abandonner la pratique instinctive et demander à la science cette opinion éclairée. (3)

Enfin, nous possédons ce que Le Play appelle "la paix sociale". Heureusement, ces questions qui agitent (jusqu'à les bouleverser souvent) des nations plus vieilles que la nôtre, trouvent encore chez nous des solutions toutes pacifiques. Le problème social ne se pose pas pour nous; mais ce n'est pas une raison pour ne pas veiller. Il nous a été donné cet immense avantage de pouvoir profiter de l'expérience des autres. Préparons-nous à la guerre pour conserver la paix. L'économie politique nous y aidera: aux législateurs, aux industriels, aux ouvriers, à tous, elle indiquera où est non pas seulement le droit, mais aussi le devoir.

Ce sont là quelques-uns des services que peut nous rendre la science économique: négligée, cette science prendra sur nous de

(1) André Siegfried, op. cit., p. 399.

(2) Paul Cauwès, op. cit.

(3) "Le capital a besoin de nous pour produire, écrit M. J. A. Beaulieu, de nous qui sommes le nombre, de nous qui sommes les bras et qui devenons l'intelligence avec plus d'instruction technique; de nous qui sommes des travailleurs infatigables, les fils de ce peuple âpre et chaud à la fois, fier, actif, fortement doué pour la vie, puissant comme la nature qui l'a vu naître". Cf *La Revue Canadienne*, Mai 1905.

terribles revanches; (1) cultivée, elle nous fera mériter encore plus cette belle page, écrite par un des nôtres: "Empruntant à l'esprit anglais de sa solidité, à l'esprit écossais de sa prudence, à l'esprit français de son éclat, le Canada a conquis par degré l'attention et, ce qui est plus précieux et plus rare, la confiance du monde. A ce concert d'éloges et d'espérances qui s'élève autour de lui, et qui griserait un peuple formé d'éléments moins harmonieux et puissants, aucune voix discordante ne s'élève. On croit en nous autant que nous croyons en nous-mêmes. Cherchez dans l'histoire et voyez si vous y trouverez l'équivalent! C'est peut-être la première nation qui se forme sans tiraillement, sans violence, par le seul procédé moderne du progrès. Ne tirez pas de salve en la regardant monter triomphalement à l'horizon: le bruit du canon ne lui est pas familier, les fanfares industrielles suffisent à sa gloire. Ce trait caractéristique nouveau est comme la garantie de sa durable prospérité, de sa grandeur constante: il ouvre la marche de l'avenir." (2)

(1) "Cette science, a écrit Bersot, ne permet pas qu'on l'ignore. Elle agite et remue le monde. Tel qui n'en soupçonnait pas l'existence apprendra qu'elle existe en voyant qu'il est enrichi ou appauvri par elle". Cité par Bazin, *Traité*, p. 64.

"Il est des sciences absolument sereines, écrit M. Paul Leroy-Beaulieu, qui ont de l'indulgence pour leurs contempteurs et les laissent en repos; la science des finances n'est pas de ce nombre, elle a une terrible façon de se venger de ceux qui l'ignorent ou qui la bravent". On pourrait en dire autant de l'économie politique.

"Car il n'y a pas à dire en notre époque, toute gloire ou toute vie des nations se préparent dans la boutique des banquiers. Une autre conception de la grandeur publique est une erreur puérile." C'est par ces mots que M. Paul Adam termine une étude sur *L'Instruction économique*, publiée dans le "Journal," de Paris, 27 septembre 1906. Là note, pour être exagérée, n'en a pas moins une grande part de vérité.

(2) Hector Fabre: *Paris-Canada*, numéro du 15 juillet 1906. Ce passage est cité par M. Delaire dans la "Réforme Sociale" des 1er et 16 août 1906.

Eduard Montpetit.

Montréal, Novembre 1906.

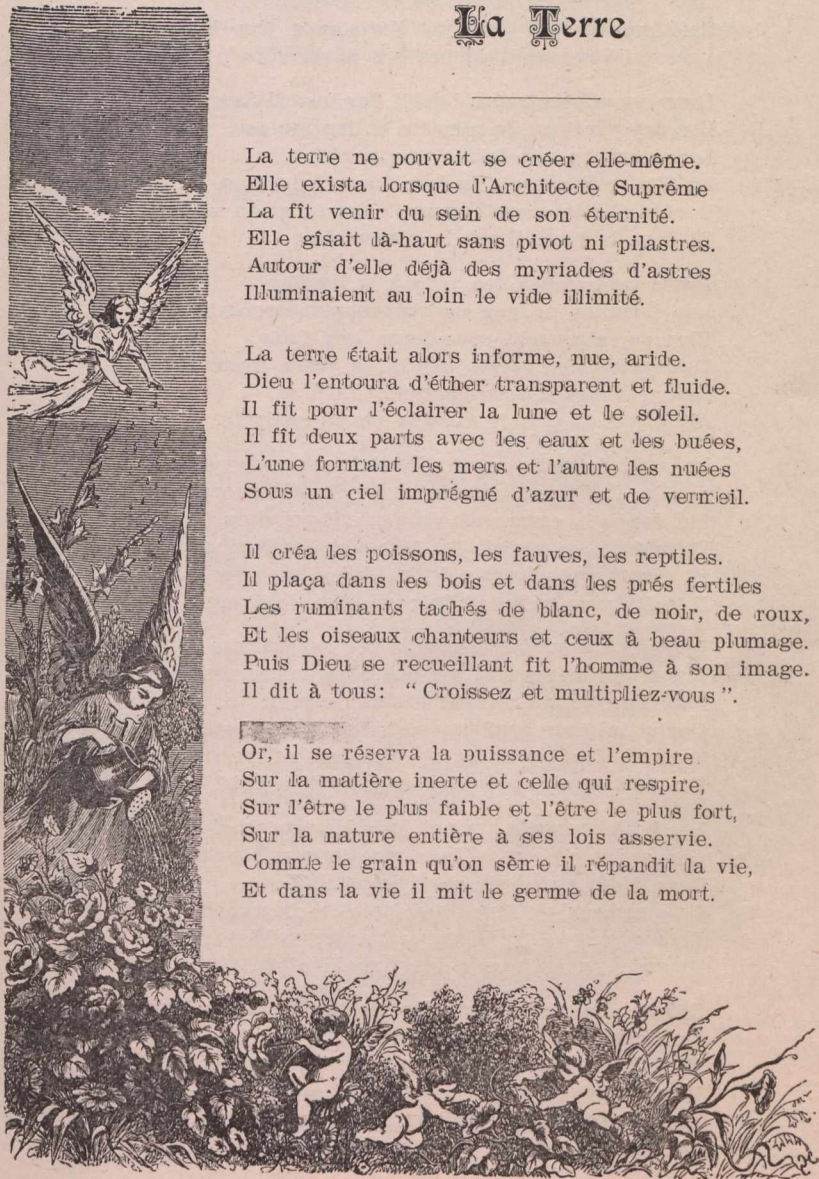
La Terre

La terre ne pouvait se créer elle-même.
Elle exista lorsque l'Architecte Suprême
La fit venir du sein de son éternité.
Elle gisait là-haut sans pivot ni pilastres.
Autour d'elle déjà des myriades d'astres
Illuminaient au loin le vide illimité.

La terre était alors informe, nue, aride.
Dieu l'entoura d'éther transparent et fluide.
Il fit pour l'éclairer la lune et le soleil.
Il fit deux parts avec les eaux et les buées,
L'une formant les mers et l'autre les nuées
Sous un ciel imprégné d'azur et de vermeil.

Il créa les poissons, les fauves, les reptiles.
Il plaça dans les bois et dans les prés fertiles
Les ruminants tachés de blanc, de noir, de roux,
Et les oiseaux chanteurs et ceux à beau plumage.
Puis Dieu se recueillant fit l'homme à son image.
Il dit à tous: " Croissez et multipliez-vous ".

Or, il se réserva la puissance et l'empire.
Sur la matière inerte et celle qui respire,
Sur l'être le plus faible et l'être le plus fort,
Sur la nature entière à ses lois asservie.
Comme le grain qu'on sème il répandit la vie,
Et dans la vie il mit le germe de la mort.



Les hommes ayant eu la terre en héritage
 S'étaient multipliés allant de plage en plage,
 En fondant des tribus et puis des nations.
 Ils se disaient rêvant d'une vie immortelle:
 "Cueillons tout ce qui rend l'existence plus belle ;
 "Construisons pour toujours nos habitations".

Leur orgueil engendra l'oubli des lois divines,
 Les dépravations, le meurtre et les rapines.
 Leurs crimes appelaient une punition.
 Le Maître Souverain la leur donna lui-même.
 Il répandit la mort comme le grain qu'on sème ;
 Et dans la mort il mit la résurrection.

Après avoir fermé les yeux à la lumière,
 Les hommes un par un redevenaient poussière.
 Plus on retrouvait, sous terre, des Cités,
 Des socles, des palais, débris de vieux royaumes,
 Des gravures, débris d'antiques idiômes,
 Alphabets incompris dans la pierre sculptés.

La mort de toutes parts étendait ses ravages
 Sur les troupeaux nombreux, sur les bêtes sauvages,
 Sur les bois couronnés de verte frondaison.
 Et tout ce qui restait des bêtes, et des herbes,
 Et des arbres chargés de feuillages superbes
 N'était qu'un composé de cendre et de limon.

Les corps organisés tiraient leur subsistance
 Du sol qui leur prêtait un peu de sa substance
 Pour la reprendre toute ultérieurement.
 Quand la terre toujours règne seule et demeure
 Fallait-il donc que tout s'évanouisse et meure
 Et que tout ait encor son recommencement ?

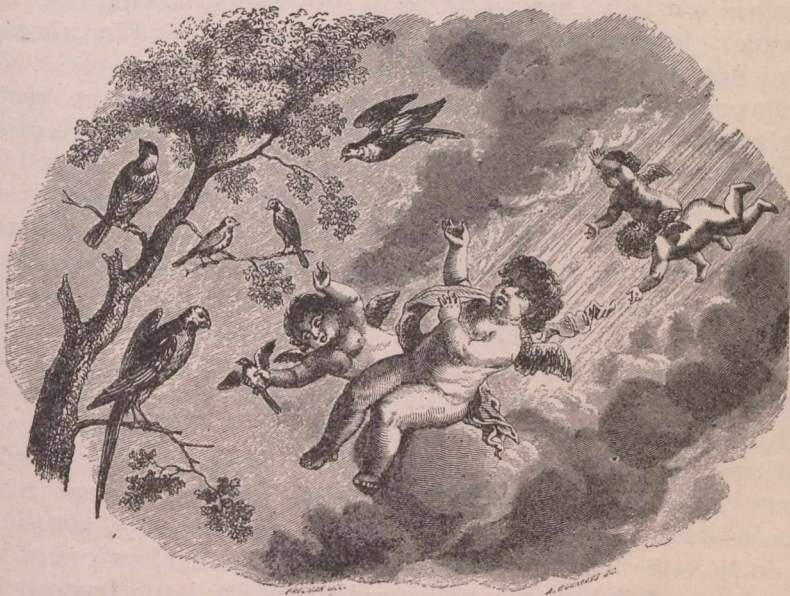
Les hommes seuls avaient dans leur corps périssable
 Comme un présent céleste une âme raisonnable,
 Gage d'une autre vie et d'immortalité.
 Le flambeau de leur âme était la conscience.
 Ils connurent leur Maître, et sa magnificence,
 Et ses commandements, et son ubiquité.

Suivant leurs oeuvres tous, de l'un à l'autre pôle,
 Devaient être jugés d'abord à tour de rôle
 Et puis au jour lointain du jugement dernier.
 Quand luira ce grand jour sur les monts et les plaines
 Dieu reconstituera les poussières humaines ;
 Et chacun dans sa chair revivra tout entier.

Ce jour-là nous verrons sous la voûte étoilée
S'entre-choquer dans une effroyable mêlée
Les millions de soleils dans l'espace croulant.
Et la terre et les cieux ainsi pris de vertige
Retourneront sans ombre et sans aucun vestige
Dans le gouffre sans fond du vide et du néant.

Eustache Prud'homme.

Montréal, 26 janvier 1907.



Lettres à un Ami sur la Liberté Morale

PAR J. FLAHAULT,

professeur agrégé à l'Université Laval, Montréal.

LETTRE VI.

Tu t'étonnes, mon cher Etienne, que dans l'exposé de la doctrine catholique, je m'arrête à saint Thomas alors que les siècles qui ont suivi ont vu paraître des talents comme ceux de Bossuet, de Fénelon, de Fléchier, de Massillon et plus récemment des Pères Lacordaire, Monsabré, de Ravignan, etc... Ce n'est pourtant pas sans raison que j'agis ainsi. Sans doute après saint Thomas, on a encore écrit et parlé sur le libre arbitre dans l'église catholique, mais rien d'essentiel, il me semble, n'a été dit à ce sujet. On trouve bien des discussions philosophiques sur les données scolastiques—et parfois elles présentent un haut intérêt, mais on ne rencontre aucune addition notable au patrimoine théologique. Des propositions contraires à l'enseignement traditionnel ont été condamnées par le Concile de Trente; je t'ai signalé les principales d'entre elles dans ma troisième lettre et crois inutile de m'étendre davantage sur ce point.

Et pourtant puisque tu m'y invites en quelque sorte, je relèverai dans le traité du Libre Arbitre (1) de Bossuet cette phrase qu'il y aurait souvent lieu de répéter: "La première règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais abandonner les vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne pour les concilier; mais qu'il faut, au contraire, pour ainsi parler,

(1) Traité du libre arbitre, chap. IV.

tenir toujours fortement les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue." Et le R. P. Monsabré qui cite également ces sages paroles de Bossuet, ajoute: "Vous tenez d'une main le dogme de la souveraineté divine, de l'autre le dogme du libre arbitre. Il est possible que le noeud invisible qui doit unir ces deux choses soit mal fait par les opinions; mais soyez convaincus que Dieu a bien fait le sien (1).

Il nous faut chercher maintenant à découvrir ce que peut établir à ce sujet l'esprit humain par ses propres spéculations. Tu le verras: nous ne rencontrerons rien qui contredise la doctrine de l'Eglise.

L'étendue de la tâche m'oblige à la fractionner encore; je me contenterai d'examiner les données de la méthode subjective, les constats de l'introspection personnelle. A cette question: L'homme est-il libre? c'est à la conscience individuelle de répondre maintenant. A la conscience, ai-je dit; mais à ce mot correspondent deux notions essentiellement distinctes, à savoir: la conscience psychologique, c'est-à-dire cet instrument d'observation interne qui permet à l'esprit de percevoir les phénomènes qu'il subit et de les analyser; la conscience morale, c'est-à-dire la faculté que possède l'homme d'apprécier le bien et le mal, de juger les actes et les intentions.

Interrogeons d'abord la conscience psychologique: elle nous apprend aussitôt que nous pouvons avoir—et que nous avons tous—l'idée de liberté. De cette simple constatation, on a voulu conclure à l'existence nécessaire de la liberté par le raisonnement suivant: Si la liberté n'existait pas en nous, nous ne pourrions la concevoir car on ne se figure pas une qualité qu'on n'a jamais rencontrée. Or, ce n'est pas autour de nous, dans l'univers, que nous trouverons la liberté: tout en ce monde obéit à des lois nécessaires, inéluctables. Si donc l'homme a le concept de liberté, c'est qu'il a lui-même la liberté.

Raisonnement limpide à la vérité, mais dont la conclusion ne vaut qu'autant que valent les prémisses. Est-il bien vrai que

(1) Conférences de Notre-Dame, Carême 1876.

nous ne pouvons avoir d'idées dont nous n'ayons observé l'objet? Je ne le crois pas pour ma part, et ne puis restreindre l'origine des idées à la perception sensible, comme on semblerait le faire dans le syllogisme précédent. Sans doute, il y a des idées physiques que nous devons à nos sens; telles sont celles du son, de la coloration, de l'odeur, du goût et de la forme; mais la perception sensible n'est pas la seule source qui fournisse à notre intelligence les idées dont elle se nourrit. La raison est véritablement créatrice d'idées, et je l'ai déjà dit, avec M. Caro je proclame la légitimité des intuitions rationnelles et psychologiques égale à celle des connaissances expérimentales. Observons avec soin comment procèdent ces dernières, comment s'édifient les sciences exactes. C'est, me paraît-il, la précision de la mesure qui leur est essentielle. Rien de ce qui n'est ou mesurable en soi, ou plus souvent dans ses effets, sans l'être dans sa nature même, ne fait partie du domaine expérimental. Les notions de rapport et de quantité lui sont indispensables. Dira-t-on que ces idées sont créées par l'observation ou ne vaut-il pas mieux affirmer que, loin d'en résulter, ce sont elles qui la permettent et lui donnent naissance avec le concours de la perception sensible?

Mais alors, pourrait-on objecter, rattachons l'idée de liberté à ces "intuitions psychologiques" dont la légitimité est admise. Je ne crois pas vraiment qu'on y soit autorisé parce que cette idée de liberté offre une trop grande complexité. L'expérience et l'abstraction réunies à l'association des idées pourraient expliquer ce concept sans que le produit de cette opération intellectuelle ait nécessairement une existence réelle.

Un exemple tiré du domaine mathématique te fera bien comprendre ma pensée. La notion de dimension jointe à la faculté d'abstraction dont nous avons l'avantage de jouir, nous a permis d'étudier la géométrie, c'est-à-dire les propriétés de l'espace. Forts des résultats acquis par ce travail, nous avons construit en les combinant avec les propriétés des grandeurs algébriques toute une science nouvelle, la géométrie analytique—je dirais même volontiers les géométries analytiques puisque nous avons eu deux parties distinctes: les figures à deux dimensions et les figures à trois dimensions:—Eh bien! crois-tu

qu'il existe réellement des corps à deux dimensions? Pour moi, je ne saurais le dire d'une façon absolue—mais je puis affirmer que *pour l'homme* leur existence est parfaitement inconcevable; ce n'est qu'une pure création de l'esprit. Repose-t-elle sur des idées inexactes? Non certes, mais cela ne suffit pas à leur donner une réalité.

J'ai pris soin de dire "pour l'homme," car il ne paraît pas impossible à d'illustres contemporains que dans un monde tout autre que le nôtre et dont l'idée même nous échappe, la géométrie à deux dimensions existe vraiment.

Tu sais que la science moderne est allée plus loin, que la généralisation a conduit les mathématiciens à créer des géométries à plus de trois dimensions. Elucubrations insensées! dirait un profane. Spéculations hardies! pourrait-on riposter. Pour moi, je t'assure que je reste rêveur devant cette phrase de M. H. Poincaré: "Il n'y a pas de géométries plus ou moins vraies il y a des géométries plus ou moins commodes (1)."

Pourquoi cette longue digression sur le terrain mathématique? Pour établir qu'une coordination d'idées toutes légitimes peut conduire à une notion à laquelle ne correspond aucune réalité.

Mais pourquoi chercher si loin la preuve de cette proposition? J'ai l'idée nette du nombre, le nombre existe-t-il? "Je sais bien ce que c'est que 2 arbres, 2 ânes ou deux kilomètres, mais deux tout seul, comme nombre abstrait, n'existe qu'à l'état de création du cerveau et de signe représentatif." (2)

(1) Sur les géométries non-euclidiennes. Revue Générale des Sciences, 1891, page 769.

Il me paraît utile de signaler ici les réflexions qui suivent et que j'emprunte à M. Ferdinand Brunetière: "Si nous avions le crâne fait d'autre sorte, dit-il, qu six sens par exemple au lieu de cinq, ou trois yeux au lieu de deux, l'univers nous apparaîtrait sous un aspect tout différent de celui que nous lui connaissons. Les corps se révéleraient à nous par d'autres qualités, nous percevrions en eux, ce que nous n'y percevons pas, des formes inconnues et des couleurs innommées.... C'est bien possible, et je le crois volontiers! Mais je n'en sais rien, ni moi, ni personne, et au reste cela est bien indifférent. Si, dans une autre planète, les corps au lieu de trois dimensions, en ont $n + 1$, qu'est-ce que cela peut bien nous faire, aussi longtemps que nous ne le saurons pas, et que sur terre ils n'en auront que trois. (F. Brunetière, "l'Art et la Morale", dans les "Discours de Combat", 1ère série, page 62).

(2) Laisant. La mathématique, page 39.

De l'existence d'une idée, on ne peut donc conclure à la réalité de son objet: sinon toute chimère existerait et c'est pourquoi je rejette cet argument.

Je m'y résous d'autant plus volontiers que la conscience psychologique elle-même va m'en fournir d'autres.

Et tout d'abord, l'analyse de l'acte volontaire montre qu'il comprend toujours deux parties distinctes, la délibération et le choix.

Or, le seul fait de délibérer prouve la liberté de la détermination, car cette délibération ne consiste pas en un simple conflit entre les diverses raisons d'agir dans l'un ou l'autre sens; il y a lutte, c'est vrai, mais ma personnalité même est au nombre des combattants; elle peut s'allier avec l'une ou l'autre des deux armées de motifs qui se disputent la direction de mon activité, et j'ai conscience que celle-là remportera la victoire à laquelle volontairement je donnerai cet appoint. Et de fait, au moment même où je me décide pour l'un des deux partis, j'ai conscience que rien ne m'empêche de lui préférer l'autre.

M. Renouvier ne veut pas, lui non plus, pour la volonté, de ce simple rôle de spectatrice du conflit des motifs et des mobiles: "La volonté, dit-il, est présente à la délibération; les motifs ne se présentent pas à nous; c'est nous qui les évoquons, retenons, écartons. Délibérer, ce n'est pas contempler les motifs et attendre que le plus fort nous entraîne; c'est donner aux motifs, par l'attention, une puissance que l'on ne saurait prévoir. La liberté et la responsabilité sont donc, d'après cette solution, dans la délibération même." (1)

Voilà ce que j'apprends de la conscience psychologique. La

(1) "On se représente la volonté comme purement réceptive; on dirait que les motifs sont des forces et que la volonté n'est qu'une masse inerte à laquelle ils communiquent le mouvement. On abuse de la comparaison de la balance; les poids, ce sont les motifs; la balance, dit-on, c'est la volonté. Mais non, messieurs, la volonté n'est pas passive; elle ne réagit pas seulement, elle agit. C'est une balance qui meut elle-même ses plateaux. Quand les motifs changent, elle est pour quelque chose dans le changement. Les motifs se présentaient avec la variété de leurs attraits: la volonté en choisit un: elle le préfère, elle tire d'elle-même cette préférence."

(Mgr d'Hulst. Conférences de Notre-Dame de Paris. Carême 1891. Troisième conférence.)

conscience morale me semble fournir un argument plus solide encore, que je résume en quelques mots : le fait de l'obligation morale s'impose à notre attention ; (1) or la notion de moralité ne peut se ramener à aucune idée simple : c'est une donnée irréductible de la conscience que le libre arbitre seul peut expliquer.

L'obligation morale est un fait qui s'impose à chacun de nous. Je pourrais presque me bornér à poser cette affirmation, ou s'il faut la justifier, faire appel à ton propre témoignage. Plus d'une fois, n'est-ce pas, tu as eu conscience, dans des circonstances données, d'un devoir déterminé à remplir. Ce devoir, rien ne te forçait à lui soumettre ton activité, et pourtant tu n'aurais pas sans remords négligé de l'accomplir. Cependant je veux insister davantage sur ce point et puisqu'il s'agit d'un fait à analyser, l'observer tout d'abord et le décrire avant de procéder à l'analyse. Dans ce but, tu me permettras bien quelques emprunts à M. Ollé-Laprune (je te dirai incidemment que je goûte de plus en plus, son beau livre sur le *Prix de la Vie*; je ne saurais te conseiller lecture plus salutaire). Voici ce qu'il écrit dans le chapitre X intitulé "l'obligation morale."

"... Ma raison me reproche ma paresse. Qu'est-ce à dire? Qu'il y a quelque chose à faire, quelque chose qu'il faut faire. Mais ce n'est plus la nécessité pure, et c'est plus que l'attrait. Il faut faire et je ne suis pas contraint de faire. Il faut... et si je fais ce qu'il ne faut pas, j'ai tort. Il y a ici un ordre, un commandement impérieux. Je me trouve lié de la façon la plus intime. La loi, c'est bien une loi, une telle qu'il ne suffit pas de l'observer extérieurement, mais que l'obéissance est requise par respect pour elle, en sorte que je lui soumetts intérieurement

(1) Parmi les caractères qui relèvent la nature humaine au-dessus de la brute, en est-il un plus noble que la moralité? Distinguer le bien de l'utile et le devoir du plaisir; sacrifier ce qui séduit pour respecter l'exigence tout idéale d'une loi qui n'est pas une contrainte; si la volonté a fléchi dans cette épreuve s'accuser soi-même; se désavouer; se punir; donner raison contre le vice qui nous absout, à la vertu qui nous condamne, ouelle grandeur, messieurs, et quelle supériorité pour l'être dont cette faculté est le privilège! C'est là pourtant le lot sublime de la nature humaine.

(Mgr d'Hulst. Conférences de Notre-Dame. Carême 1891. Deuxième conférence.)

tout mon être, que je lui donne mon adhésion intime, que je la déclare bonne quoi qu'elle commande ... C'est le fait de *l'obligation*, de l'obligation *morale*. La formule est ici : tu *dois* faire. Remarquons le bien : tu peux faire autrement mais tu *dois* faire ainsi.

... Or, quand je me vois et me déclare obligé de faire ceci, de ne pas faire cela, il peut arriver et il arrive que je désire vivement faire précisément ce que je ne *dois pas* faire. Alors me voilà, avec toutes mes forces vives, arrêté : et par quoi ? par une idée. Cette idée peut aller jusqu'à me commander, quoi ? de lui sacrifier tout, de mourir plutôt que de la trahir. Je n'invente pas. Je ne déclame pas. Je constate un fait. Tous les jours, à des degrés divers, je sacrifie à cette idée de l'homme accompli et parfait, l'homme réel que je suis. Je tue, je mets à mort quelque chose en moi ; quelque chose de moi, pour me conformer à cet idéal de vie. Il y a des cas où c'est la vie totale, la vie même, qui est sacrifiée." (1)

Peut-on mieux "poser le fait" ? C'est certainement difficile.

Nous avons donc constaté et envisagé l'obligation morale ; il nous faut maintenant rechercher son origine.

Tout d'abord, je crois à peine utile de prendre en considération l'opinion d'après laquelle l'obligation serait fondée sur la sanction. C'est une façon indirecte de proclamer que la morale repose sur l'intérêt car la récompense ou le châtement augmente ou restreint le bonheur de celui-là qui en est l'objet. Or, le précepte moral se suffit à lui-même ; il a en lui-même sa raison d'être ; étant le bien, il émane du Bien Suprême, de l'Absolue Sagesse, de la Perfection Divine.

Que l'existence d'une sanction nous aide puissamment dans l'accomplissement du devoir—ce qui est un fait bien certain,—que les parties simples de l'humanité (comme on aime à dire aujourd'hui pour désigner les humbles et les ignorants) trouvent leur seul mobile dans la sanction—et tu avoueras comme moi qu'il en est bien souvent de même des parties cultivées,—cela ne saurait faire que la sanction crée l'obligation ? Tout au con-

(1) Le Prix de la Vie, page 104 et suiv.

traire la sanction *suppose* l'obligation ; elle lui est postérieure, en quelque sorte, et accessoire.

La science moderne a voulu que l'obligation résultât d'une évolution lente. Sous la double action du temps par l'hérédité et de la volonté de l'homme, par la législation et la coutume, tout un ensemble de données empiriques se seraient transformées en préceptes moraux. L'expérience aurait appris à l'homme les inconvénients de certains abus ; elle lui aurait révélé la nécessité ou simplement l'utilité de certains rapports entre ses semblables et lui, et l'homme, pour épargner à ses descendants les errements et les tâtonnements auxquels il avait été sujet, aurait codifié les résultats acquis en ordres et défenses de façon que leur transmission fût plus facile : tandis que la loi civile provoquait chez les nouveaux venus une sorte de contrainte, l'éducation créait en eux des habitudes ; les générations se succédant et se passant les unes aux autres avec la vie les données psychologiques accumulées antérieurement, le fond de la nature humaine s'est insensiblement modifié. Parvenu à la notion de "moralité" il va chaque jour de l'avant, emporté par un progrès indéfini dans un perpétuel devenir ; il s'avance vers je ne sais quel état de perfection qui l'aura transformé en une manière de dieu

Tous les partisans de l'évolutionnisme en matière morale ne se hasardent pas à ces magnifiques prédictions sur l'avenir de l'humanité, mais on peut dire que chez tous elles se trouvent en germe. En chacun d'eux en tout cas, on retrouve, plus ou moins voilée la doctrine que Protagoras enseignait sous les Portiques d'Athènes : "L'homme est la mesure de toutes choses, des choses qui sont en tant qu'elles sont, des choses qui ne sont pas, en tant qu'elles ne sont pas."

Mon cher Etienne, plutôt que de nous laisser éblouir par d'orgueilleuses formules, commençons par préciser le problème : ce sera le résoudre en même temps.

Et d'abord, qu'est-ce que l'évolution ?

Ce serait de ma part une naïveté que de penser te l'apprendre, mon cher Etienne, alors que tu t'occupes de sciences biologiques depuis plusieurs années. Les théories de Lamarck, de Darwin, et d'Haeckel te sont vraisemblablement plus familières

qu'à moi; il me paraît donc inutile de te les exposer à nouveau; je veux seulement retenir la définition suivante qu'on en pourrait déduire: L'évolution spécifique est une transformation progressive et insensible des espèces les unes dans les autres; sous diverses *influences modificatrices*, (lumière, température, climat, nourriture) les représentants d'une espèce animale peuvent acquérir de nouveaux caractères dont leurs ascendants étaient dépourvus et les transmettre héréditairement à leur progéniture; la *lutte pour la vie*, élimine les individus les moins avantageés et il en résulte une *sélection naturelle* qui, d'une part, écarte les variations nuisibles et d'autre part, accumule les *transformations* heureuses, de telle sorte qu'après une période de temps toujours longue, une nouvelle espèce est issue par dérivation d'une espèce préexistante.

Que vaut cette théorie au point de vue biologique? La question reste controversée; le transformisme n'est encore qu'une hypothèse. Soyons prudents.

Est-ce à dire pour cela qu'il faut nier les faits et refuser d'admettre qu'il existe toujours une relation nécessaire entre l'organisme et le milieu dans lequel il vit? Loin de là. Je ne vois aucun inconvénient—jamais il ne peut y en avoir pour un catholique à proclamer une vérité scientifique, parce que jamais elle ne peut contredire la Vérité par excellence dont il connaît les révélations—je ne vois aucun inconvénient, dis-je, à reconnaître avec M. Edmond Perrier que "tout individu est donc le résultat de deux facteurs; l'un interne, qu'il apporte en naissant et qui est *l'hérédité*, l'autre externe, qui est le milieu dans lequel il doit se développer et avec lequel il tend toujours à se mettre en état d'*adaptation*," (1) mais le même savant ajoute plus loin en parlant de la possibilité de la variation des espèces: "Si des faits nombreux tirés de la paléontologie, de l'anatomie et de l'embryogénie comparées permettent de supposer qu'au moyen d'adaptations successives un très grand nombre d'espèces animales ont pu provenir d'une origine commune, *il n'y a pas encore de preuve matérielle* que la distance toute physiologique, qui sépare l'espèce de la race ait jamais été franchie." (2)

(1) Anatomie et Physiologie animales, page 151.

(2) Anatomie et Physiologie animales, page 154.

Il est donc permis de conclure que s'il y a des changements réels, et création de races et de variétés, il n'y a peut-être pas apparition d'espèces : " Il y a mutabilité, dit Flourens, mais non transformation spécifique."

Et maintenant que vaut l'extension de l'évolutionnisme au domaine philosophique? Ici encore, nous constatons des variations psychologiques; le sens moral est-il en voie de perfection chez l'homme? Je n'oserais l'affirmer; il oscille plutôt et, sujet à des vicissitudes, voit de grands progrès suivis de lamentables défaillances; tantôt c'est la prospérité et tantôt la décadence, mais toujours le fait de l'obligation morale subsiste, si l'objet varie sur lequel elle porte. Si loin que l'on remonte dans le cours des âges, on ne trouve point d'époque où serait apparue cette notion de la "moralité" d'un acte qui devrait résulter d'une évolution et M. Ollé Laprune nous explique pourquoi les recherches dans cette direction sont vaines.

" Si l'on me parle d'évolution, dit-il, il faut qu'au début il y ait un germe d'où le temps ait fait sortir par développements successifs le produit final. Autrement ce produit est une nouveauté, une chose d'un autre ordre qui survient; il y a épigénèse, il y a création. Vous me promettez une transition insensible, et je vois un saut brusque. L'évolution explique le grand arbre avec ses fruits, mais parce que dans le germe il y a déjà, d'une certaine manière, ce qui sera le grand arbre. Otez le germe, semez à la place une pierre: vous n'aurez rien.

" Que rien de tel que l'obligation ne soit au début, vous aurez beau ajouter le temps au temps: cette longue série de siècles ne donnera à la fin rien de tel que l'obligation. Elle n'est pas dans le germe, elle ne sera pas au terme du développement.

" A l'heure qu'il est, l'obligation n'est pas la contrainte, et la crainte n'est pas le respect. Comment ce qui primitivement était contrainte serait-il devenu obligation, et ce qui primitivement était crainte, serait-il devenu respect? Par quel raffinement? par quelle transformation contraire à toutes les lois des choses? Raffinement n'est pas changement de nature, et si la transformation substitue ou ajoute à la donnée primitive une nouveauté d'un autre ordre, c'est l'équivalent d'une création: ce n'est plus développement, épanouissement, floraison, jeu fé-

cond de la vie, d'une richesse infiniment variée, je le veux bien, mais à partir d'un point donné, et toujours dans le sens donné et dans la direction donnée; c'est production de ce qui n'était pas, c'est apparition, au terme, de ce dont le début ne contenait en aucune façon la promesse (1)."

... "Ainsi l'évolution dite morale, ne donnera, à la fin, quelque chose de proprement moral que si, au début, il y a déjà en germe quelque chose de proprement moral (2)."

Et portant la question sur le terrain de la pratique, M. Ollé Laprune demande si l'on prend son parti d'être un malhonnête homme... il demande si le penseur n'exige pas dans toute discussion sincérité, sérieux, droiture... si ce sont là des convenances ou des obligations... et conclut qu'il y a quelque chose *qui doit être* et que "ce fait réel, positif, certain, est irréductible à tout autre."

Mais alors...

Alors, le fait de l'obligation morale dont il est aisé de constater l'universalité, ne peut s'expliquer que par le libre arbitre. Comment concevoir en effet qu'il puisse y avoir lieu d'attribuer une valeur morale au choix du bien malgré l'attrait du mal, si ce choix n'est pas librement consenti? Le devoir ne peut exister qu'avec le pouvoir et de fait si le pouvoir ne se révélait pas en même temps que lui, le devoir disparaîtrait aussitôt de la conscience humaine.

Et en effet dès qu'une cause matérielle ou physique vient rendre impossible l'exécution d'un acte qu'il nous faudrait faire, nous nous sentons aussitôt libérés de cette obligation; elle ne demeure plus devant nos yeux comme un impératif *catégorique*, mais s'atténue en un impératif hypothétique, en un *impératif conditionnel* si j'ose dire: Fais cela, s'il arrive que l'obstacle disparaisse. Chaque individu peut, il me semble, aisément observer ce fait en lui-même et conclure par une généralisation légitime que s'il n'était pas libre, il ignorerait absolument les exigences du devoir.

(1) Le Prix de la Vie. Chapitre XI, la Conscience et la Science, page 115 et suiv.

(2) Le Prix de la Vie, page 119.

J'ai terminé la tâche que je me proposais pour ce jour, mon cher Etienne; je pense que tu ne méconnaîtras pas la valeur des arguments que je te propose pour fonder le libre arbitre sur l'observation personnelle; je les appuierai bientôt de preuves sociales: toute la constitution de la société repose sur cette notion, la conscience publique réunissant et synthétisant les données de toutes les consciences individuelles dont elle se compose.

Pourtant, avant de te quitter, je veux encore te signaler un fait psychologique intéressant. La conscience, ai-je dit, nous révèle l'existence de la liberté de l'homme, mais elle nous révèle en même temps l'existence d'une loi morale à laquelle il faut satisfaire pour être vraiment un "homme". Elle affirme donc à la fois notre indépendance et notre sujétion. Libre, l'homme est lié pourtant car il se trouve dans la dépendance du Bien; quoique libre, ou plutôt parce que libre, il doit s'astreindre à vouloir et à faire le Bien, il doit acquiescer à la Vérité, tendre à la Perfection! *In regno nati sumus: Deo parere libertas est.*

(1)

Affectueusement à toi.

LETTRE VII.

Mon cher Etienne,

Je désespérais de jamais recevoir une réponse, car les jours s'écoulaient sans que je visse rien venir lorsque ce matin ta bonne lettre m'est parvenue. J'ai eu trop de plaisir à la lire pour que je veuille te reprocher ton retard; d'ailleurs je sais que tu travailles beaucoup et cela suffit à t'excuser.

Tu me dis que tu as été vivement frappé par la lecture de la page dans laquelle M. Ollé Lapruné décrit *le fait positif* de l'o-

(1) Sénèque. De vita beata. XV, 7 (cité par M. L. Ollé-Lapruné, Le Prix de la Vie, p. 169).

bligation morale. Eh! cela prouve, mon cher ami, que nous vibrons toujours aux mêmes excitations, et si j'osais emprunter à la Physique son langage, je dirais que nos âmes sont montées au même diapason: les harmoniques et les intensités de nos vibrations spiritualistes peuvent différer—les longueurs d'onde des deux sons fondamentaux sont les mêmes.

Comme moi tu admires le relief qu'a su donner le philosophe à ce sentiment intime du devoir et tu trouves comme moi qu'il a fait une traduction bien française de l'impératif catégorique de Kant. C'est vrai, pour cette fois nous sommes d'accord avec le vieux rêveur de Königsberg, et cela vaut la peine d'être noté. Oui, il existe une loi impérieuse qui commande à l'activité de l'homme.

Tu as compris aussi que l'évolutionnisme de la morale qu'on a tenté d'opposer aux partisans du libre arbitre n'a pu les arrêter; car si l'objet de l'obligation est en quelque sorte empirique—je veux dire variable avec les civilisations et les époques—le fait même de l'obligation et son caractère propre ne sauraient s'expliquer par une évolution.

Aujourd'hui, nous quitterons l'observation personnelle, l'introspection subjective, pour regarder autour de nous et rechercher les preuves sociales du libre arbitre.

Si reculée que soit l'époque que l'histoire fait revivre à nos yeux, si rudimentaire qu'ait été l'organisation des peuples dont elle évoque devant nous les civilisations, nous constatons qu'aucun groupement humain n'a existé qu'il n'ait édicté de sanctions à l'égard de ses membres. Les uns punissent les mauvaises actions, et les autres récompensent les actes excellents. Ces dernières sont plus rares à la vérité, et cela se conçoit. C'est le strict devoir que de régler sa vie sur les principes de raison et de justice; ce n'est pas un droit à une récompense civique; tout délit au contraire est préjudiciable à la société qui doit en demander compte. Parfois cependant, l'accomplissement du devoir nécessite des actes héroïques; il est bon qu'alors leur excellence soit reconnue formellement et récompensée d'une façon tout exceptionnelle par la communauté qui en bénéficie. L'homme a toujours cru à la responsabilité sociale: pourrait-elle s'expliquer sans la responsabilité et la liberté individuelles?

Ecoutons le R. P. Monsabré: "La première justice des peuples, dit-il, c'est l'opinion. A son tribunal comparaissent tous les vices. L'orgueil, l'envie, l'égoïsme, la cupidité, la cruauté, la débauche, sont les noms de choses contre lesquelles l'honnêteté s'indigne, et auxquelles elle inflige la flétrissure d'un blâme public. Mais, parce que ce blâme, trop souvent inefficace, ne saurait protéger suffisamment les droits de tous, la justice des peuples s'incarne dans une institution dont l'office est de connaître des actes que perpète le vice, de les condamner et de les punir. Partout où il y a une société, cette institution subsiste et fonctionne... Mais si l'homme obéit à la fatalité, rien de plus odieux que cette pompe hypocrite dont on l'entoure pour lui imputer son crime et l'en châtier. Vous voulez convaincre et frapper un coupable. En quoi, je vous le demande, le voleur est-il plus coupable que l'animal qui vit de rapines? en quoi l'assassin plus coupable que le tigre qui tue pour assouvir ses instincts de cruauté? en quoi l'insurgé plus coupable que la trombe qui broie dans son étreinte le vaisseau qu'elle rencontre sur son passage? Si vous avez la force, tuez la bête fauve, fendez la trombe; mais ne jugez pas. Vous invoquez des lois? Vos lois sont odieuses comme votre justice. Vous n'avez pas le droit d'en faire, car il ne vous appartient pas de mettre des entraves à la nécessité.

... "Plus de responsabilité, par conséquent libre carrière à toutes les passions viles et cruelles. Ne luttons plus; on ne commande pas à un vice d'organisation par la seule force de la volonté. Vous êtes organisés pour le bien, c'est une chance, mais je ne vous dois ni admiration pour vos grandes actions, ni gratitude pour vos bienfaits; je suis organisé pour le mal, c'est un malheur, mais il vous est défendu de me blâmer, de me maudire, de me condamner. Que dis-je? votre pitié même serait une insulte, je n'en veux pas. Car, au demeurant, il n'y a ni bien, ni mal, il n'y a que des idiosyncrasies. Vous voulez faire prévaloir la vôtre sur la mienne parce que vous avez la force, mais vienne le jour où la force passera de mon côté, les rôles seront renversés. C'est moi qui vous guérirai de ces maladies que vous appelez le devoir, l'honnêteté, la vertu, le sacrifice (1)."

(1) R. P. Monsabré. Carême 1876, page 73 et suiv.

“ N’y a-t-il plus de liberté? dit aussi le même orateur. Alors faites une hécatombe de tous les souvenirs. Effacez tout, déchirez tout, brisez tout, renversez tout, détruisez tout: pages de l’histoire, inscriptions, tableaux, médailles, statues, arcs de triomphe, temples, et au milieu des ruines bâtissez-vous des demeures commodes où vous vivrez au jour le jour, dans l’oubli du passé, subissant la fatalité, attendant que sa main de fer vous étouffe et vous jette dans le gouffre de l’inconnu en compagnie de fausses célébrités si ridiculement glorifiées par le genre humain. Oui, les souvenirs que nous appelons glorieux sont ridicules, immensément ridicules, s’ils n’ont pour eux cette possession de soi-même que donne à l’homme la liberté. Le soleil est-il plus glorieux parce qu’il inonde les espaces de sa féconde lumière? La terre est-elle glorieuse parce qu’elle se couvre de moissons? Le lion est-il glorieux parce que sa force et son courage font trembler les bêtes du désert? Que m’importent les génies, les héros, les bienfaiteurs de l’humanité, les saints, s’ils ne pouvaient pas faire autrement qu’ils n’ont fait? Le sourire du destin sur leur vie ne mérite pas un souvenir de mon obscurité et de ma misère.” (1)

Mon cher Etienne, si nous passons de ces vues générales à l’observation de quelque fait particulier, toujours nous rencontrons devant nous cette notion de liberté.

S’agit-il de droit constitutionnel? Partout en Europe et même dans le monde, le principe de la liberté politique est en voie de progrès; on tend à laisser à chacun une part aussi grande que possible dans l’exercice de son activité propre, à empêcher qu’il y ait contrainte de la volonté d’un homme par celle d’un autre homme. C’est apparemment qu’il importe à sa dignité personnelle de laisser à l’individu le choix du mode par lequel il va s’efforcer d’atteindre le plein développement de son être: la liberté politique paraît fondée sur le respect de la liberté morale. Mieux encore: “ la liberté politique, dit M. Caro, n’est que l’expression de la liberté morale,” et il s’étonne qu’on puisse défendre l’une et nier l’autre. “ Cette liberté n’existe pas pour

(1) R. P. Monsabré. Carême 1876, pages 71 et 72.

eux, ajoute-t-il en parlant des hégéliens. Ils avouent que leur philosophie détruit la liberté en l'expliquant, puisque l'expliquer c'est la ramener à la nécessité universelle. La liberté subsiste aussi longtemps que notre ignorance. Dès qu'elle est connue dans sa vraie nature, elle devient un fait semblable aux autres, elle rentre dans la succession fatale des choses... Eh quoi! dépenser tant de passion et de talent au service d'une chimère, défendre avec une si vive éloquence une liberté qui n'est qu'une illusion, n'est-ce pas une contradiction trop forte, et qui pourrait la soutenir?

“Comment la passion du progrès social peut se combiner avec une doctrine qui, en éliminant l'absolu de la raison, énerve le droit, et qui, en réduisant le tout de l'homme à un pur phénomène, supprime sa liberté, je n'entreprendrai pas de l'expliquer, ne le comprenant pas moi-même. Ce sont là, tout simplement, des contradictions à l'honneur de ceux qui les commettent. Je reste convaincu que les résultats naturels, logiques, de cette nouvelle philosophie sont une curiosité absolument désintéressée, une suprême indifférence.

“Tout homme qui prend à coeur les intérêts élevés de son temps et de son pays est en droit de redouter ces mortelles influences et de les combattre dans leur principe même, dans l'esprit nouveau dont elles sont sorties (1).”

Si nous nous tournons vers le Droit Civil, nous y trouvons encore un profond respect de la liberté personnelle. La plupart des actes juridiques supposent un accord de volontés dans le but d'accomplir une opération comportant des effets de droit. Pour qu'ils soient efficaces, il faut que les personnes qui y concourent disposent de leur volonté, et que cette faculté soit saine. Parmi les vices de la volonté qui entraînent la nullité de l'acte consenti, l'absence de liberté vient en première ligne. Si le consentement résulte de violence, la partie qui n'a pas agi dans la plénitude de sa liberté peut poursuivre l'annulation de l'acte qu'elle a passé. Pourquoi protéger ainsi l'indépendance de la volonté, pourquoi défendre la liberté du vouloir si elle n'a pas d'existence réelle?

(1) E. Caro. L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques, page 22.

Si nous envisageons encore le droit pénal, nous y remarquons aussi que le législateur attache une grande importance à la question de savoir si le délit ou le crime poursuivis ont été commis volontairement ou non.

“Parmi les institutions qui évoquent la volonté d’une manière toute spéciale, écrit le Docteur Dallemagne, professeur de Médecine légale à l’Université de Bruxelles, il faut évidemment ranger en première ligne les institutions pénales. La plupart des exceptions et des correctifs de la répression pénale, sont, en effet, déduits, pour ainsi dire des perturbations profondes ou superficielles, accusées ou subies par nos volontés (1).”

Il précise ensuite la conception fondamentale sur laquelle repose l’imputabilité dans le droit contemporain :

“La loi a tenu à fixer elle-même les limites de la responsabilité en formulant les conditions de l’irresponsabilité. Elle entend ne punir que l’être humain en possession du libre exercice de sa volonté; mais, elle prend soin au préalable, de déclarer qu’à son sens, tout homme sain possède en lui, les moyens d’exercer librement sa volonté, c’est-à-dire d’orienter son existence dans les limites d’une légalité qu’elle suppose connue et comprise de chacun, dès l’instant, marqué par elle, de son initiation à la raison (2).”

C’est l’idée qu’il trouve développée dans l’extrait suivant —qu’il cite—du traité de M. Normand: “On peut, dit cet auteur, se trouver en présence de certaines causes matérielles ou morales qui influent plus ou moins sur notre libre arbitre et la conduite de la vie. L’organisme, conséquence de l’hérédité, le caractère, l’habitude qui, comme l’a dit Aristote, est une seconde nature, le milieu physique et social dans lequel on se trouve placé, l’éducation, les mauvaises passions, etc., toutes ces circonstances, comme l’attestent l’observation et la statistique, agissent sur notre état moral et sur notre libre arbitre, mais nous avons le pouvoir et le devoir de réagir de façon à assurer l’empire de notre volonté, le triomphe de notre liberté.”

(1) La volonté dans ses rapports avec la responsabilité pénale. Préface, page 6.

(2) Ibid., page 13.

En pratique, la justice se montre bien souvent moins rigoureuse et admet, lorsqu'il y a lieu des circonstances atténuantes, parfois même l'absence complète d'imputabilité.

Le Code distingue trois catégories d'irresponsables. Ce sont les irresponsables par défaut de discernement, les irresponsables pour cause de démence et les irresponsables par impuissance de la volonté. Ces derniers seuls nous intéressent en ce moment : à leur égard, la loi déclare expressément qu'il n'y a pas d'infraction lorsque le prévenu a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. Certainement, le législateur n'a pas prévu les applications qui seraient faites de ce texte ; ignorant tout de la pathologie de la volonté, il n'a visé que la contrainte par une force extérieure, la violence en un mot. Mais avec les progrès de la science, il a fallu étendre les applications du principe aux phénomènes psychiatriques, répartis en trois groupes les impulsions morbides, comme la manie de l'homicide, la pyromanie, la kleptomanie, etc., les impulsions névropathiques des épileptiques, des hystériques et dans certains cas, des neurasthéniques et les impulsions suggestionnées par hypnotisme.

Je ne veux pas m'étendre davantage à ce sujet ; j'aurai à revenir sur quelques-uns des faits que j'ai seulement énoncés, dans une lettre ultérieure où je m'occuperai des restrictions de la volonté. Pour l'instant, je veux seulement remarquer que toute la théorie de l'imputabilité repose sur l'intégrité de la volonté du sujet et sur la conception de la liberté individuelle. C'est bien, il me semble, un nouvel argument *de fait* en faveur de la doctrine du libre arbitre.

Voilà, mon cher Etienne, un aperçu rapidement esquissé de ce que je t'annonçais sous la rubrique "preuves sociales du libre arbitre."

Au revoir, mon cher Etienne, crois à ma vieille et cordiale amitié.

(Fin au prochain numéro.)

Paris, 20 Février 1907.

A Monsieur Jules Fournier,

Collaborateur à la REVUE CANADIENNE.

Côteau du Lac,

Canada.

Monsieur et cher confrère,

Vous m'avez convaincu. Je me rends. Il n'y a pas de littérature canadienne-française. J'ai voulu me moquer de vous. J'en suis cruellement puni. Mon couplet sur la critique a été dicté par un sentiment de rancune personnelle, comme vous le faites entrevoir, et j'ai toujours considéré les Aristarques français comme une horde d'assassins.

Je ne tiens pas du tout à mon titre d' "Etudes de littérature canadienne-française" et je vous remercie de bien vouloir me signaler la faute de français qu'il renferme. Je suis d'autant plus mortifié de m'être mis dans le cas de recevoir cette leçon, que je sais pertinemment de combien d'incorrections les trois cent cinquante pages qui suivent sont remplies. Je vais chercher un autre pavillon pour couvrir mes pauvres frégates attaquées par votre brûlot. Je ne suis malheureusement plus libre de jeter au feu un manuscrit dont l'éditeur a pris livraison.

Je me console un peu à la pensée que vous nous accordez Nelligan et mon ami M. Lozeau. Croyez bien que nous avons l'intention de les annexer, et tous ceux qui marcheront sur leurs traces, comme nous avons annexé—*si magna licet*—J.-J. Rousseau et Maeterlink.

J'ajoute que je vais consacrer désormais mes loisirs à l'étude du patagon, pour explorer, selon votre bon conseil les poésies de la Terre de Feu.

Je vous prie de croire, Monsieur et cher confrère, à mes sentiments les plus reconnaissants et les plus distingués.

Ch. ab der Halden.

A nos Amis les Ouvriers Canadiens



U mois de septembre dernier, la ville de Montréal offrait un spectacle bien imposant et bien rassurant pour l'avenir de notre race et de notre pays. A la veille de la grande fête du travail, la population catholique ouvrière de la métropole venait manifester au pied des autels, sa confiance dans la direction de l'Eglise.



Dans deux vastes temples cette foule s'était réunie; deux évêques présidaient aux solennités, d'éloquents prédicateurs proclamaient du haut des deux chaires la sympathie constante de l'Eglise, pour les faibles et les opprimés, l'intérêt actif qu'elle prend encore aux légitimes revendications des ouvriers de notre temps.

Ces manifestations, répétées d'année en année, nous démontrent d'une part, que l'ouvrier Canadien Français, malgré tout ce qu'on en a pu dire, reste fidèle aux traditions de la race depuis le jour où Jacques Cartier allait demander la bénédiction divine, avant de s'embarquer pour ses voyages aventureux, jusqu'à nos jours, alors que les unions ouvrières furent la cheville ouvrière dans l'organisation de l'association St-Jean-Baptiste et de nos Unions St-Joseph. D'autre part elles attestent le vif intérêt que nos Seigneurs portent aux questions ouvrières, pour assurer la paix sociale, intérêt qui s'est manifesté notamment par les efforts des distingués archevêques de Québec et de Montréal pour mettre fin par la conciliation à des conflits désastreux entre patrons et ouvriers.

Et en cela ils ne faisaient que suivre l'exemple, la direction donnée par l'immortel Pontife Léon XIII, qui posa franchement les droits des travailleurs en face du capital dans une Encyclique qui mérita d'être désignée comme "le commencement du vingtième siècle" par un des plus grands libres penseurs de la France.

Je dois dire ici que les sectes protestantes ne sont pas demeurées indifférentes aux questions sociales. Il y a quelques années, le célèbre principal Grant, s'écriait devant ses collègues : " N'avons-nous pas des hommes sages qui pourraient se consulter avec le capital organisé et préparer des rapports qui recevraient la sérieuse attention des assemblées générales? Dans une récente grève à Winnipeg, les ministres protestants se réunissaient pour agir comme médiateurs entre les grévistes et la compagnie des tramways qui s'était jusqu'alors montrée intraitable. De cette action volontaire et paternelle du clergé, je crois que nous pouvons attendre le plus grand bien pour la paix et pour la prospérité du pays.

Mais comme homme politique je désire discuter quelques-uns des problèmes qui surgissent entre les classes ouvrières et ceux qui sont chargés de l'administration des affaires publiques.

Si j'ai fait allusion aux faits qui précèdent, c'est pour justifier ma conviction que, malgré les manifestations isolées qui se produisent en certains lieux, l'ouvrier canadien ne se laissera jamais entraîner dans les erreurs du socialisme et de l'anarchisme athée et révolutionnaire. Tel que je l'ai observé, le mouvement ouvrier au Canada, et je le dis à l'honneur de nos travailleurs—n'a jamais eu pour but de marcher à l'assaut des institutions inviolables qui ont fait la force et le bonheur de notre pays dans le passé.

Si parfois le mouvement a eu à souffrir des paroles déplacées de quelques fanatiques de l'impossible, la masse des ouvriers canadiens ne s'est jamais laissée égarer, par ces faiseurs d'utopies qui, résumant en leur tête la démence des foules souffrantes de la vieille Europe, auraient voulu nous entraîner à l'abîme, en faisant briller à nos yeux suivant une expression de Lamartine, des destinées plus grandes que nature et des triomphes plus complets que la portée de l'esprit humain.

Le travail est la loi commune et sous des formes diverses, dans des applications multiples, nous concourons tous à l'oeuvre sociale.

A part quelques oisifs qui traînent leur existence fatiguée et sans saveur, tout le monde travaille; chacun de nous, en même temps qu'il trouve dans son activité les ressources suffisantes à son entretien et à celui de sa famille, goûte le plaisir moral qui accompagne le devoir accompli et même le contentement physique qui suit l'exercice salutaire d'une activité propre à donner du ressort aux membres.

Le travail est la punition infligée par Dieu à l'homme révolté contre sa loi? Est-ce la peine de la chute et la triste condition de l'homme chassé du Paradis par sa désobéissance? Sans aborder cette question d'origine, j'affirme que si le travail est la peine de la déchéance, la punition ne vient pas d'un juge sévère; car, il y a dans le travail tant de satisfactions durables et profondes, tant de ressources pour s'élever à une condition meilleure, un moyen si sûr de réparer la chute qu'il faudrait remercier le juge d'avoir été clément et de nous avoir frappé d'une peine qui laisse tant de place à l'espérance.

L'ouvrier Canadien n'a jamais oublié que la perfection n'est pas de ce monde, et que le progrès ne peut résulter que d'efforts constants et bien ordonnés. Ils n'ont jamais oublié surtout le respect et la reconnaissance qu'ils doivent aux rudes travailleurs du passé et, ils n'ont pas pu vouloir poser les bases d'un avenir prospère en brisant les glorieuses traditions qui leur ont été léguées. Avec les autres éléments de notre société l'ouvrier canadien se plaît à redire ces vers d'un de nos poètes :

Nous regardons, ravis, le présent qui s'efface.
L'avenir qui s'avance et le passé qui fuit ;
Ces mobiles jalons, que le temps dans l'espace
Transforme en s'éloignant sur la route qu'il suit.

Ces trois termes fatals le Canadien les aime ;
Il fut, il est encore, il veut être toujours
Digne de ses aïeux et digne de lui-même,
Fidèle au Canada, son pays, ses amours.

C'est ainsi que l'ouvrier Canadien a échappé aux chimères de l'internationalisme.

—Je ne parle pas ici, bien entendu, de ces unions internationales qui permettent à un travailleur canadien, en prenant une carte de voyage d'aller travailler aux Etats-Unis sur un pied d'égalité avec les ouvriers d'autres origines; je parle de cet internationalisme d'après lequel il faudrait sacrifier la patrie, pour un rêve de fraternité universelle, considérer les hordes de barbares des antipodes à l'égal de nos frères, et n'avoir plus d'amour que pour une masse grouillante de races disparates.

Pour ne pas avoir versé dans ces erreurs, l'ouvrier canadien de nos jours n'en a pas moins déployé l'une des qualités maîtresses de notre race—ce don merveilleux que déployèrent nos pères en s'adaptant à toutes les conditions sociales et à tous les régimes politiques, sans rien sacrifier des traits caractéristiques de leur origine.

C'est cette excellente tradition que la présente génération a continuée en formant des unions ouvrières. En ces temps où le génie national accomplit tant de prodiges, quand l'électricité et la vapeur sillonnent le pays dans tous les sens, quand les efforts de la mécanique se multiplient, quand l'esprit moderne s'en va pour ainsi dire féconder toutes les branches de la science, du commerce et de l'industrie en communiquant à toutes les veines du corps social une circulation immense, quand de magnifiques monuments attestent de toutes parts une prospérité comme le monde n'en a jamais connu, personne, assurément, ne voudrait que les modestes travailleurs, sans lesquels ces grandes choses ne seraient pas, fussent seuls entre toutes les classes de la société à ne pas recueillir les bienfaits de leurs travaux, à ne pas participer aux progrès qu'ils ont réalisés par leurs efforts, à ne pas espérer d'être plus heureux. Or, pour maintenir l'équilibre, pour faire face au capital coalisé, pour empêcher que les lois deviennent des remparts pour le monopole et l'arbitraire, il fallait donner aux faibles un point d'appui, aux masses un centre d'action.

C'est ce que les unions ouvrières ont réalisé et les initiateurs du mouvement comme ceux qui le supportent aujourd'hui ont certainement droit à la reconnaissance, non seulement de leurs confrères, mais du pays tout entier.

Dans l'accomplissement de leur légitime mission, les unions ouvrières viennent souvent frapper aux portes du parlement, comme à celles des autres corps qui sont chargés à divers degrés, de l'administration des affaires du pays.

C'est notre devoir de les entendre, c'est notre devoir de nous renseigner sur les questions qui nous sont soumises; et on me permettra de dire que jamais gouvernement canadien ne fut mieux disposé d'accéder à toutes les légitimes demandes de la classe ouvrière que celui qui est maintenant au pouvoir à Ottawa.

J'en atteste les nombreuses mesures qu'il a déjà prises dans la limite de ses pouvoirs pour assurer que justice et un salaire équitable fut toujours payé à l'ouvrier. Mais c'est ici le moment de définir quelle doit être dans un pays libre, la position de l'Etat envers l'ouvrier ou toute autre classe de la société.

Depuis les commencements de l'histoire, la société oscille entre deux extrêmes: le despotisme d'un individu ou d'une oligarchie qui prétend réglementer d'une façon arbitraire les moindres détails de la vie du peuple et les démocraties où le peuple lui-même demande à l'Etat de se charger de la réglementation des affaires privées.

Ce sont deux extrêmes qui se touchent et qui sont également funestes au développement de l'énergie d'un peuple.

D'autre part il ne faut pas avoir plus d'admiration pour les doctrines des économistes et des théoriciens du commencement du siècle dernier qui, après avoir isolé l'individu en détruisant la liberté d'association, prétendaient que l'Etat devait se désintéresser de son sort.

Ni l'absolutisme autocratique, ni le socialisme, ni la liberté individuelle absolue ne sauraient répondre aux besoins de la société.

Le premier devoir d'un gouvernement bien organisé est d'assurer à la nation, des citoyens intelligents, dévoués à leur patrie, et vivant dans la confiance qu'ils seront protégés contre l'injustice, aidés dans leurs infortunes.

Il est donc du devoir de l'Etat, représenté par les différentes branches du gouvernement, d'intervenir en maintes circonstances, pour protéger le faible contre le fort, pour encourager cer-

taines entreprises d'ordre public, pour activer le développement des ressources nationales.

On peut dire que la seule restriction à ce droit d'intervention ou de surveillance, mais c'en est une importante, est de ne décourager en rien l'initiative privée, qu'elle se manifeste individuellement ou par voie d'association, car l'initiative privée est la source féconde de toute prospérité et de toute grandeur nationale.

L'initiative privée se manifestera en autant qu'on laissera au talent supérieur, aux travailleurs plus assidus la récompense légitime de leur labeur.

C'est ici que le socialisme pêche par la base; l'égalité ne veut pas dire part égale à tous, mais bien à chacun selon son mérite.

Mais du conflit des intérêts il naît parfois un antagonisme qui est un véritable danger pour le pays et, alors la grande affaire des lois, des institutions, des initiatives privées, du gouvernement et des particuliers doit être d'apaiser, d'éteindre, s'il le peut, les causes d'antagonisme par une législation sociale qui supprime les souffrances et, par une organisation qui, donnant à chacune des deux classes le moyen de défendre ses droits et d'assurer la représentation de ses intérêts, leur permette de se rapprocher, de s'entendre, de se concilier et d'arbitrer leurs conflits.

Passant à l'application de ces principes, je place au premier rang des devoirs publics celui de travailler par tous les moyens possibles à promouvoir l'instruction populaire.

Un de nos plus distingués littérateurs canadiens écrivait il y a déjà longtemps qu'il valait mieux pour un pays d'avoir un petit nombre d'hommes très instruits qu'une foule ne possédant qu'une instruction élémentaire. Je diffère totalement de cette opinion. Si cet auteur voulait parler de l'influence supérieure que les hommes de génie exercent sur l'avenir d'un pays, je réponds que le génie perce toujours et que souvent les difficultés sont plutôt pour l'exciter.

Mais pour les masses, il faut une bonne formation intellectuelle dès l'enfance, si on veut faire des citoyens industriels, des artisans habiles capables de lutter avec ceux du monde entier. En ce vingtième siècle, je ne ferai à personne l'injure de

démontrer l'importance de l'instruction populaire. Les Anglais avec leur sens pratique ordinaire en ont fait un axiome: "*Knowledge is power*". C'est-à-dire que l'instruction c'est le prestige des individus et des nations, c'est le premier pas dans la culture des arts, des sciences et de la littérature, dans l'acquisition de la richesse et de tout ce qui conduit à la grandeur d'un peuple. Car la grandeur nationale ne dépend pas du chiffre de la population.

La Grèce antique qui régna sur le monde, qui communiqua sa civilisation à tant de nations et dont l'influence s'est fait sentir à travers les âges de tous les pays civilisés, ne posséda jamais autant d'habitants que n'en a le Canada aujourd'hui.

Mais ce petit peuple était un peuple d'artistes aussi bien qu'un peuple de héros.

J'ajoute encore,—ce qui se rapporte plus directement à mon sujet,—que l'instruction convenable du peuple est essentielle au bon gouvernement d'une démocratie comme la nôtre, à la paix sociale.

Aux paroles de l'auteur que je viens de citer, j'apposerai celles-ci que prononçait dernièrement l'honorable Patterson Bonaparte, membre du cabinet américain: "L'anarchisme est le produit de deux conditions qui existent à des degrés plus ou moins grands parmi les classes moins éclairées modernes, et ces deux conditions sont le déclin de la foi religieuse et une éducation populaire superficielle et, par conséquent défectueuse... Le seul moyen réellement sûr de débarrasser notre pays de l'anarchie, serait d'éclairer l'opinion publique américaine."

Oui, versons l'instruction sur la tête du peuple; c'est un baptême qui rachète l'homme du péché originel de l'ignorance et qui le fait homme complètement. Celui qui ne sait ni lire ni écrire n'étend pas sa pensée au delà de ce que ses yeux voient et que ses oreilles entendent, son esprit est nécessairement borné comme son horizon; il est l'esclave de la routine. Remarquons que plus la société est libre, c'est-à-dire plus chacun est tenu de se faire lui-même sa propre place en ce monde, plus l'ignorant est condamné à végéter, à moins, que la nature ne l'ait doué d'un sens particulier ou d'une grande vigueur d'âme, ce qui est une rare exception. Et cette exception en y réfléchis-

sant ne pourrait que faire regretter davantage que l'instruction ne soit pas venu donner un essor plus vaste à de si belles qualités natives.

Au contraire, l'homme qui a reçu le bienfait de l'instruction n'est plus un être isolé, borné, désarmé; il communique, ou du moins il peut et doit communiquer avec la pensée de son siècle. Ouvrier, il peut facilement se rendre compte des profits et des dépenses de sa vie; il peut aborder un grand nombre de professions interdites à l'ignorant; dans toutes les professions, il peut se rendre plus habile; il peut savoir où le travail est demandé; et, quand le travail fait défaut d'un côté avec la culture générale de son intelligence, il lui est plus facile de chercher et de trouver ailleurs l'emploi de ses bras.

Citoyen il peut comprendre les devoirs de la vie politique à laquelle il est appelé à participer.

Un illustre économiste a dit qu'un patron avait bien le droit de renvoyer un ouvrier incapable, mais que la patrie, ne pouvant repousser de son sein ses enfants, devait les aider à ne pas rester des êtres incapables, et qu'elle n'avait que le choix entre prévenir la misère ou lui faire l'aumône, bâtir des écoles ou des hôpitaux. Le choix n'est pas douteux.

La liberté de l'industrie sollicite le développement de l'instruction populaire; les conditions de notre système politique le commandent impérieusement. Nous avons conservé la foi religieuse mais nos gouvernants peuvent-ils se rendre le témoignage d'avoir fait tout ce qu'ils devaient, tout ce qu'il était possible de faire pour l'instruction populaire? Hélas! qui oserait l'affirmer? On me racontait l'autre jour au Manitoba, la triste et lamentable histoire d'un jeune compatriote revenu des Etats-Unis à la faveur de la prospérité dont jouit le Canada depuis quelques années, et voilà comment il s'exprimait en racontant son odyssee sur la terre étrangère: "Au lendemain des revers qui s'abattirent sur l'industrie canadienne en 1878, mon père quittait le pays pour aller offrir son intelligence et sa force à l'étranger. Ce n'était ni un lâche ni un traître.

Son cœur n'a jamais cessé d'entretenir les sentiments de la plus profonde affection envers ce pays pour lequel, depuis deux siècles, ses aïeux avaient dépensé leur labeur et leur sang. Il

avait travaillé aussi avec courage et en bon chrétien comme en bon patriote; il avait donné à son pays de nombreux enfants, dans la douce espérance d'en faire des hommes qui contribueraient leur part à la grandeur et à la gloire du Canada.

Mais lorsque vinrent les jours sombres, cet homme s'aperçut que l'éducation de sa famille était une lourde charge venant s'ajouter aux autres, et il dut prendre la route d'un pays où l'on distribue gratuitement aux enfants le pain de l'intelligence, pour le bien général de la société." Ce jeune homme dont je parle, est revenu au pays avec les sentiments du plus pur patriotisme canadien; mais combien ont ainsi passé la frontière qui sont à jamais perdus pour notre pays!

Ainsi donc quand les ouvriers demandent l'instruction gratuite, quand ils demandent de meilleures écoles, tout en reconnaissant les mérites de notre corps enseignant, j'applaudis des deux mains.

Les ouvriers ont aussi inscrit sur leur programme l'arbitrage des difficultés entre patrons et ouvriers. Cela seul suffirait à démontrer l'excellent esprit qui les anime. La plus juste des grèves est un désastre et pour l'ouvrier et pour l'industrie. Un penseur s'est exprimé ainsi sur cette question des grèves: "Que les ouvriers n'usent que le moins possible de l'arme de la grève, si dangereuse pour eux-mêmes quand ils s'en servent, et si regrettable entre les mains de leurs maîtres, quand ceux-ci la dirigent contre leurs ouvriers. Aussi est-ce toujours avec une nouvelle inquiétude pour les intérêts de la classe ouvrière, que je vois éclater une grève."

Ceux qui les conseillent trop facilement me paraissent bien étourdis et bien coupables. Elles sont accompagnées de tant de souffrances lorsqu'elles réussissent, elles sont si désastreuses pour les ouvriers lorsqu'elles échouent, qu'un véritable ami des ouvriers devrait tenter les derniers efforts pour les prévenir. Malheureusement il y a des agitateurs qui les provoquent afin de se créer une certaine popularité.

Le gouvernement actuel fait ce qu'il peut par l'entremise du Bureau du Travail, pour prévenir autant que possible les grèves et, il faut attendre de l'opinion publique que bientôt les patrons les plus arbitraires seront obligés de se soumettre à des juges impartiaux.

La grosse question de la réglementation des heures de travail et des salaires a aussi souvent été agitée au Canada. Sur la question de principe il ne paraît pas y avoir de difficultés. Léon XIII lui-même n'a-t-il pas dit : " Il y a un principe de justice naturelle, plus grand et plus ancien que la volonté des contractants : c'est le principe d'après lequel le salaire doit suffire pour nourrir un ouvrier sobre et de bonnes moeurs.

C'est presque en conformité de ces paroles de l'encyclique que le présent gouvernement fédéral a fait mettre dans les contrats qu'il accorde la stipulation des salaires.

Beaucoup de municipalités ont suivi cet exemple. Pouvait-on aller plus loin et imposer par acte du Parlement une journée uniforme de neuf ou huit heures pour toutes les industries? Je ne le crois pas; c'est un problème trop compliqué et dans l'application, là où ce régime de la réglementation a été essayé on a constaté que la plupart des ouvriers eux-mêmes sont désireux de travailler plus longtemps que les heures légales pour augmenter leur salaire, de sorte que la loi était lettre morte.

Il est bien d'autres considérations que je pourrais soumettre, bien d'autres questions que je pourrais aborder; permettez-moi en terminant de constater que la condition du travailleur va s'améliorant, que les heures du travail diminuent et que les salaires augmentent dans l'ensemble par l'invincible force du progrès.

Ce progrès se continuera et nulle part au monde, il ne promet de plus beaux fruits pour l'avenir que dans notre cher Canada.

L'ouvrier canadien est bien préparé pour se défendre, ses nombreuses associations de bienfaisance le garantissent contre les coups de la fortune, les grandes occasions que nos régions encore vierges offrent aux laborieux, assurent son indépendance relative; les libertés politiques dont il jouit lui permettent d'empêcher les monopoleurs et les intrigants de s'emparer du gouvernement.

L'ouvrier canadien a donc mieux à faire que de se mettre sous la tutelle du gouvernement ou de confier sa destinée à des meneurs politiques.

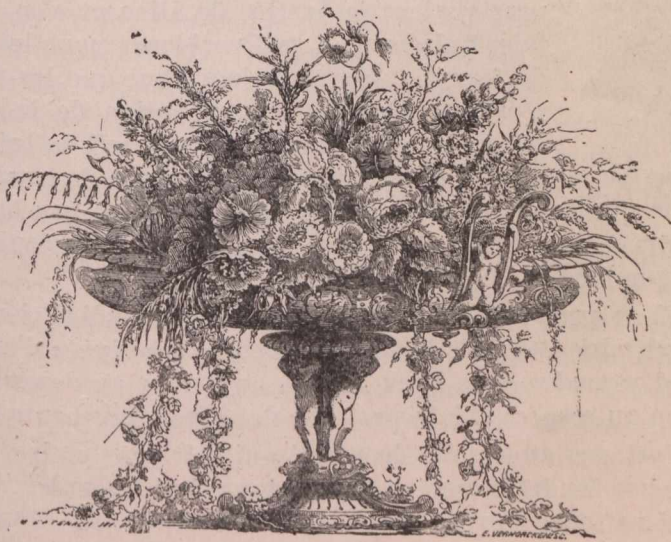
Qu'il laisse au vieux monde ses dissolvantes querelles, qu'il laisse aux socialistes étrangers leurs tirades empoulées.

Qu'il travaille à s'instruire, à cultiver le goût du travail bien ordonné et de l'économie, qu'il imite les vertus de ses pères et, s'appuyant sur sa propre force, sa propre initiative, qu'il marche avec confiance vers l'avenir, comme vers l'espérance.

C'est à l'ouvrier canadien qui unit la vigueur intellectuelle et physique à une foi profonde de donner au monde l'idéal de beauté, de justice et de vérité qui font les grandes nations et qui soutiennent la destinée des grands peuples.

Ernest Cyr.

Ottawa, 22 janvier 1907.



Le Moyen d'être Heureux dans toutes les Conditions



DE tous les problèmes qui se posent devant la société moderne, il n'en est pas de plus menaçants, et il n'en est pas de plus compliqué, que le problème du travail.

Le pain par le travail est pour l'immense majorité des hommes, dans l'ordre des intérêts temporels, la première des questions.

Quand les sociétés étaient chrétiennes, elles pratiquaient la justice de Dieu et s'en remettaient aisément à sa Providence pour le succès de leurs labeurs. Aujourd'hui que les masses n'ont plus qu'une vague notion de la Providence, et que l'homme attend tout de lui-même

et d'une justice dont il prétend être seul l'auteur, le travailleur s'étonne que la peine de tous les jours ne donne pas la certitude, non seulement du nécessaire, mais encore de la jouissance de chaque jour.

De là le problème du travail, problème rempli d'obscurité, d'incertitudes et de périls, qu'une science, imprégnée d'erreurs, prétend résoudre sans Dieu, tandis qu'il faut en demander la solution au respect et à la pratique des commandements divins.

Il n'est pas au monde de vérité qui soit plus claire, mieux établie par les faits, que ne l'est aujourd'hui la connexité intime qui rattache l'ordre matériel à l'ordre moral. Jamais le problème du travail n'a tant occupé et alarmé les esprits, et jamais on n'a mieux compris que, dans ce problème, c'est la question de la destinée humaine qui s'agite.

Si nous regardons autour de nous, nous voyons que, suivant que l'homme se croit fait seulement pour cette terre ou qu'il a foi en des réalités supérieures et en un avenir dont son existence terrestre n'est que la préparation, ses vues, ses prétentions sont absolument différentes. Si nous écoutons ce qui se dit, si nous lisons ce qui s'écrit partout de nos jours, sur la situation des classes qui travaillent, sur les améliorations que leur sort réclame, nous trouvons que les théories diffèrent comme les aspirations populaires, et qu'elles diffèrent par les mêmes motifs et de la même façon.

Partant de ces vues générales, nous allons essayer de donner une idée du travail en général et de son influence sur le bonheur de l'homme, nous réservant d'étudier plus tard le travail à d'autres points de vue.

Du travail en général.

L'homme travaille dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel. Dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, le travail met en jeu l'ensemble des forces qui constituent la personnalité humaine. Le travail de l'esprit est subordonné au concours des organes du corps, et le travail des mains ne s'opère que sous la direction de l'intelligence et par l'impulsion de la volonté. Le travail est donc une force qui procède essentiellement de l'ordre moral. Pris dans son sens le plus étendu, il embrasse toute l'activité humaine.

L'Homme, fait à l'image de Dieu, possède en lui-même quelque chose de la puissance créatrice de son auteur. Il ne lui appartient pas de faire sortir l'être du néant, mais il lui est donné de combiner ses idées, d'étendre ses connaissances, de modifier les choses, de façon à imprimer, dans le monde des idées et dans le monde des corps, les traces de l'action de sa libre volonté. Par ce travail, pris dans sa généralité, l'homme continue sur cette terre l'oeuvre créatrice de Dieu; il se perfectionne et il s'élève sans cesse vers Dieu et, avec soi, il élève toute la création matérielle vers son auteur.

Depuis qu'il a été dit à Adam, après sa faute: tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage, le travail est devenu pour

l'homme un fardeau de tous les jours. Il ne l'accomplit que par un effort qui exige toute l'énergie de sa volonté. La nature y répugne, en telle sorte que l'homme ne peut rien, ni pour soutenir, ni pour élever et étendre sa vie, qu'à la condition première de se vaincre.

Cette nécessité de se sacrifier à chaque instant dans le travail, porte tous les caractères d'un châtement. Librement accepté, elle devient une force et un honneur, car, la loi du renoncement étant la loi générale de la vie, le sceau de la grandeur et de la puissance se trouve partout où se rencontre un sacrifice volontairement accompli.

L'homme étant un esprit uni à un corps, la vie humaine étant une en son principe, il est impossible, à ne considérer que l'agent qui travaille, de reconnaître aucune distinction essentielle entre le travail dans l'ordre moral et le travail dans l'ordre matériel. Mais cette distinction s'établit d'elle-même, si l'on considère les objets auxquels s'applique l'activité de l'homme. Personne ne confondra jamais les biens de l'ordre moral avec les biens de l'ordre matériel. Le vrai, le beau et le bien seront toujours distincts de la richesse, pour tout homme dont l'esprit de système n'aura pas faussé les idées. Le travail qui donne satisfaction aux besoins les plus élevés de l'humanité, qui s'applique à développer et à répandre parmi les hommes les sublimes notions par lesquelles toute la vie est dominée et dont l'ensemble constitue cet ordre supérieur où l'homme vit et se meut véritablement, ce travail-là ne se confondra jamais avec le travail qui transforme les choses et crée les richesses destinées aux besoins inférieurs de l'humanité. Les résultats des deux côtés sont aussi différents que sont différents l'esprit et la matière.

“L'Homme en naissant, dit Sismondi, apporte sur cette terre des besoins qu'il doit satisfaire pour vivre, des désirs qui lui font attendre son bonheur de certaines jouissances, et une industrie ou une aptitude au travail qui le met en état de satisfaire les uns et les autres.” L'homme a des besoins physiques, intellectuels et moraux; les satisfaire est la condition de son existence; or, il ne peut les satisfaire que par le travail.

C'est en effet, par le travail qu'il se procure des aliments

pour se nourrir, des habits pour se vêtir, des armes pour se défendre. C'est par le travail qu'il développe ses facultés intellectuelles, qui ne sont d'abord qu'en puissance, qu'il arrive à se connaître, à connaître ses semblables, à connaître Dieu; qu'il découvre les secrets et les lois de la nature et les fait tourner à son usage; c'est par le travail que l'homme perfectionne sa volonté, qu'il combat ses passions, qu'il contracte les bonnes habitudes, lesquelles font sa dignité et le conduisent à sa fin.

De plus, l'homme n'est pas un être isolé, mais un être social; il reçoit des secours de ses semblables, dans la famille et dans la société en général; ces secours, il doit les rendre, la société ne peut subsister que par un échange de services. Ces services réciproques, les hommes ne peuvent se les prêter que par le travail. Le travail est donc nécessaire à l'homme au point de vue social, comme au point de vue individuel.

Le travail est organique de sa nature. C'est une erreur assez répandue de croire que la loi du travail date de la faute de nos premiers parents et en est la conséquence. Avant d'être une loi coercitive et de prendre le caractère de châtement, le travail était et est resté une loi organique de notre nature, une nécessité psychologique et physiologique comparable, dans une certaine mesure, à la respiration, à l'alimentation, à la circulation du sang. La loi du travail se trouve écrite, en vérité, dans tous les détails de la constitution de l'homme, dans la chair et les muscles de ses membres, dans le mécanisme de sa main, dans les fibres de ses nerfs, dans les lobes de son cerveau; et c'est à l'harmonieuse activité de toutes ces parties qu'il doit les plus grandes jouissances qu'il soit capable de se procurer. La Genèse dit que Dieu plaça Adam dans le paradis terrestre "pour le travailler. Ailleurs, l'Écriture reconnaît que l'homme a été fait pour travailler, comme l'oiseau pour voler"; c'est-à-dire que c'est sa constitution.

La faute n'a donc pas fait naître la loi du travail, elle en a modifié et aggravé l'exercice en substituant la peine au plaisir, la contention à la facilité, l'excès et le surmenage à l'harmonie de l'effort normal.

C'est pour ces raisons que le travail est le premier des devoirs pour l'homme. Au tribunal de Dieu, il ne lui suffira pas d'a-

voir eu des pensées justes et des sentiments honnêtes; il sera interrogé et jugé sur ses oeuvres. L'oisiveté est criminelle. Le serviteur paresseux et inutile dit l'Évangile "sera jeté dans les ténèbres extérieurs, là où il y aura des pleurs et des grincements de dents."

L'oisiveté est un état contre nature. Après avoir tracé le portrait du paresseux dans une de ses homélies, St-Jean Chrysostôme s'écrie: "Quoi de plus agréable, me disiez-vous que de ne pas travailler, que de n'avoir rien à faire? Et moi, je vous dis: quoi de plus honteux, quoi de plus misérable que l'homme qui ne sait pas s'occuper. Point de plus pénible servitude. Le travail est l'état naturel de l'homme. L'oisiveté est pour lui un état contre nature. L'oisiveté se punit elle-même par les langueurs qui la consomment. Tout ne vit que par l'exercice, tout meurt par l'oisiveté."

Le premier soin de l'homme qui n'a rien à faire, c'est d'inventer quelque chose à faire; il ne peut souffrir l'inaction: quand il n'agit pas, il s'agite, comme on l'a dit.

Nous venons de le voir, si le travail est la loi de la nature de l'homme, il est aussi le principe de son bien-être et de son bonheur en lui procurant la satisfaction de ses besoins. Le bien-être est le fruit de l'activité normalement déployée; le bonheur la conséquence de l'ordre respecté, de la loi morale obéie.

Si les facultés de l'homme, faites pour agir, restent inactives, elles le pervertissent et le rendent vicieux, par conséquent malheureux. Le désœuvrement inspire un dégoût profond de tout, l'oisiveté engendre l'ennui, sorte de vide qui se fait sentir à l'âme privée d'action et d'intérêt aux choses. Il est souvent comme une sorte de remords, signe et châtement d'un désordre. "L'ennui est entré dans le monde par la paresse, dit La Bruyère". Le paresseux prolonge sans nécessité le repos pour se procurer le plaisir, et il ne trouve que l'ennui, disposition incompatible avec le plaisir; car elle énerve à la fois le corps et l'âme.

La vie inoccupée retombe de tout son poids sur elle-même. "Sans le devoir, a dit Joubert, la vie est molle et desossée; elle ne peut plus se tenir". Le dégoût de la vie vient de l'impuissance où l'on s'est mis de faire quelque chose d'utile et d'aimer

le devoir. L'ennui qui ronge les inutiles, les desoeuvrés, n'est qu'une juste punition de leur lâcheté; l'ennui qui ronge les blasés n'est que la punition de l'abus qu'ils ont fait du plaisir.

On le voit, les facultés de l'homme sont des puissances actives, qui demandent le travail.

Agir est un besoin si pressant pour l'homme, que l'inaction forcée est un de ces supplices les plus durs à supporter. "Quand un soldat se plaint de la peine qu'il a, ou un laboureur, qu'on les mette à ne rien faire, dit Pascal, ils seront vite désabusés des prétendues douceurs de l'oisiveté."

La servitude qui diminue l'activité par la contrainte, ne devient douce qu'en abaissant l'homme, qu'en le rendant moins homme. C'est ce que dit Vauvenargue: "La servitude abaisse l'homme jusqu'à s'en faire aimer." C'est-à-dire jusqu'à atrophier ses énergies morales et à le déshabituer de l'exercice de la raison et de la liberté.

Vivre, c'est agir, c'est travailler; l'homme oisif ne vit pas. Il a l'apparence de la vie, il n'en a pas la réalité. C'est un sang vil que celui qui coule dans ses veines. Il se dégrade, il traîne une vie inutile et honteuse sous le poids du mépris de lui-même et de ses semblables. Il faut se faire du travail une habitude, un besoin. Heureux ceux dont on peut dire qu'ils sont devenus, à force d'habitude volontaire, incapables d'inactions!

Le travail n'a cependant pas pour fin directe le bonheur, mais le perfectionnement qui mène l'homme au bonheur proportionné à sa nature et à sa destinée. Le bonheur est le surcroît, la récompense nécessaire, sinon en ce monde où il ne saurait être qu'incomplet et précaire, du moins toujours en l'autre. Faire du bonheur le but exclusif du travail, c'est ôter au travail son caractère moral et transformer le moyen de perfectionnement en un capital d'égoïsme.

Je terminerai ces notes que je viens de vous lire par quelque réflexions sur le moyen par lequel on croit généralement rendre sa condition heureuse—moyen que tout le monde croit infaillible.

"Il est des maximes, dit Malesherbes, qu'on dédaigne parce qu'elles sont dans la bouche de tout le monde; mais on devrait songer que cette banalité même en prouve la vérité et l'utilité."

Tel est, par exemple, le proverbe si répandu : La fortune ne fait pas le bonheur !

Il est sur toutes les lèvres, mais est-il aussi dans les coeurs ? Il y a lieu d'en douter, à voir l'acharnement que mettent les hommes à poursuivre la fortune, même aux dépens de satisfactions très réelles.

Les uns désirent la richesse, parce qu'ils se figurent, à tort, que l'argent peut procurer tout ce que l'on désire. Ils se préparent de ce fait, de grosses désillusions.

Un grand nombre de personnes ne voit dans la fortune que la possibilité de s'abstenir de tout travail, de ne rien faire.

Se retirer, après fortune faite, vivre de ses rentes, est l'idéal de nos sociétés modernes. Il semble, à la plupart des gens, que le retraité, le rentier, sont des êtres parfaitement heureux.

Il y a là un aveuglement enraciné, tenace, entretenu par la fausse idée que l'on se fait de l'état d'âme de quelques désœuvrés, que l'on voit aller et venir, courir de fête en fête, calmes et heureux en apparence, mais rongés, en réalité, par l'étreinte d'un irrémédiable ennui.

“ Les personnes indolentes, dit Zimmermann, quelque goût qu'elles puissent avoir pour la société, cherchent avidement le plaisir, et ne le trouvent nulle part. Partout, elles ont la tête vide et le coeur serré ; toujours elles éprouvent de l'ennui, et toujours elles en donnent aux autres. Elles paraissent occupées, et ne font rien. Elles courent nécessairement, et restent toujours à la même place. Elles se plaignent de ce que la vie est trop courte, voient avec effroi les papiers s'accumuler sur leur bureau, déplorent jour et nuit la multiplicité de leurs affaires, et oublient que le travail seul peut en diminuer le nombre. Elles sont surprises de voir arriver la fin de l'année, et, chaque matin, elles se demandent à quoi elles emploieront la journée. En été, elles désirent l'hiver ; en hiver elles désirent l'été. Le matin, elles voudraient être au soir, et le soir au lendemain matin, qui leur déplaît aussitôt qu'il est arrivé. Ces infortunés ont trop peu d'idées, et l'esprit trop pesant ; ce qui ne les empêche pas d'être toujours prêts à se rendre dans les endroits où il y a quelques caquets à entendre et à partager.”

“ L'ennui, dit Ouida, est le caillou insupportable qui toujours se glisse dans la pantoufle de ceux qui courent après le plaisir.”

André Theuriet appelle ce désir de se soustraire à la loi du travail, par son véritable nom. Ce n'est pas le besoin du bonheur c'est la paresse. Or la paresse bien loin de conduire à la félicité, en éloigne. "La paresse, dit Theuriet, ressemble à ce délicieux lotus dont Homère parle au chant IX de l'Odyssée. La douce et traîtresse saveur de ce fruit magique procurait de si beaux rêves aux compagnons d'Ulysse qu'ils oubliaient le reste du monde, et, tout entier à cette ivresse, ne se souciaient plus de revenir dans leur patrie." Pendant cette inféconde opération de la rêverie nonchalante, l'intelligence se disperse et la volonté se débilite. On s'accoutume à la paresse comme à tous les anesthésiques et on est sans cesse disposé à doubler la dose. Peu à peu, on se dégoûte de l'action et, dans les intervalles du rêve, la réalité crue vous apparaît odieuse. On devient la proie de cet ennui féroce, dont un poète a dit : "il ferait volontiers de la terre un débris, et dans un bâillement avalerait le monde." C'est alors que ne sachant plus vouloir, n'ayant plus assez d'énergie pour agir, on déclare que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, et qu'on arrive à s'agrèger au fastidieux troupeau des pessimistes. A cette maladie, il n'y a qu'un remède, c'est de se traiter soi-même comme Ulysse traita ses compagnons mangeurs de lotus : "Il les ramena de force aux vaisseaux, malgré leurs larmes et les attacha au banc des rameurs... Et, assis en ordre, ils frappèrent de leurs rames la mer écumante."

En cette vie, il faut ramer, à quelque conditions qu'on appartienne, quelque soit la profession qu'on exerce.

Donc, rechercher la fortune, soit en vue des plaisirs qu'on la croit susceptible de donner, soit pour s'abstenir de tout labeur et vivre heureux dans le *far-niente*, c'est faire fausse route.

Après avoir souvent usé une grande partie de sa vie pour la conquérir, on s'apercevra, trop tard, qu'elle est absolument impuissante, par elle-même, à procurer les plaisirs qu'on s'en promettait, et que l'oisiveté est plus à charge que le labeur; on constate que l'on s'est leurré, que l'on est passé à côté de tous les vrais biens de la vie sans les saisir, et que le mirage vers lequel on marchait s'est évanoui.

Ne rien faire! Quel idéal!... Demandez donc à tous ceux qui ne font réellement rien, s'ils sont heureux.

Résumons ces idées que nous avons émises.

Il est incontestable que le travail est une *nécessité*. Mais de cette constatation ne résulte pas, *nécessairement*, que le travail est un *mal*.

Le sommeil est également une *nécessité*, mais ce n'est pas un mal. La faim, la soif, sont des *nécessités*, mais ce ne sont pas des maux. Elles donnent lieu, au contraire, à d'agréables satisfactions.

Assimiler toutes les *nécessités* à des maux, ce serait condamner fatalement l'humanité au malheur, puisque la plupart des conditions de son existence sont inévitablement *nécessaires*.

Oui, certes, les *nécessités* peuvent être occasionnellement la cause de maux très réels. Être privé de sommeil, est une souffrance: c'est l'un des plus cruels supplices imaginés par les Chinois. On peut aussi souffrir de la faim et de la soif.

Mais ces maux qui résultent de la *nécessité* de dormir, de boire et de manger, ne sont pas, on le sait, étroitement unis à ces *nécessités*, puisque, dans la vie ordinaire, on peut satisfaire celles-ci.

Le travail n'est même pas une *nécessité* aussi inéluctable que celle du sommeil, de la faim et de la soif. Celles-ci sont strictement inhérentes à la nature humaine, et il nous est absolument impossible d'y échapper.

Le travail, au contraire, n'est qu'une *nécessité* relative, et la preuve, c'est que les paresseux—puisqu'il faut les appeler par leur nom—cherchent à s'y soustraire et y réussissent parfois plus ou moins complètement.

Le travail est ce qu'on pourrait appeler une *nécessité de moyen*. Il faut travailler, pour vivre, c'est-à-dire pour donner satisfaction aux *nécessités* inéluctables de la faim, de la soif, du sommeil, de la protection du corps contre les intempéries, etc.

Même le *repos*—ce repos que les indolents considèrent comme une béatitude—est plus *nécessaire* que le travail. Car, si l'on peut, à la rigueur, s'abstenir de travailler,—il est indispensable de se reposer lorsqu'on est *fatigué*.

La fatigue ne provient pas *nécessairement* du travail; les plaisirs et l'oisiveté fatiguent beaucoup plus que le labeur; ils provoquent une fatigue malade que le repos ne dissipe jamais.

entièrement, tandis qu'il vient toujours à bout de la lassitude saine, normale, occasionnée par le travail.

Entre ces deux nécessités—celle du *travail* et celle du *repos*—la première inévitable, la seconde inéluctable—comment se fait-il que les tendances de l'humanité la portent à préférer le repos au travail. Car, cette tendance générale est évidemment incontestable; elle a par conséquent un motif. Ce motif est facile à mettre en lumière: c'est l'indolence, c'est la répugnance de la nature humaine pour l'effort. L'effort nous coûte—nous le considérons comme un mal, et nous englobons dans la même aversion tout ce qui semble devoir exiger un effort. Nous redoutons tellement l'effort que nous nous exagérons toujours d'avance les difficultés, la peine qu'il nous occasionnera, sans mettre en balance les probabilités contraires et même les satisfactions qu'il pourra nous procurer.

C'est parce qu'on a fait du travail un synonyme de *l'effort*, que le travail constitue, pour la plupart des hommes une sorte d'épouvantail, un ennemi; en un mot, un *mal nécessaire* auquel il faut se soustraire dans la plus large mesure possible.

Non, le travail n'est pas un mal. Il peut même, pour peu que nous le raisonnions et que nous nous rendions compte de tout ce qu'il renferme de bienfaisant, nous procurer un véritable plaisir. Et alors, comme on fait bien ce que l'on fait avec plaisir. C'est cette pensée que Colbert avait consigné dans ses instructions à son fils: "Comme il n'y a que le plaisir que les hommes prennent à ce qu'ils font ou doivent faire qui leur donne de l'application, et qu'il n'y a que l'application qui fasse acquérir du mérite, d'où vient l'estime et la réputation, seules choses nécessaires à un homme d'honneur—il est nécessaire que mon fils cherche en lui-même et au dehors tout ce qui peut lui donner du plaisir dans les fonctions de sa charge. C'est la volonté qui donne du plaisir à tout ce que l'on doit faire et c'est le plaisir qui donne de l'application."

Donc le travail n'est pas mal, et il procure par lui-même de véritables satisfactions.

Mais, en outre, comme nous l'avons dit, le travail est *une nécessité de moyen*, c'est-à-dire que, pour la majeure partie de l'humanité, il est, sous diverses formes, la condition essentielle de la satisfaction de nos différents besoins.

A ce point de vue, le travail constitue une source indirecte de bonheur, qui lui donne de nouveaux titres à être considéré non comme un mal, mais comme un précieux instrument de bonheur.

Le travail est même la base la plus sûre sur laquelle nous puissions établir l'édifice de notre prospérité et de notre félicité.

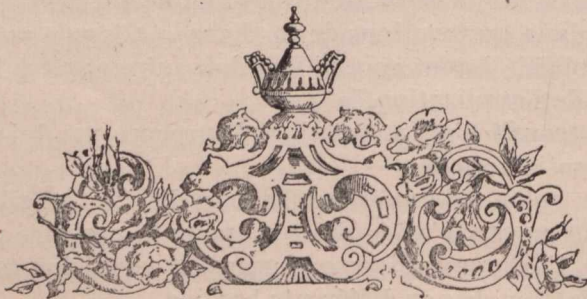
Tous les penseurs qui ont scruté avec clairvoyance la fragilité et les vicissitudes des choses terrestres sont unanimes à déclarer que pour tout être humain, quel qu'il soit, quelque situation qu'il occupe, le bonheur qui présente les plus solides garanties de durée, c'est celui qui repose sur le travail,—parce que le travail inspire la *sérénité*, facilite la *modération des desirs* et donne surtout la *quiétude*.

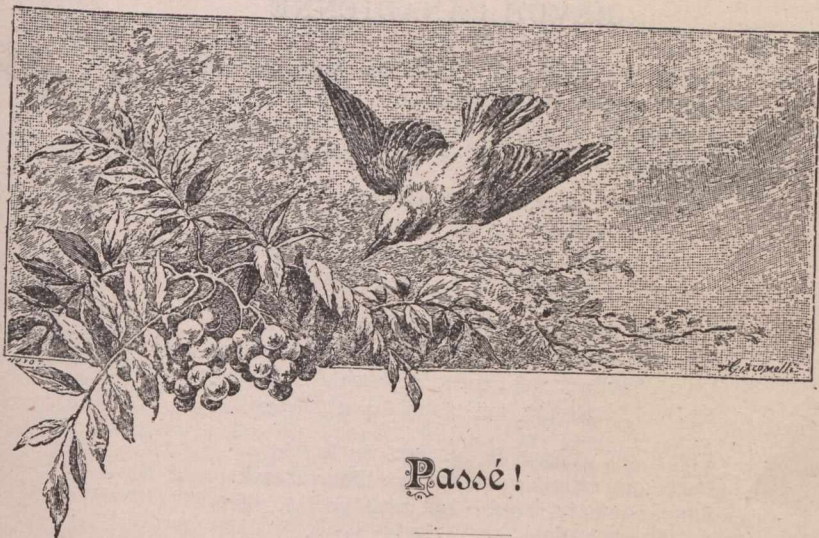
Franklin est le moraliste qui a le mieux saisi et le mieux exprimé cette influence particulière et considérable du travail sur le bonheur.

Cette idée domine notamment dans ces deux maximes “que signifient les désirs et les espérances de temps plus heureux? Nous rendrons le temps meilleur si nous savons agir.” Le travail n'a pas besoin de souhait. Celui qui vit d'espérance court le risque de mourir de faim. “La faim regarde à la porte de l'homme laborieux, mais elle n'ose pas y entrer.”

De ces données, je crois que l'on peut conclure, assez aisément que le travail est le moyen qui puisse rendre l'homme heureux dans toute condition.

Léandre Bélangier.





Passé!

Que ce mot est poignant! Passé le long voyage,
Auquel, tout un hiver, l'esprit avait rêvé!
Enfui le beau navire avec son blanc sillage;
Enfui l'enchantement un instant éprouvé!

Passée, et sans regret, la magique soirée,
Qu'on avait attendue avec ravissement,
Où l'on croyait jouir de l'ivresse espérée,
D'où l'on a rapporté dégoût, épuisement!

Passé le court séjour sur les bords de la grève;
Passés ces entretiens, près du gouffre profond,
Aux naissantes pâleurs de l'astre qui se lève.
Sous le vent embaumé vous caressant le front!

Sombre succession! Chaîne désespérante
De nos plaisirs éteints, de nos rêves en deuil,
Que vous faites la vie alanguie et souffrante!
Combien sur le passé lugubre est le linceul!

Voilà des jouisseurs l'implacable torture!
Un cœur s'agite en eux affamé de jouir!
A ce tyran il faut, il faut une pâture:
Voyages, bals, concerts, scènes pour éblouir;

Il n'a jamais assez ce gourmand, cet avide!
Quand il est bien gorgé, l'ingrat, quand il a tout,
Il vient se plaindre encore; il se plaint d'être vide,
De ne trouver au fond de tout que le dégoût.

Ne lui répondez pas: "Dans les mille harmonies,
 Dans l'amour, la beauté, dans ce reflet divin
 N'est-il pas des douceurs sans cesse rajeunies?"
 —Cela passe, dit-il, et ce qui passe est vain.

Tout plaisir successif est trompeur par essence;
 Un bien toujours fuyant n'est jamais possédé;
 Lorsque vous l'approchez (décevante impuissance!)
 Sous votre étreinte un autre a déjà succédé.

L'avenir semble gros de jouissance intense.
 Repassez-vous un jour vos trente ou quarante ans;
 Dieu! quelle froide, terne et banale existence!
 Pauvre illusionné, qui rêvas de printemps!

Frère, qui rejetez le fardeau de la vie,
 Parce que loin de vous fuit un bien caressé,
 Songez que tel viveur, qui vous portait envie,
 Vous imita parce qu'il en était lassé.

Il vous faut accoiser la nature en souffrance;
 Il faut que vous aimiez, que vous puissiez jouir;
 Mais en réalité, non en simple apparence.
 Vivez pour l'Eternel: il fait mieux qu'éblouir!

Raymond Sablan.



A Travers les Faits et les Œuvres

La session anglaise.—Le discours du trône.—Deux graves questions: le gouvernement de l'Irlande et le conflit entre les deux Chambres.—Le débat: Sir Henry Campbell-Bannerman, M. Balfour, M. Birrell, M. Redmond, Lord Lansdowne.—Le bill irlandais.—En Allemagne.—Le résultat des élections.—Victoire du centre.—Défaite des socialistes.—L'attitude du chancelier.—Un projet aventureux pour l'accroissement de la représentation.—En Russie.—Les élections pour la nouvelle Douma.—Politique de tolérance envers les catholiques.—En France.—La dernière encyclique du Pape.—L'assemblée des évêques.—L'épiscopat propose un *modus vivendi*.—Un projet de contrat entre les maires et les curés.—Divergences au sein du ministère.—Un commencement de crise.—M. Briand autorise les contrats avec certaines réserves.—M. Clemenceau veut provoquer l'opinion des Chambres.—Fusion de l'«Univers» et de la «Vérité française».—Réception de M. Barrès à l'Académie française.—En Espagne.—Chute des libéraux.—Avènement de M. Maura.—Au Canada.

La session du Parlement anglais s'est ouverte le 12 février avec le cérémonial accoutumé. Elle sera importante et mouvementée, si l'on en juge par le discours du Trône. Il y est en effet question d'une mesure pour le gouvernement de l'Irlande, et du conflit entre la Chambre des Communes et la Chambre des lords.

Voici le passage de la harangue officielle qui a trait à la question d'Irlande:

«Votre attention sera attirée sur une mesure associant plus intimement le peuple de l'Irlande à l'administration de ses affaires domestiques et améliorant le système de gouvernement du pays dans ses aspects administratif et financier. Des propositions vous seront aussi soumises en vue d'effectuer une réforme dans l'éducation universitaire en Irlande, grâce auxquelles j'espère que disparaîtront les difficultés qui ont longtemps retardé l'éducation supérieure dans ce pays.» Il ne semble pas que ce passage contienne l'annonce d'une véritable mesure de Home Rule, d'autonomie législative complète.

Voici maintenant le paragraphe relatif à la lutte entre les deux Chambres: "Des questions sérieuses, affectant le fonctionnement de notre système parlementaire, ont résulté de malheureux différends entre les deux Chambres. Mes ministres ont mis cet important sujet à l'étude en vue d'amener une solution à la difficulté." Ceci est vague. Comme l'a fait observer lord Lansdowne, dans le débat sur l'adresse à la Chambre haute, on est dans une ignorance complète de la manière dont le ministère entend arriver à une solution des difficultés entre les Lords et les Communes. Veut-il rendre la Chambre plus forte et plus efficace, ou veut-il la dégrader au rang de simple société de discussion? C'est, a dit lord Lansdowne, une opinion bien ancrée dans l'esprit public que, quels que soient les dangers que l'on puisse redouter d'une Chambre des lords non réformée, ils ne sont rien comparés à ceux qui proviennent d'une chambre des communes sans frein.

Dans la Chambre basse, le débat a été vif et presque acrimonieux. Le premier ministre, Sir Henry Campbell-Bannerman; s'est montré combatif. En réponse à une remarque de M. Balfour, qui exprimait sa surprise de ne pas voir la conférence coloniale mentionnée dans le discours du Trône, il a déclaré que le principal sujet de discussion était le différend entre les deux Chambres. "Les lords, s'est-il écrié, sont des chiens de garde qui, après une période de somnolence prolongée sont pleins d'une amère férocité. La question doit être réglée. La situation actuelle est honteuse, dangereuse et démoralisante."

M. Balfour a énergiquement relevé ces attaques. Suivant lui, l'attitude du ministère va certainement remplir la coupe de son impopularité et amener le pays à désirer un changement, non de la Chambre des lords, mais de la Chambre des communes. Il a admis cependant qu'en fin de compte le peuple doit décider sous quelle loi il doit vivre.

Au sujet de l'Irlande, le premier ministre a affirmé qu'il était impossible d'inaugurer immédiatement une politique aussi large qu'on pouvait le désirer, mais que l'on devait d'abord faire disparaître les obstacles. Là-dessus le chef nationaliste, M. Redmond, a dit qu'il considérait le gouvernement comme absolument engagé à traiter la question irlandaise à cette session et par un projet de loi accordant l'autonomie complète.

Dans le cours du même débat, M. Birrell, qui, du poste de président du bureau d'éducation a passé à celui de Secrétaire d'Etat pour l'Irlande, s'est déclaré favorable au Home Rule complet. Suivant lui, c'est là l'unique solution qui puisse satisfaire la grande majorité du peuple irlandais. Il a ajouté que ni lui ni le premier ministre n'assumeraient la responsabilité d'une mesure pouvant mettre obstacle à l'accomplissement de ces espérances. Ce discours a fait sensation, et les journaux hostiles au *Home Rule* ont déclaré que M. Birrell a révélé la vraie pensée du gouvernement.

Dès le lendemain il a donné avis qu'il présenterait un bill "pour établir un conseil d'Irlande et pour d'autres objets connexés." Le bill n'est pas publié encore, mais on en a donné l'aperçu suivant. Il créerait un Conseil où l'élément électif prédominerait, mais qui renfermerait un certain nombre de membres nommés, afin de satisfaire le groupe libéral opposé à un corps entièrement représentatif. Ce Conseil aurait des pouvoirs administratifs très étendus, mais son droit de légiférer serait limité. Sa juridiction financière devra être considérable pour satisfaire les Irlandais. On affirme que le parti nationaliste va accepter cette mesure en attendant mieux.

Question irlandaise, question de la Chambre des lords: en voilà assez pour rendre la présente session pleine d'un vivant intérêt.

* * *

Parlant des élections allemandes nous écrivions dans notre dernière chronique: "Il est à espérer que le Centre conservera sa force et sa cohésion, et que les socialistes ne feront pas trop de conquêtes." Ce voeu a été réalisé par le résultat des scrutins tenus en Allemagne les 25 janvier et 6 février. Nos lecteurs se rappellent dans quelles conditions se livrait cette lutte. Le gouvernement, s'appuyant sur les conservateurs, les nationaux-libéraux et les libéraux, combattait à la fois le Centre et les socialistes. Mais c'était contre le Centre qu'il semblait avoir le plus d'animosité. Six jours avant les élections le chancelier Bulow prononçait un discours dans lequel il l'attaquait à ou-

trance. "Le Centre, disait-il, a toujours été un parti d'une alliance peu sûre. Il représente à la fois des intérêts aristocratiques et démocratiques, réactionnaires et libéraux, ultramontains et nationaux. La politique allemande ne peut pas être agitée comme une balle, au gré des intérêts d'une fraction qui, au point de vue religieux et confessionnel, devrait combattre le socialisme avec la dernière énergie, mais qui n'en renforce pas moins son influence dans les questions vitales pour la nation, pour des motifs de tactiques..."

Eh bien, les désirs de M. de Bulow ont été déçus en ce qui concerne le Centre. Ce parti avait 100 voix dans le Reichstag, lors de la dissolution; et dès le premier scrutin, il en comptait 89. Les ballottages ont porté ce chiffre à 105. Ainsi donc, de ce côté, la coalition et les dénonciations ministérielles ont complètement manqué leur coup. Le Centre sort des élections plus fort, plus compact, plus solide que jamais.

Les socialistes n'ont pas été aussi heureux. Ils ont subi une véritable déroute. De 79 qu'ils étaient à la dissolution, ils ne sont plus que 43. Ils ont donc perdu 36 sièges. C'est un terrible mouvement de recul pour un parti qui n'avait cessé de gagner du terrain depuis vingt ans.

Les partis ministériels ont naturellement bénéficié du désastre socialiste. Les nationaux-libéraux ont augmenté leur nombre de 41 à 55, et les libéraux de 36 à 46. Mais ces derniers, que la nomenclature du lendemain des élections dénomment radicaux, ne sont pas des satellites quand même du gouvernement. Une fraction de ce groupe désignée dans les classifications nouvelles sous la rubrique de "radicaux avancés" est d'une allégeance fort incertaine. De sorte que le gouvernement impérial a beaucoup moins triomphé qu'il ne voudrait le faire croire. Les chants de victoire de M. de Bulow, les allocutions exultantes de Guillaume II, ne sauraient donner le change aux observateurs attentifs. Examinons tranquillement quelle est la situation réelle. Voici une récapitulation de la force relative des partis, d'après les dépêches, au lendemain du scrutin de ballottage: Centre, 105; conservateurs, 80; agrariens et anti-sémites, 29; libéraux-nationaux, 55; groupes radicaux, 46; socialistes, 43; polonais, 20; alsaciens-lorrains, 7; indépendants,

10; parti guelfe, 1; parti danois, 1. Comme le fait observer la *Germania*, le Centre est, de beaucoup, plus fort que chacun des partis gouvernementaux. Il est, pour le moment du moins, un groupe d'opposition, et, sur certaines questions, il verrait certainement se rallier autour de lui 43 socialistes, 7 alsaciens-lorrains, 22 polonais, danois et hanovriens, 10 indépendants et 20 radicaux avancés; soit un total de 207 députés. M. de Bulow ne pourrait compter, dans ces occasions, que sur 80 conservateurs, 55 nationaux-libéraux, 29 agrariens et 26 radicaux; en tout 190 votes, ce qui ferait une minorité de 17. L'organe du Centre, la *Germania*, ne saurait donc être accusé d'exagération quand il déclare que le chancelier a subi une défaite, et que son cri de ralliement: "A bas le Centre," ses exclamations de joie après les élections, font songer à un homme qui, s'étant cassé une jambe, s'écrie joyeusement: "C'est encore heureux que je ne me sois pas cassé le cou."

Dans ces conditions, lorsque l'effervescence électorale sera un peu calmée, il ne serait pas impossible que le gouvernement essayât encore de se concilier le bon vouloir du Centre. On prétend que le désir de l'Empereur est de faire arriver à la présidence du Reichstag le baron de Hertling, qui est à la fois l'un des membres les plus en vue du parti catholique allemand, et l'un des hommes politiques en qui Guillaume II repose le plus de confiance. Il a déjà fait aboutir des négociations délicates entre le Vatican et le gouvernement impérial. Son choix serait l'indice d'une détente dans la situation.

D'autre part on prête à M. de Bulow un projet qui ne cadre-rait guère avec ces dispositions conciliatrices du Kaiser. Le voici. D'après la constitution du 16 avril 1871, le Reichstag devait se composer d'un député par 100,000 habitants. Or l'empire ayant alors une population de 39,000,000, le nombre des députés élus au premier Reichstag du nouvel empire allemand fût de 397. Mais depuis 1871, la population a constamment augmenté; elle est rendue à 61,000,000. Et le chiffre des députés est resté à 397. Il y a donc là une violation permanente de la constitution. Des circonscriptions qui devraient avoir cinq ou six députés n'en ont qu'un seul. Les inégalités abondent. Il y a des circonscriptions de 192,000, de 170,000, de

110.000 électeurs qui n'ont qu'un représentant, tout comme les 9,551 électeurs de telle circonscription privilégiée.

Pris soudain d'un scrupule constitutionnel, M. de Bulow voudrait corriger en partie l'irrégularité de la situation. Il ne rétablirait pas une juste proportion dans la représentation des divisions électorales. Mais il augmenterait le nombre des députés jusqu'au chiffre voulu par la constitution. La population de l'empire étant de 61,000,000, le Reichstag devrait se composer de 610 membres. Or il n'en a que 397. Il faudrait donc y faire entrer 213 députés additionnels. Au lieu de les faire élire directement par l'électorat allemand, suivant l'article 20 qui dit : "le Reichstag est issu des élections générales et directes au scrutin secret," le chancelier les ferait choisir par les Landtags (ou chambres locales) des divers états confédérés. Avec ce système, d'après le *Volkzeitung* de Cologne, le Landtag de Prusse, les Landtags de la Basse-Allemagne et de l'Allemagne centrale éliraient une majorité libérale formidable qui serait encore grossie par les appoints des diètes de l'Allemagne du Sud et d'Alsace-Lorraine. De la sorte, quatre cinquièmes des 213 députés à élire par les Landtags renforceraient le groupe libéral et gouvernemental du Reichstag. Et le Centre se trouverait noyé. Dorénavant il y aurait deux catégories de députés, l'une élue directement par le peuple, l'autre élue par les législatures des Etats, contrairement à l'article 20 de la constitution, plus haut cité, et à l'article 29 dont voici le texte : "Les membres du Reichstag sont les représentants de la collectivité du peuple allemand et ne sauraient être tenus à aucun mandat impératif ou à des instructions spéciales."

Ce plan, justement qualifié d'aventureux, ne saurait réussir qu'avec le concours du nouveau Reichstag. M. de Bulow pourrait-il l'obtenir? Il est certain que le Centre le combattrait à outrance. Les socialistes et les partis indépendants prendraient sans doute la même attitude. Nous ne voyons pas comment le chancelier pourrait avoir une majorité pour cette grave modification de la constitution allemande.

Comme la session actuelle du Parlement anglais, la session prochaine du Reichstag promet d'être intéressante.

* * *

En Russie, dans les différentes provinces, on procède depuis plusieurs semaines aux élections qui donneront naissance à la nouvelle Douma. Les opérations sont assez compliquées. On sait que ces élections sont à deux degrés et qu'on élit d'abord des électeurs de cercle ou de districts, chargés d'élire ensuite les députés. Avant que tout soit terminé, que tous les résultats locaux soient analysés, il est difficile d'avoir une idée précise de ce que sera l'ensemble. Les dépêches sont à ce sujet incomplètes et trop souvent tendancieuses. Un journal parisien recevait il y a deux semaines ces informations : jusqu'à date : 11,378 électeurs du premier degré avaient été choisis, dont 3,222 monarchistes et 5,380 modérés faisant cause commune ; 2,776 membres des partis de gauche, dont 328 constitutionnels démocrates. Parmi les 3,836 électeurs désignés par les petits propriétaires fonciers se trouvaient 1,731 prêtres. Le même journal publiait une communication de l'*Agence russe* où nous remarquons ces lignes : "A mesure que les résultats des élections du premier degré parviennent au pouvoir central, le gouvernement russe semble prendre de plus en plus confiance dans la sagesse de la future Douma. Dans les milieux politiques on croit fermement que la majorité des députés de la seconde assemblée nationale sera plus raisonnable que ne fut la première et permettra au gouvernement d'inaugurer les réformes dont le pays a besoin pour continuer son développement pacifique." Les dépêches plus récentes transmises par les agences transatlantiques semblent indiquer que, depuis quinze jours, les constitutionnels-démocrates ont regagné du terrain et obtenu des succès considérables surtout dans les villes.

Le premier ministre, M. Stolypine, qui paraît vraiment animé d'intentions droites, a prescrit aux fonctionnaires la neutralité dans la campagne électorale. Mais ce qui fait surtout honneur à sa sincérité et à sa largeur d'esprit, c'est l'orientation vers la tolérance religieuse qu'il vient de donner à la politique impériale. En effet on annonce que le ministre de l'intérieur

est en train d'abolir la législation restrictive contre les catholiques en Pologne, dans la Russie occidentale, de même que dans tout le reste de l'empire. Les fonctionnaires sous ses ordres sont en consultation avec les représentants du clergé catholique; les séminaires et les écoles vont largement profiter de ce changement et les biens de l'Eglise seront plus faciles à administrer. Le ministre a, en outre, consenti à restituer une grande partie des églises catholiques injustement enlevées par l'Etat à cette religion. Toutes les églises qui n'ont pas encore été consacrées par le clergé orthodoxe seront restituées, ainsi, du reste, que les terrains qui étaient la propriété de ces églises.

Cette oeuvre de justice, de réparation, de saine et sage politique, devrait porter bonheur au gouvernement de Nicolas II. Le catholicisme est une grande force sociale. L'empereur et ses ministres doivent être félicités de l'avoir compris, au moment où ils livrent bataille aux sectes anarchiques et à l'esprit révolutionnaire.

* * *

En France, des événements importants ont eu lieu durant ces dernières semaines. Il y a un mois, nous n'avons pu que signaler la nouvelle Encyclique du Pape, dont le texte ne nous était pas encore parvenu. Les journaux catholiques d'Europe nous l'ont apporté depuis. Et nous l'avons lue avec l'émotion et l'admiration que provoque irrésistiblement cette pièce magistrale. Pie X, depuis qu'il est assis sur le siège de Pierre, a multiplié les grands actes et les hautes paroles. Mais il nous semble que jamais encore sa voix n'avait fait entendre des accents d'une telle élévation, d'une telle majesté et d'une telle éloquence. Le Pape daigne répondre aux accusations portées contre l'Eglise, contre l'attitude du Saint-Siège dans les affaires de France. Et c'est une profonde jouissance intellectuelle, en même temps qu'une vive satisfaction pour le cœur catholique, que de lire ces fortes pages où, d'un souffle puissant, le Saint-Père fait crouler dans la poussière les arguties, les calomnies et les sophismes des Clemenceau et des Briand.

L'Eglise cherche à susciter la guerre religieuse, dit-on. Le

Pape démontre qu'elle ne peut pas rechercher la guerre, mais qu'elle la subit depuis vingt-cinq ans, sous l'inspiration des convents maçonniques qui ont juré de détruire son action et son influence sur la nation française.

On dit encore: l'Eglise veut provoquer la persécution. Non, répond le Saint-Père; la persécution, en soi, c'est le mal, quoique Dieu en ait tiré toujours le bien de la religion. L'Eglise ne peut la désirer. Mais en réalité elle la souffre présentement, comme on peut le constater au spectacle de ces évêques vénérables chassés de leurs évêchés, de ces prêtres et de ces séminaristes chassés de leurs presbytères et de leurs séminaires.

Pour ce qui est des biens de l'Eglise, on ne l'en dépouille pas, s'écrie-t-on—M. Briand a dit cela du haut de la tribune;—c'est elle qui les abandonne. Ici nous voulons citer textuellement la parole vengeresse du Pape :

“ C'est perfidement mise en demeure de choisir entre la ruine matérielle et une atteinte consentie à sa constitution, qui est d'origine divine, qu'elle a refusé, au prix même de la pauvreté, de laisser toucher en elle à l'oeuvre de Dieu. On lui a donc pris ses biens, elle ne les a pas abandonnés. Par conséquent, déclarer les biens ecclésiastiques vacants à une époque déterminée, si à cette époque l'Eglise n'a pas créé dans son sein un organisme nouveau; soumettre cette création à des conditions en opposition certaine avec la constitution divine de cette Eglise, mise ainsi dans l'obligation de les repousser; attribuer ensuite ces biens à des tiers, comme s'ils étaient devenus des biens sans maître, et, finalement, affirmer qu'en agissant ainsi on ne dépouille pas l'Eglise, mais qu'on dispose seulement des biens abandonnés par elle, ce n'est pas simplement raisonner en sophiste, c'est ajouter la dérision à la plus cruelle des spoliations.—Spoliation indéniable du reste et qu'on chercherait en vain à pallier, en affirmant qu'il n'existait aucune personne morale à qui ces biens pussent être attribués; car l'Etat est maître de conférer la personnalité civile à qui le bien public exige qu'elle soit conférée, aux établissements catholiques comme aux autres, et, dans tous les cas, il lui aurait été facile de ne pas soumettre la formation des associations culturelles à des conditions en opposition directe avec la constitution divine de l'Eglise qu'elles étaient censées devoir servir.”

“C'est raisonner en sophiste!” Voilà une sentence dont M. Briand portera à jamais le stigmaté.

Nous voudrions faire ressortir quelques autres passages de cette admirable Encyclique. Mais les événements vont si vite depuis quelque temps qu'elle est déjà une chose ancienne. Rappelons seulement qu'elle condamne la loi spoliatrice et tyrannique du 3 janvier 1907 dont nous avons fait l'analyse dans notre dernière chronique.

L'assemblée des évêques qui s'est ouverte le 14 janvier à Paris a été importante. L'un de ses résultats les plus notables et les plus immédiats est le fameux *modus vivendi* que l'épiscopat français a proposé au gouvernement, avec l'assentiment du Pape, pour la jouissance des églises. C'est le 29 janvier que cette proposition a été rendue publique. Cette pièce historique a revêtu la forme d'une déclaration collective, signée par tous les cardinaux, tous les archevêques et évêques de France. Ils s'y proclament irrévocablement fidèles à leurs déclarations précédentes, maintiennent toutes leurs protestations contre les lois injustes et spoliatrices, et réclament pour l'Eglise le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et sa liberté. Mais ils ajoutent que, voulant mettre tout en oeuvre pour maintenir jusqu'à la dernière heure l'exercice du culte public dans les églises et défendre ces lieux sacrés contre toute profanation, ils sont prêts à faire l'essai d'une organisation de ce culte si certaines obscurités de la loi de 1907 sont suffisamment dissipées. Ils soumettent donc, comme corollaire de cette déclaration, une formule de procès-verbal de jouissance ou de contrat entre les maires et les préfets d'une part, et les curés de l'autre, dans laquelle ils ont introduit des clauses, non contraire à l'ordre public, et destinées à leur donner des garanties concernant la permanence et la sécurité morale du service religieux dans les églises concédées en jouissance, et sauvegardant les principes de la hiérarchie. Par ces contrats il est pourvu à ce que le curé signataire, en vertu des pouvoirs conférés par son évêque et avec son autorisation expresse, aura pendant dix-huit ans la jouissance gratuite de l'église et des objets qui la garnissent. Cette jouissance passera de plein droit du curé contractant à son successeur nommé par l'évêque. Le maire s'interdit toute

- ingérence dans l'administration de la paroisse et dans les conditions d'occupation de l'immeuble. Au curé appartiendra la police de l'église et le maire ne pourra intervenir que dans les cas graves où ses fonctions l'appelleraient, en vertu des lois, à rétablir l'ordre troublé. Ces contrats n'auront de valeur qu'après ratification de l'évêque diocésain.

Cette initiative des évêques a créé une grande sensation. Les hommes de bonne foi y ont vu une loyale et généreuse tentative pour éviter une redoutable crise religieuse, en allant jusqu'aux extrêmes limites des concessions permises à des évêques catholiques, gardiens de la discipline et de la foi. Les sectaires l'ont accueillie avec fureur, l'ont dénoncée comme un insolent ultimatum, un défi à l'Etat républicain. Toutefois dans le camp même des jacobins maîtres du pouvoir, il s'est produit des divergences d'appréciations. Dès le premier moment, le 29 janvier, au cours d'un débat dont nous parlerons plus loin, M. Briand, le ministre des cultes, a déclaré qu'il ne pouvait voir dans ce document un nouveau défi; au contraire, il l'interprétait—ce qui était excessif—comme une acceptation implicite de la loi. Le lendemain autre ton, autre langage tenu par M. Clemenceau dans sa manière impertinente et brutale. Le document épiscopal n'est qu'un "mauvais article de journal"; le gouvernement déclare "qu'il ne causera pas"; cet ultimatum insolent, il le "repousse du pied"; l'Eglise, dit-on, demande tout ou rien, "s'il en est ainsi la réponse du gouvernement est: rien." Manifestement il n'y a point parfaite unité de vues dans le ministère. Le premier ministre et le ministre des cultes représentent deux tendances divergentes. Ils n'aiment pas plus l'Eglise l'un que l'autre; mais l'un est un persécuteur violent, l'autre un persécuteur tortueux. M. Briand ne veut pas brusquer les choses et croit à la sagesse des temps d'arrêt. Voilà pourquoi, après une esquisse de crise et à travers beaucoup de tiraillements, il a réussi à prendre, comme ministre, l'attitude qui lui semblait la plus opportune. Il a donc adressé aux préfets et aux maires une circulaire dans laquelle il autorise les contrats du genre de ceux que l'épiscopat a proposés, sauf certaines restrictions. Ainsi M. Briand ne veut pas de la ratification des évêques. Mais en somme il ne ferme pas la porte au *modus vivendi* sug-

géré. Des négociations se sont donc ouvertes entre le clergé et les préfets ou les maires. Dans le diocèse de Paris de très sérieux pourparlers ont eu lieu entre Mgr Amette, coadjuteur du cardinal Richard, et M. de Selves, préfet de la Seine. On prétend que 95 pour cent des maires en France sont disposés à signer les contrats de jouissance.

C'est à ce moment que la situation recommence à s'embrouiller. Une nouvelle divergence s'est produite entre MM. Clemenceau et Briand. Nous avons mentionné plus haut une esquisse de crise. Voici à quoi nous faisons allusion. Il y a quelques semaines, M. Flaudin, un député républicain, avait déposé un projet de loi abolissant la formalité de la déclaration pour les réunions culturelles, parce qu'il les estimait inutiles. Le gouvernement déclara qu'il était du même avis, non seulement pour les réunions culturelles, mais pour toutes les réunions, et que lui-même se chargeait de faire amender en ce sens, par une loi générale, la loi de 1881 sur les réunions publiques. Ce nouveau projet vint en discussion le 29 janvier. Durant le débat M. Briand laissa échapper des aveux bons à noter. Un radical à tous crins, M. Allard, disait qu'on aurait dû désaffecter purement et simplement les églises et les remettre aux communes. Cela n'empêchera pas les catholiques de prier, ajoutait-il; ils achèteront d'autres locaux. Oui, a répondu le ministre des cultes; mais "ces locaux, avec votre théorie, vous pourrez les reprendre pour les mêmes raisons. Les églises ont été construites comme cela." Mot significatif et imprudent, qui montre bien qu'au fond du coeur les jacobins spoliateurs savent parfaitement que les églises sont la propriété des catholiques.

Mais revenons à l'incident que nous voulons signaler. Le second jour du débat sur la loi supprimant les déclarations, M. Jaurès, tout en appuyant le projet, a lancé quelques traits au ministère, spécialement au ministre des cultes. On ne veut pas admettre, a-t-il dit, qu'on n'avait pas prévus certaines difficultés; on veut toujours affirmer qu'on avait tout prévu. Là-dessus M. Clemenceau monte à la tribune et se met, suivant son habitude, à poser pour la désinvolture. Il rappelle qu'il a jadis combattu l'article 4 proposé par M. Briand et appuyé par M. Jaurès; qu'il voulait la séparation pure et simple; qu'il est

maintenant chargé de faire aboutir une loi dont il n'avait pas été partisan; que ni M. Briand, ni M. Jaurès n'avaient prévu que le Pape n'accepterait pas la loi. Et il s'est écrié: "M. Briand avait tout prévu, sauf ce qui est arrivé. Il est exact que nous patageons dans l'incohérence. Que pouvait faire le gouvernement? Une nouvelle loi ne pouvait être votée, elle aurait demandé trop de temps. Il fallait tirer de la loi tout ce qu'on pouvait. M. Allard a dit hier qu'on se débattait dans l'isochérence; rien n'est plus vrai, mais ce n'est pas l'orateur qui s'est mis dans cette incohérence; on l'y a mis, il ne peut dire que ceci: J'y suis, j'y reste. (Rires et applaudissements sur divers bancs)."

Oui, rires et applaudissements! Mais un qui ne riait pas, au milieu des feux d'artifice de M. Clemenceau, c'était M. Briand. Blessé dans son amour-propre d'auteur de la loi de séparation, il sort de la Chambre, en donnant des marques non équivoques d'irritation. Bientôt on apprend dans les couloirs qu'il veut démissionner séance tenante. Grand émoi! Colloques animés! M. Jaurès monte à la tribune pour exprimer le voeu que la politique du gouvernement ne soit pas à la merci d'un incident de séance. M. Clemenceau y remonte pour attester qu'il n'a pas voulu blesser son honorable ami et collègue des cultes, et le prier d'accepter tous ses regrets. Bref, cela se recolle, et M. Briand revient à son siège. Mais le cabinet reste fêlé. Maintenant les dépêches annoncent que la fêlure s'aggrave. Une nouvelle divergence se manifeste entre M. Clemenceau et M. Briand. Celui-ci veut autoriser les contrats de jouissance, dont nous avons parlé plus haut, dans le sens de sa circulaire, sans soumettre d'abord la question aux Chambres. M. Clemenceau, lui, insiste pour obtenir au préalable l'assentiment du Bloc. Ce nouveau tiraillement pourrait bien disloquer le ministère. Qui va l'emporter, Briand ou Clemenceau? Comme on le voit la funeste politique de séparation ne porte pas bonheur aux cabinets républicains.

Si M. Briand abandonne le ministère de l'instruction publique et des cultes il ne pourra pas faire aboutir lui-même le projet de loi sur l'enseignement secondaire privé qu'il a soumis récemment aux Chambres. Nous voulions analyser cette me-

sure, qui est un nouvel attentat à la liberté de l'enseignement, mais l'espace nous fait défaut. Ce sera partie remise.

* * *

Avant de quitter la France, notons un événement qui a été salué avec bonheur par tous les amis de la cause religieuse. Nous voulons parler de la fusion entre l'*Univers* et la *Vérité française*. C'est avec une joie sincère que nous avons appris l'union de ces deux groupes de journalistes profondément dévoués à l'Eglise, que des divergences passagères avaient séparés il y a quatorze ans, et que la crise terrible traversée en ce moment par le catholicisme en France rassemble aujourd'hui pour la défense du commun drapeau. L'*Univers* portera ce sous-titre: *La Vérité française*. MM. Auguste Roussel et Pierre Veillot en sont les directeurs politiques et M. Arthur Loth en devient le rédacteur en chef. M. Pierre Veillot demeure gérant du journal. MM. H. G. Fromm, Nemours-Godru, Joseph Mollet et Félix de Rosnay entrent à la rédaction de l'*Univers* à la suite de MM. Roussel et Loth. Le Saint-Père a béni avec effusion cette heureuse réunion qui fortifie l'oeuvre de Louis et d'Eugène Veillot.

* * *

Nous ne pouvons malheureusement que mentionner brièvement dans cette chronique la réception de M. Maurice Barrès à l'Académie française, qui a eu lieu le 17 janvier dernier. M. Barrès, encore jeune, a déjà fourni une brillante carrière littéraire. Il a commencé par être un individualiste et un dilettante à outrance, préoccupé surtout de son moi intellectuel, recherchant par dessus tout la volupté des sensations nouvelles, des impressions inédites. Puis lentement il a évolué. L'esprit de race s'est éveillé en lui, le sens de la solidarité nationale, né de l'amour du sol natal, a orienté son esprit vers de plus larges

horizons. Il a compris la force de la tradition, et son talent en a reçu plus d'ampleur, plus d'élévation, plus de puissance. On l'a vu dans un récent débat—car M. Barrès a été élu député aux dernières élections—se ranger avec éclat du côté des catholiques, parce que le catholicisme fait partie de la tradition française, et qu'on ne saurait l'abattre sans mutiler la patrie.

Parmi ses principaux ouvrages, notons: *Les déracinés*, *Les amitiés françaises*, *Leurs figures*, *Un homme libre*, *Du sang, de la volupté et de la mort*, etc. Il importe d'ajouter ici que la lecture du Barrès première manière ne saurait être généralement recommandée.

L'éloge que le récipiendaire a fait du poète des *Trophées* est une belle page littéraire, écrite en une langue savoureuse, sobre, claire, bien frappée, toute trempée de la bonne odeur du vieux terroir de France. La réponse de M. Melchior de Vogüé a été surtout en certains endroits, un régal délicat. Au résumé, très brillante séance.

* * *

En Espagne, ce que l'on prévoyait depuis quelque temps est arrivé. Le cabinet Armijo a donné sa démission par suite des dissensions qui désorganisent le parti libéral, et le roi n'a pas eu d'autre alternative que d'appeler au pouvoir les conservateurs. Il a confié la tâche de former un cabinet à M. Maura, le chef éminent de la droite, qui l'a acceptée et conduite promptement à bon terme. Le nouveau ministère va dissoudre les Cortès. Nous faisons des vœux pour qu'il triomphe, parce que sa victoire sera la défaite de l'anticléricisme en Espagne.

* * *

Au Canada, la session fédérale se poursuit sans incidents notables. On discute les changements au tarif depuis plusieurs semaines. Il semble certain que la prorogation ne se fera pas

très longuement attendre. Il est admis que nous n'aurons pas d'élections générales cette année, qu'il se tiendra une autre session en automne durant laquelle l'opposition pourra fourbir ses armes. Et voilà pourquoi la présente session sera courte, de manière que le premier ministre et quelques-uns de ses collègues pourront aller au printemps prendre part aux travaux de la conférence coloniale à Londres.

A Québec la session provinciale a été jusqu'ici absolument sans intérêt. La législation privée absorbe la plus grande partie du temps de nos législateurs.

Thomas Chapais.

Québec, 19 février 1907.

